



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/10/20

Reçu en Préfecture le : 29/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 27 octobre 2020
D - 2020/304

Aujourd'hui 27 octobre 2020, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 14h46, Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h30,
Madame Brigitte BLOCH et Monsieur Fabien ROBERT présents jusqu'à 17h*

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Catherine FABRE

Rapport d'activité 2019 et compte administratif de Bordeaux Métropole

Monsieur Pierre HURMIC, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que le « président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus... ».

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 octobre 2020

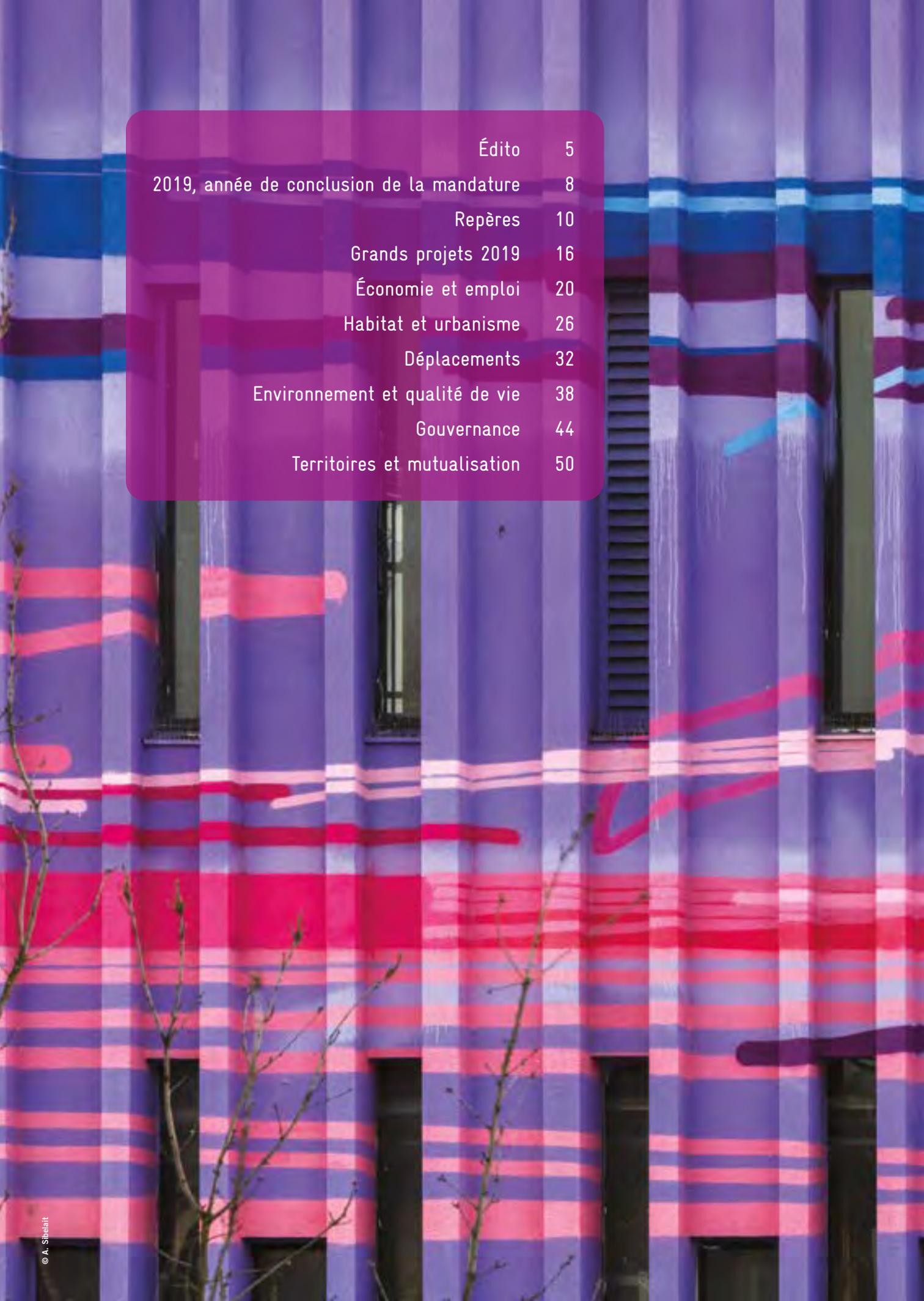
P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Pierre HURMIC



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Rapport
annuel
d'activité
2019



Édito	5
2019, année de conclusion de la mandature	8
Repères	10
Grands projets 2019	16
Économie et emploi	20
Habitat et urbanisme	26
Déplacements	32
Environnement et qualité de vie	38
Gouvernance	44
Territoires et mutualisation	50



Fresque monumentale « Traits d'Union » réalisée par l'artiste Stéphane Carricondo à Villenave-d'Ornon

28
COMMUNES

57 830
HECTARES

791 958*
HABITANTS

Une ambition métropolitaine forte

2019 a de nouveau été une année riche de projets et d'actions pour notre Métropole. Forte d'un dynamisme économique, Bordeaux Métropole a poursuivi ses efforts en matière de développement économique avec la création de 7 500 emplois salariés. Soucieuse de concilier métropole productive et métropole à vivre, un Plan d'actions en faveur du commerce a été voté et le soutien à l'artisanat et l'économie sociale et solidaire renouvelé.

Sur le plan des mobilités, 2019 a vu le maillage du réseau de transport en commun s'étendre avec notamment la ligne D du tramway qui relie la Gare St-Jean à son terminus Cantinolle à Eysines en 45 minutes (dernier tronçon inauguré le 29 février 2020). 2019 a également vu la fréquentation des transports en commun progresser de 2,5% (+13,8% pour le bus). Inaugurant des solutions innovantes tels que le Bus à Haut niveau de Service entre Le Haillan et Pessac-Bersol, Bordeaux Métropole a déployé 1 000 V³ électriques et mis en test une flotte de bus électriques.

L'année 2019 a aussi été l'occasion, pour notre Métropole, d'asseoir davantage sa politique d'aménagement urbain ambitieuse et qualitative face à la forte pression foncière locale : adoption de la politique de mixité sociale métropolitaine, création d'une mission squats, participation au nouvel Organisme foncier solidaire...

L'aménagement urbain de la Métropole met l'accent sur la préservation de notre patrimoine architectural et de nos espaces naturels qui équivalent à 57 830 ha.

Toujours volontariste en la matière, la Métropole poursuit sa volonté de créer et de rendre accessible des espaces de respirations pour les habitants notamment à travers la création du futur OAIM Parc des Jalles.

En termes de logements étudiants, le travail collaboratif mené tout au long de l'année avec la Région Nouvelle-Aquitaine et les différents acteurs nous apportent des solutions ambitieuses pour pallier le manque de logements étudiants à travers un contrat d'objectifs et d'orientations pour 2020-2030.

Si, pour Bordeaux Métropole, le dynamisme du territoire est un enjeu majeur, la qualité de vie de ses habitants n'en demeure pas moins une priorité. Pour ce faire, la Métropole a poursuivi son engagement aux côtés de l'Ademe en faveur d'un territoire « Zéro déchet, Zéro gaspillage », desservi 754 511 habitants en eau potable, adopté son Contrat local de santé et œuvré pour préserver sa nature précieuse et soutenir l'agriculture de proximité. Lauréate du label Cit'ergie en novembre, elle a poursuivi ses efforts sur le plan de la rénovation énergétique et de la production d'énergies renouvelables.

Si dans tous ces domaines, l'action de la Métropole a montré son efficacité, nous aurons à cœur d'impulser un nouvel élan, en particulier en matière de développement économique et de transition écologique, d'emploi et de solidarité, de mobilité et de services à la population, de proximité et de coopération territoriale.

Alain Anziani
Président de Bordeaux Métropole
Maire de Mérignac

28 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE

MOYENNE DE LA MÉTROPOLE



LÉGENDE



AMBARÈS-ET-LAGRAVE



AMBÈS



ARTIGUES-PRÈS-BORDEAUX



BASSENS



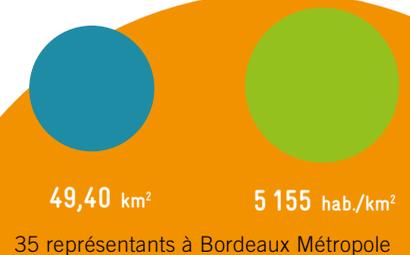
BÈGLES



BLANQUEFORT



BORDEAUX



254 436 hab

BOULIAC

7,50 km² 3 631 hab. 485 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

BRUGES

14,20 km² 17 924 hab. 1 260 hab./km²

2 représentants à Bordeaux Métropole

CARBON-BLANC

3,90 km² 8 091 hab. 2 096 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

CENON

5,50 km² 24 729 hab. 4 480 hab./km²

3 représentants à Bordeaux Métropole

EYSINES

12 km² 23 462 hab. 1 953 hab./km²

3 représentants à Bordeaux Métropole

FLOIRAC

8,70 km² 17 463 hab. 2 014 hab./km²

2 représentants à Bordeaux Métropole

GRADIGNAN

15,80 km² 25 552 hab. 1 620 hab./km²

3 représentants à Bordeaux Métropole

LE BOUSCAT

5,30 km² 23 824 hab. 4 512 hab./km²

3 représentants à Bordeaux Métropole

LE HAILLAN

9,30 km² 11 018 hab. 1 190 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

LE TAILLAN-MÉDOC

15,20 km² 10 096 hab. 660 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

LORMONT

7,40 km² 23 538 hab. 3 198 hab./km²

3 représentants à Bordeaux Métropole

MARTIGNAS-SUR-JALLE

26,40 km² 7 386 hab. 280 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

MÉRIGNAC

48,20 km² 70 105 hab. 1 455 hab./km²

9 représentants à Bordeaux Métropole

PAREMPUYRE

21,80 km² 8 709 hab. 399 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

PESSAC

38,80 km² 63 808 hab. 1 644 hab./km²

8 représentants à Bordeaux Métropole

SAINT-AUBIN DE MÉDOC

34,70 km² 7 362 hab. 212 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

SAINT-LOUIS-DE-MONTFERRAND

10,80 km² 2 153 hab. 199 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES

85,30 km² 31 145 hab. 365 hab./km²

4 représentants à Bordeaux Métropole

SAINT-VINCENT-DE-PAUL

13,90 km² 1 007 hab. 73 hab./km²

1 représentant à Bordeaux Métropole

TALENCE

8,40 km² 42 606 hab. 5 102 hab./km²

6 représentants à Bordeaux Métropole

VILLENAVE-D'ORNON

21,30 km² 34 090 hab. 1 603 hab./km²

4 représentants à Bordeaux Métropole

2019, ANNÉE DE CONCLUSION DE LA MANDATURE



Marquée par la nomination d'Alain Juppé au Conseil constitutionnel et l'élection de Patrick Bobet à la présidence de Bordeaux Métropole en mars, l'année 2019 a porté haut ses ambitions. Renouvelant les engagements de son projet de mandature, la Métropole a continué de soigner son attractivité et son dynamisme économique. Elle a encore étendu l'offre essentielle en transports urbains, ralliant en tramway Le Bouscat et Villenave-d'Ornon, adaptant le réseau de bus et inaugurant des solutions innovantes telles que le Bus à Haut Niveau de Service entre Le Haillan et Pessac Bersol. Elle a agi sur de multiples plans dans l'objectif de garantir l'accès au logement pour tous.

Attentive aux aspirations citoyennes, elle a clôturé, avec le projet #BM2050, dix-huit mois de réflexion prolifique sur l'avenir souhaité pour la Métropole. Elle s'est engagée dans des mesures de protection environnementale, a œuvré pour favoriser la participation citoyenne et s'est attachée à faire de sa gouvernance un usage vertueux au service du territoire, de la diversité, de l'égalité, de l'innovation et du développement durable. Prise en exemple dans la mise en œuvre de la mutualisation des services avec ses communes membres, elle a souligné sa conviction dans l'importance de développer des stratégies de coopération avec ses territoires limitrophes, de dimension péri-urbaine et rurale.

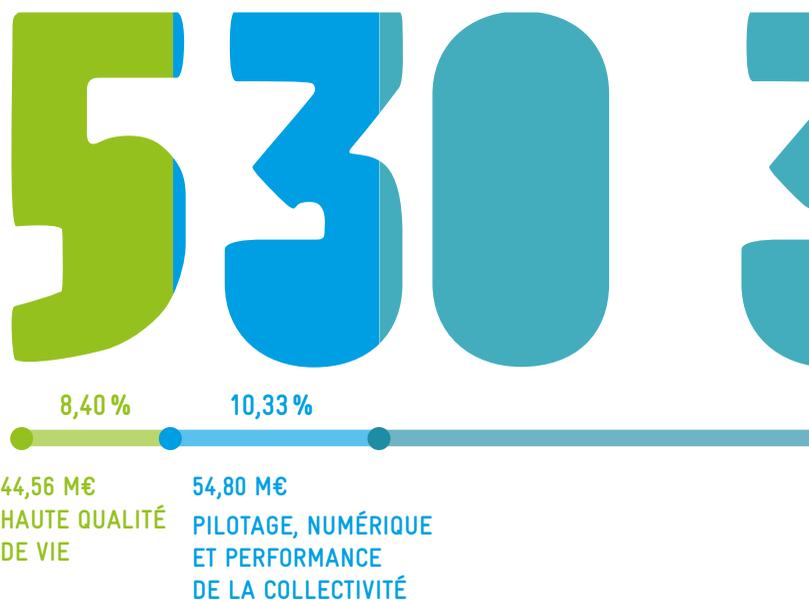


REPÈRES

INVESTISSEMENTS 2019

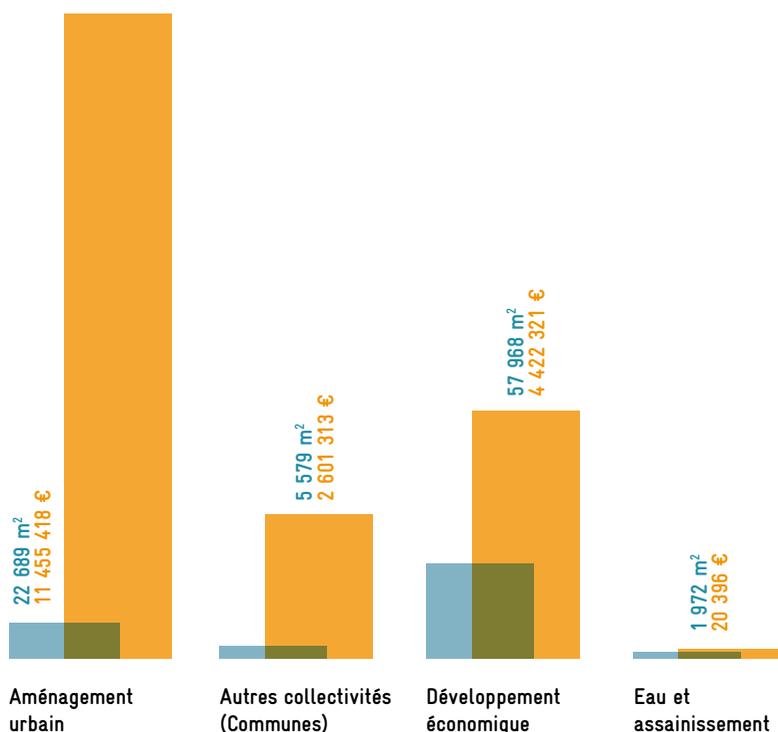
PROGRAMME D'ÉQUIPEMENTS

La Métropole a poursuivi un haut niveau d'investissement tout en préservant la solidarité avec ses communes membres et en inscrivant ses projets dans une réflexion régionale. Le programme d'équipement connaît un fléchissement de -5,03% en 2019, s'élevant à 530,33 M€ tous budgets confondus, avec un taux d'exécution des dépenses toujours soutenu, de 71,5% et un niveau de dépenses supérieur à celui enregistré sur la période 2014-2017. Les investissements réalisés au sein du budget annexe transports connaissent une légère hausse cette année passant de 153,08 M€ en 2018 à 155,38 M€ en 2019, soit +1,50%, et les investissements directs d'équipement tous budgets confondus se stabilisent durant l'exercice 2019 pour atteindre 476,50 M€ (contre 476,77 M€ en 2018). La Métropole conforte ainsi sa volonté de poursuivre son attractivité et d'accompagner, par les nombreux projets mis en œuvre, sa dynamique territoriale. En revanche, **la baisse s'explique par le net fléchissement des investissements indirects** (53,83 M€ en 2019 contre 81,62 M€ en 2018), sur lesquels notre Établissement a peu de maîtrise, notamment au regard des calendriers prévisionnels pluriannuels. Grâce à une épargne encore renforcée en 2019 (1,3% soit 245,81 M€), cet effort d'équipement (et de soutien de la commande publique) n'obère pas les ratios financiers de la Métropole qui conserve une très bonne capacité de désendettement de moins de 3 ans (2,93 ans).



DYNAMIQUE FONCIÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

691 578 m² ont été acquis en 2019 contre 2 586 624 m² en 2018. Les **dépenses d'acquisition** ont également **diminué de manière très significative (46,4 M€** contre 254,7 M€ en 2018).



328

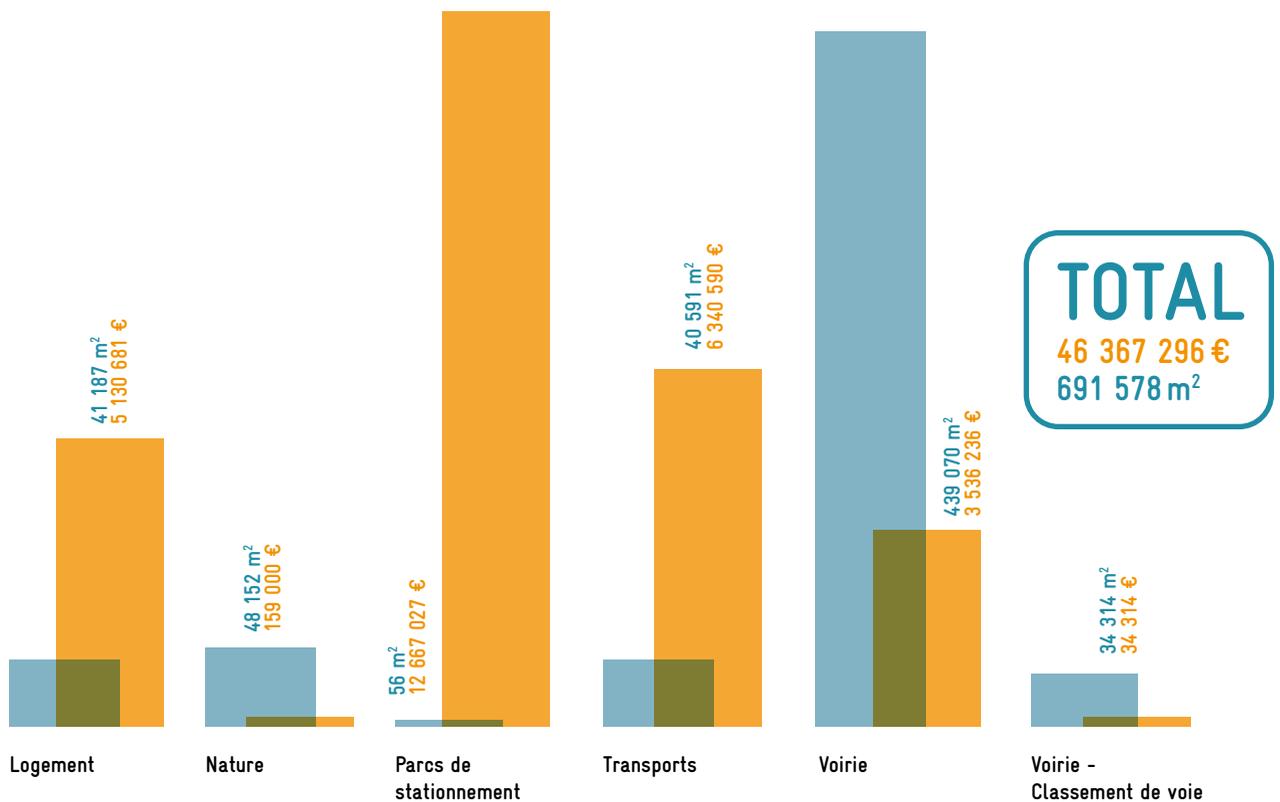
6411€

53,44%

27,83%

283,37 M€
MOBILITÉ, TRANSPORTS
ET DÉPLACEMENTS

147,60 M€
VALORISATION DU TERRITOIRE

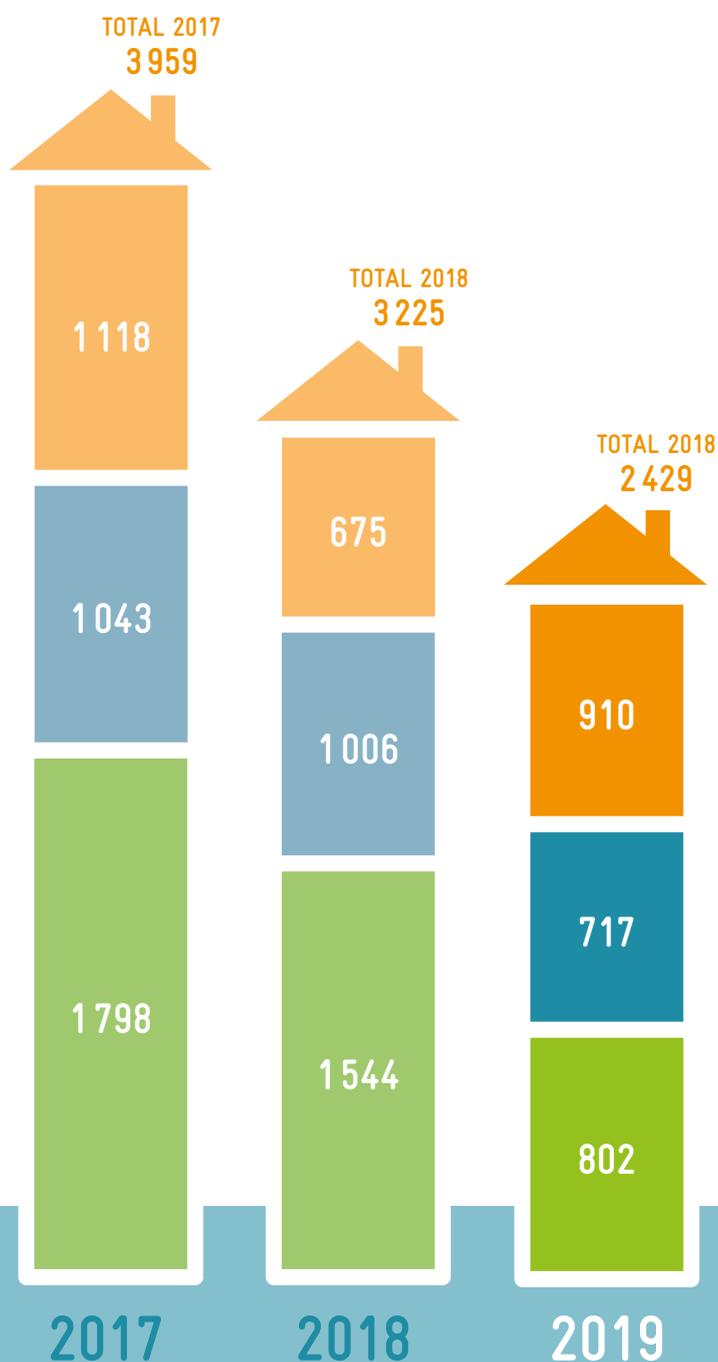


AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT

LA DYNAMIQUE DU LOCATIF SOCIAL

Après plus de 10 ans de progression dans la programmation du logement social, l'année 2019 a vu plusieurs facteurs défavorables venir ternir les résultats : poursuite de la recomposition du paysage du monde HLM, réforme des financements avec des capacités financières en baisse chez les bailleurs, retards dans certaines opérations d'aménagement, baisse du nombre de permis accordés et difficultés d'accès au foncier dans un marché encore caractérisé par sa cherté. Néanmoins la programmation est restée très centrée sur les PLAI, les logements aux plus faibles loyers, ainsi que sur les communes déficitaires (77 % des logements), avec un volume assez proche de celui de 2018, ce qui permet de poursuivre le rééquilibrage. Ces deux éléments qualitatifs sont des motifs de satisfaction. La tendance envisagée pour 2020 est à un retour vers les attendus du Plan local de l'habitat (PLH).

-  Logement PLS (Prêt locatif social)
-  PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion)
-  PLUS (Prêt locatif à usage social)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEUR CROISSANCE

L'activité de 2019 s'est inscrite dans la continuité de la mise en œuvre de la feuille de route économique votée en 2016, avec toujours comme priorités d'accompagner les entreprises, de créer de nouveaux emplois, de développer les interactions, de renforcer les partenariats et d'intensifier l'attractivité de la Métropole.

- > Création de **7 500 nouveaux emplois** salariés nets (+ 2,4 %).
- > Poursuite du soutien à l'intervention sur le territoire de **3 pôles de compétitivité, 2 technopoles, 4 clusters**.
- > Un nouvel **appel à manifestation d'intérêt Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre (AIRE 2)** a été lancé en 2019 pour contribuer au maintien des PME, PMI et artisans sur le territoire. Sur 9 sites, 21 lauréats ont été désignés en décembre 2019.
- > **14 000 créations d'entreprises** en 2019.

CLAUSES SOCIALES : L'INSERTION AU CŒUR DES MARCHÉS PUBLICS

Engagée dans une démarche d'achat socialement responsable, Bordeaux Métropole a notifié aux entreprises 83 marchés incluant des clauses sociales ainsi que des marchés réservés et d'insertion, pour 240 457 heures d'insertion réalisées en 2019. 829 personnes éloignées de l'emploi ont bénéficié en 2019 de ce dispositif, avec comme prolongements :

- > 405 personnes toujours en contrat en fin d'année 2019, soit 49%,
- > 127 personnes en sortie positive (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation), soit 15%,
- > 112 personnes en sortie dynamique (CDD de moins de 6 mois, contrat d'insertion), soit 13%,
- > 155 personnes en situation d'abandon, de déménagement, de maladie notamment, soit 18%.

 Marchés avec clauses sociales

 Heures d'insertion



DÉPLACEMENTS

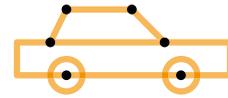
TBM, UN RÉSEAU TOUJOURS PLUS PERFORMANT

En 2019, le réseau TBM a enregistré 169,5 millions de voyages (hors V³), soit une hausse de +2,5% par rapport à 2018.

La fréquentation des V³ a diminué avec 1,8 million d'emprunts soit une baisse de -18,9% mais les Bat³ quant à eux, ont connu une nouvelle augmentation, comme en 2018, avec plus de 415 000 voyages, soit une hausse de +5,2% par rapport à 2018.

Les parcs-relais, enfin, connaissent une baisse de leur fréquentation de -9,2% par rapport à l'année précédente.

Stationnements
en parcs-relais
et mixtes



1,5 million

Emprunts
de V³

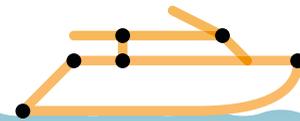


2,6 millions

Voyages
en bus
et tram

149 millions

Voyages
navette Bat³



363 350

2017

DÉCHETS MÉNAGERS

OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2019, 427 460 tonnes de déchets ménagers ont été collectées et traitées, en porte à porte, apport volontaire et dans les centres de recyclage, grâce à l'intervention de 917 agents de Bordeaux Métropole et des délégataires. Ces ordures ménagères ont été valorisées à 92% sous forme de réutilisation directe de la matière ou de valorisation énergétique. Bordeaux Métropole s'attache à mettre en œuvre les actions contractualisées avec l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « Zéro déchet, Zéro gaspillage » afin d'accompagner les usagers pour adopter des gestes et comportements éco-responsables. Chacun d'entre nous peut ainsi contribuer à réduire les impacts environnementaux et financiers de sa consommation.

OBJECTIFS DE LA LOI TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE :

Déchets ménagers
et assimilés*
(kg/an/hab)



-10%

visant à réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant sur la base de 2010.

Déchets stockés
(tonnes)



-30%

visant à réduire la part des déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage sur la base de 2010.

Taux de
recyclage
(%)



55%

visant à augmenter la valorisation matière et organique des déchets non dangereux non inertes.

2010

2019

2020

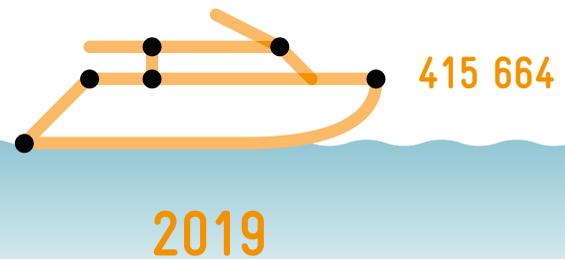
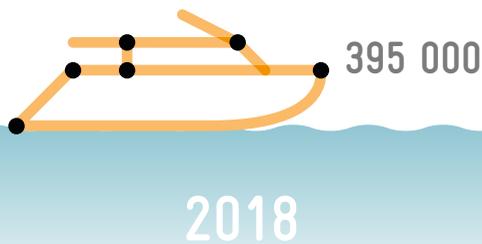
Objectif LTE
(Loi de Transition Énergétique)

*Ordures ménagères et déchets des entreprises (artisans, commerçants), administrations et associations collectées avec les ordures ménagères.



165 millions

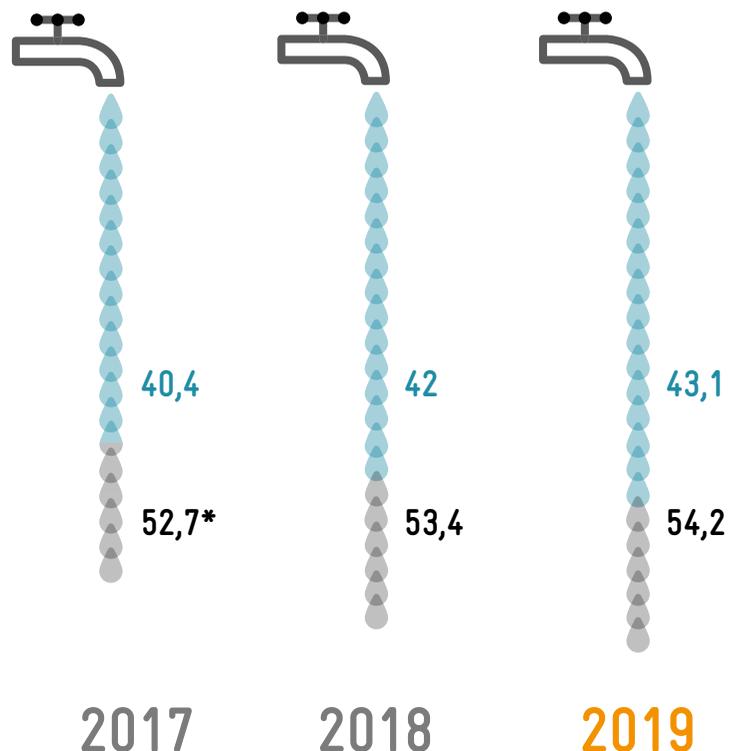
169 millions



EAU POTABLE

QUALITÉ ET ACCÈS POUR TOUS

En 2019, le Service public de l'eau potable a compté 285 675 points de service (+2,2% par rapport à 2018) et desservi 754 511 habitants. 45,14 millions de m³ (Mm³) d'eau potable ont été délivrés, soit une hausse significative de 3,2% par rapport à 2018. Les volumes livrés aux abonnés (hors interconnexions, bornes de puisage) sont notamment en hausse de 1,1 Mm³ (soit +2,5%) en 2019, avec une valeur portée à 43,11 Mm³ contre 42,05 Mm³ en 2018. Le volume d'eau prélevé dans les nappes souterraines a, quant à lui, légèrement augmenté, passant de 53,37 Mm³ en 2018 à 54,17 Mm³ en 2019. Par ailleurs, les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées ont atteint 100% de conformité pour la microbiologie et la physico-chimie.



* Hors volumes prélevés et reversés en 2017 au milieu naturel suite à la pollution de la ressource de Thil et Gamarde

Consommés (Mm³)
 Prélèvements (Mm³)

GRANDS PROJETS 2019



TRAMWAY : EXTENSIONS

2019 a été marquée par les mises en service de l'**extension de la ligne C jusqu'à Villenave-d'Ornon et de la nouvelle ligne D** entre Carle Vernet et Mairie du Bouscat (jusqu'à Eysines Cantinolle mi-2020). Les travaux d'extension de la **ligne A vers l'aéroport Bordeaux-Mérignac** ont, quant à eux, démarré pour une mise en service en 2022.



2050 #BM2050

Après un an de concertation et près de 120 000 personnes touchées, la **démarche prospective #BM2050 se clôture le 29 mars**. 15 000 répondants aux 7 questionnaires thématiques, 4 000 participants aux 7 grandes conférences, 36 débats, 100 pitches et plus de 47 800 participants au serious game.



BRAZZA

Suite à l'enquête publique menée en 2019, l'**autorisation environnementale a été accordée par arrêté préfectoral** pour le projet Brazza. Urbanisme négocié, logements adaptés aux ressources de chacun, part importante laissée aux activités économiques et à l'artisanat : le futur quartier occupera une place singulière sur la métropole.



CITÉ NUMÉRIQUE

La **livraison de la 2^e tranche de locaux de la Cité Numérique à Bègles**, pôle d'excellence numérique et laboratoire de projets économiques, culturels et éducatifs, a eu lieu en mai.



BORDEAUX AÉROPARC

En 2019, l'intégralité de la **nouvelle voie Marie Curie à Mérignac**, axe stratégique du périmètre de l'OIM Aéroport, entre en service en novembre. Elle permet de desservir le Campus Thales Bordeaux, Dassault Aviation ou la zone d'activité de Vert Castel.



BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE

La Cour administrative d'appel confirme le 29 août le jugement annulant la déclaration d'utilité publique du **BHNS reliant Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc**. La Métropole entend relancer une procédure de demande de DUP auprès de la Préfecture.



PONT SIMONE-VEIL

La Cour administrative d'appel homologue l'accord de médiation entre Bordeaux Métropole et le groupe Fayat chargé des travaux du **pont Simone-Veil**. **Un nouvel appel d'offre est lancé** pour une mise en service prévue début 2024.



OPÉRATION EURATLANTIQUE

L'Opération d'Intérêt National Euratlantique s'est poursuivie avec l'inauguration en juin de la MECA, la Maison de l'économie créative et de la culture en Aquitaine, au cœur de la **ZAC Saint-Jean Belcier**.



OPÉRATION CAMPUS BORDEAUX

Dessiner un nouveau visage des sites universitaires bordelais : attractifs, durables et ouverts sur la cité, répartis entre le domaine universitaire de Pessac, Talence, Gradignan (260 ha), le pôle de santé Bordeaux-Carreire et de sciences humaines et sociales place de la Victoire à Bordeaux. Objectifs à l'horizon 2020 : requalifier la majeure partie des bâtiments universitaires, implanter des laboratoires de recherche de portée internationale, aménager des espaces publics et créer des pôles de vie étudiants.



BASTIDE-NIEL

En 2019, Bordeaux Métropole a piloté des opérations d'aménagement sur la ZAC Bastide-Niel avec notamment le démarrage des 1^{ers} chantiers et la livraison du groupe scolaire provisoire Abadie. Le projet prévoit la **création de 3 200 à 3 400 nouveaux logements et d'équipements publics de proximité**.



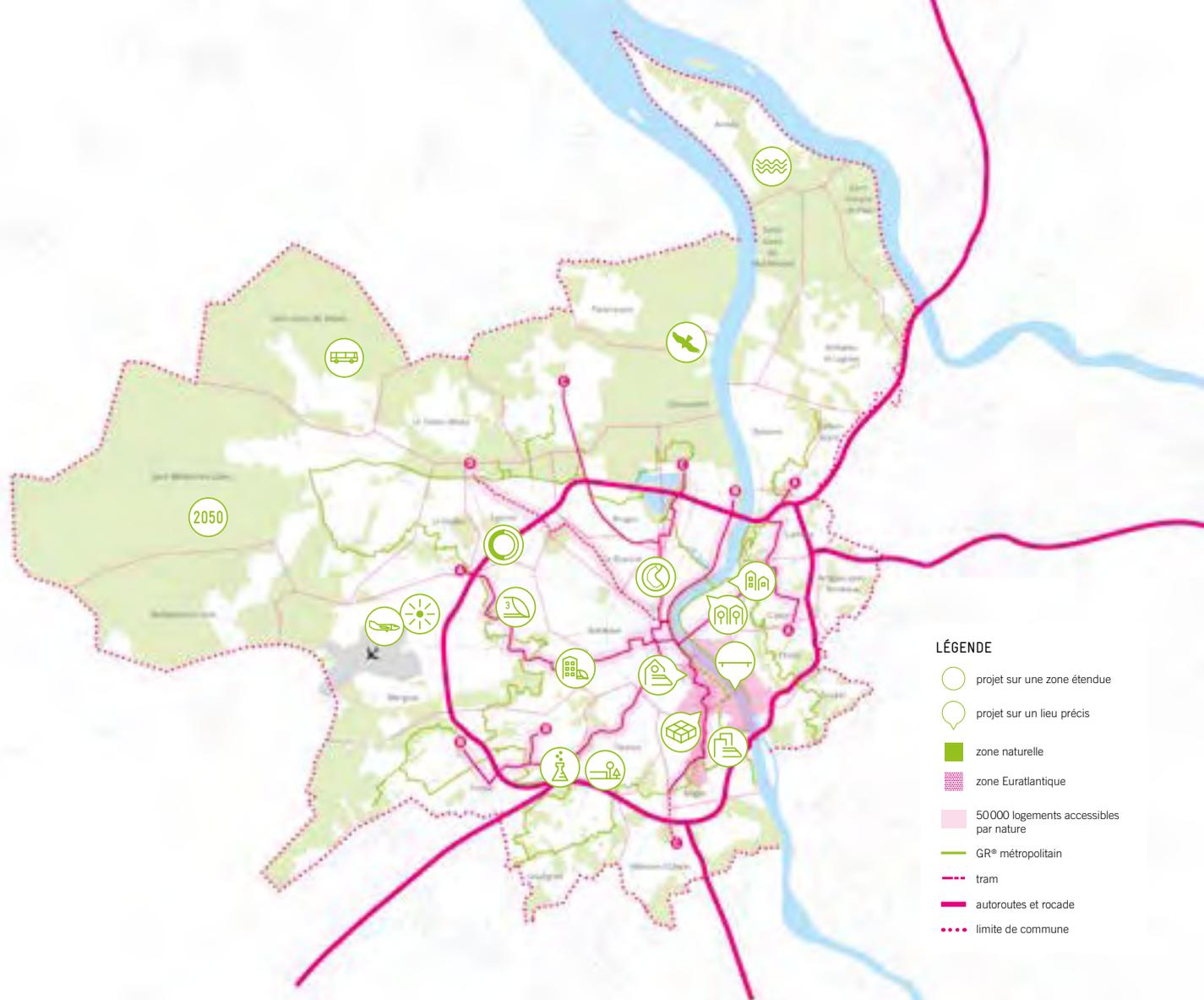
ROCADE

Poursuite des travaux de **mise à 2x3 voies de la rocade entre les échangeurs 4 et 5** et lancement d'études sur les sections les plus congestionnées.



INNO CAMPUS

L'Opération d'Intérêt Métropolitain Inno Campus s'est poursuivie en 2019. Aménagement, innovation économique et valorisation d'équipements majeurs : le site a pour ambition d'accueillir **10 000 emplois supplémentaires d'ici 2030**.



LÉGENDE

-  projet sur une zone étendue
-  projet sur un lieu précis
-  zone naturelle
-  zone Euratlantique
-  50 000 logements accessibles par nature
-  GR® métropolitain
-  tram
-  autoroutes et rocade
-  limite de commune



PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ET PARCS D'EXCELLENCE MÉTROPOLITAINS

Innovation technologique (aéronautique, spatial, défense, santé, lasers-photonique...), **filières vertes, chimie, tertiaire supérieur...** Bordeaux Métropole défend ses filières d'excellence et leurs entreprises, soutient les clusters et pôles de compétitivité et développe des parcs d'excellence métropolitains, notamment dans le cadre des OIM Bordeaux Aéroparc et Inno Campus.



PARC DES JALLES

Bordeaux Métropole lance dès septembre une concertation publique portant sur le **projet de création du parc naturel et agricole** métropolitain dénommé « Parc des Jalles ».



50 000 LOGEMENTS ACCESSIBLES PAR NATURE

Près de 330 logements ont été livrés en 2019 dans le cadre du projet baptisé depuis le mois de mars « **Habiter, s'épanouir : 50 000 logements accessibles par nature** ». 1 500 logements sont prévus en livraison entre 2019 et 2020.



PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

En 2019, Bordeaux Métropole a poursuivi son **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** et inauguré un nouvel aménagement paysager pour prévenir les inondations à Artigues-près-Bordeaux.



BOULEVARDS

Le 30 septembre, la vaste concertation sur le projet de **requalification urbaine autour des boulevards et barrières** est lancée.



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Bordeaux Métropole s'est engagée au côté de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) en faveur d'un « **Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage** » pour une diminution de 3 % de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici à 2020.

A vibrant, sunlit forest scene. In the foreground, a young boy in a red t-shirt and red shorts runs away from the camera through a field of tall green grass. He is wearing a dark blue cap. In the background, two other children, a girl in a pink shirt and a boy in an orange shirt, are also running through the grass. The forest is dense with various green trees and bushes, creating a sense of a natural, outdoor environment.

En 2019, La Boucle verte devient le premier GR® métropolitain de France, traversant 17 communes sur 161 km.



ÉCONOMIE ET EMPLOI



Sans perdre de vue la feuille de route stratégique « pour accélérer la croissance et l'emploi, et accompagner les entreprises et les talents » qui visait la création de 100 000 emplois à horizon 2030, Bordeaux Métropole s'est attachée en 2019 à entretenir la dynamique d'un développement économique équilibré de son territoire. Soucieuse de concilier ville productive et ville à vivre, elle a continué d'orchestrer ses grandes opérations d'aménagement économique, de favoriser l'attractivité du territoire, tout en apportant son appui à des projets urbains mixtes, en développant les coopérations et en soutenant le commerce, l'artisanat et l'économie sociale et solidaire.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Contrat de partenariat 2019-2020 entre la Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de Bordeaux pour la **création d'un pôle naval**.

FÉVRIER

- Déclaration d'utilité publique pour « **Galaxie 4** », nouvelle opération d'aménagement économique à Saint-Médard-en-Jalles.

MARS

- 1^{re} édition de **Cartoon Movie**, forum européen du cinéma d'animation et de l'image numérique à Bordeaux.
- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI)** avec « concours d'idées » pour la création d'un pôle d'excellence alimentaire au MIN de Brienne.

- Adoption du **Plan d'action pour le commerce**.

AVRIL

- Bordeaux décroche le **label « Capitale French Tech »**.

MAI

- Bordeaux Métropole met en avant les femmes entrepreneures du numérique au **salon Viva Technology à Paris**.
- Inauguration du **nouveau hall du Parc des Expositions** : le Palais 2 l'Atlantique.

JUIN

- 11^e édition de **Bordeaux Fête le Fleuve**.

- Vote en faveur de l'élaboration d'un **Schéma d'accueil métropolitain (SMAE) pour les entreprises**.

JUILLET

- Appel à manifestation d'intérêt **AIRE 2 (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre)** autour du renouvellement de l'immobilier d'entreprise.

AOÛT

- Au G7 à Biarritz, Bordeaux Métropole s'engage dans une démarche de **certification « Destination internationale responsable »**.

OCTOBRE

- Signature d'un accord avec **Ford Aquitaine Industries (FAI)** transférant le terrain « des circuits » (13 ha) au bénéfice de Bordeaux Métropole en vue de sa réindustrialisation.

- **4^e édition** des Rencontres « Des acteurs et des engagements au service de l'alliance durable des territoires : Bordeaux métropole coopérative en actes ! ».

NOVEMBRE

- Événement B2B « **La Grande Jonction** » dédié à l'e-santé.

LA DYNAMIQUE DU DÉVELOPPEMENT

AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE ET AIDE À L'EMPLOI

Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises et faciliter leur développement sur le territoire ont été deux axes prioritaires de l'aménagement économique métropolitain en 2019. La Métropole a décidé d'élaborer un Schéma métropolitain d'accueil des entreprises (SMAE) comprenant la création d'un outil de pilotage stratégique en matière d'aménagement économique et d'une plateforme de services d'accueil des entreprises.

Elle a poursuivi ses efforts pour améliorer la production foncière et immobilière sur les « sites majeurs d'attractivité » comme dans les zones de proximité.

Côté OIN Bordeaux-Euratlantique, 2019 a vu la livraison de la Cité Numérique : 33 000 m² destinés à créer les conditions d'une émulation collective des acteurs du numérique autour du label French Tech. Un projet d'école d'ingénieurs a par ailleurs été lancé sous la bannière YNCREA.

Côté OIM Bordeaux-Aéroparc, l'année a été marquée par le démarrage des travaux d'aménagement sur le secteur « Galaxie 4 » qui s'étend sur 5,5 ha à Saint-Médard-en-Jalles. Prioritairement dédié aux entreprises des filières aéronautique, spatiale et défense, le programme prévoit la construction de 13 000 m² de surface de plancher pour un foncier cessible d'environ 30 000 m². 2019 a également connu la mise en service du BHNS Le Haillan - Rostand-Pessac Bersol et la livraison d'un nouveau hangar de maintenance des avions civils et militaires à Mérignac. L'aéroport de Bordeaux-Mérignac a poursuivi sa forte croissance avec 7,7 millions de passagers (+ 13 % par rapport à 2018).

Côté OIM Bordeaux Inno Campus, un Projet partenarial d'aménagement (PPA) a listé les actions visant à améliorer la qualité de vie, les conditions de travail, l'accueil de nouveaux habitants et la création de 10 000 emplois.

Bordeaux Métropole a, encore, lancé un nouvel Appel à manifestation d'intérêt AIRE 2 (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre) dédié au renouvellement de l'immobilier d'entreprise pour contribuer au maintien des PME, PMI et artisans sur le territoire.

En parallèle, la Métropole a contribué à rapprocher la demande d'emploi locale des opportunités d'embauche. Elle a ainsi cultivé, en 2019, les relations fortes nouées avec la Maison de l'emploi de Bordeaux, l'Association pour le développement des stratégies d'insertion Technowest à Mérignac et l'Association pour le développement local et l'emploi (ADELE) à Bègles ; accordant à chaque structure une subvention de 25 000 € pour la diffusion d'une culture partenariale dans le traitement des demandes des entreprises.

APPUI AUX FILIÈRES D'AVENIR

En mettant en œuvre des programmes d'actions collectives ou de l'ingénierie de projet, Bordeaux Métropole a poursuivi son soutien à plusieurs structures fédérant les entreprises et les acteurs socio-économiques de son territoire en 2019. Elle a notamment conforté les écosystèmes autour de l'ASD (Pôle de compétitivité Aerospace Valley, Bordeaux Technowest et Aerocampus), de la photonique (Pôle de compétitivité ALPhA- RLH), du nautisme (Bordeaux Superyachts refit), du secteur vini-viticole (Cluster Inno'vin), de la construction durable (Cluster Odeys), de l'agriculture innovante (pôle agri sud-ouest), de la chimie durable (Aquitaine chimie durable) et de manière générale autour du développement industriel de son territoire (Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine, Unitec). Des projets majeurs de développement d'entreprises ont été accompagnés dans divers secteurs, mais l'année a particulièrement éclairé deux grands écosystèmes locaux. La filière Aéronautique – Spatial – Défense a vu la poursuite des projets de développement de Dassault Aviation (30 000 m² de bureaux neufs d'ici 2021 à Mérignac et la création de près de 1 500 emplois). Une subvention de 12 000 € a été allouée à l'association Aérocampus Aquitaine pour le projet de Cité des savoirs aéronautiques et spatiaux, dénommé Tarmaq. La filière émergente du nautisme et de la navigation, a connu le renforcement du contrat de partenariat 2019-2020 associant la Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Grand Port Maritime de Bordeaux pour la création d'un pôle naval, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3,2 M€.

Favorable à la création d'un nouveau pôle d'excellence alimentaire, Bordeaux Métropole a enfin donné son accord pour l'organisation d'un AMI (Appel à manifestation d'intérêt) avec « un concours d'idées » visant à identifier les développements possibles de nouveaux usages au cœur du MIN.

L'ÉQUILIBRE DE L'ÉCOSYSTÈME

En même temps qu'elle menait sa politique de développement, la Métropole a continué à veiller sur l'équilibre de son écosystème. En mars 2019, un Plan d'actions pour le commerce a été approuvé, avec comme objectifs de poursuivre et renforcer l'action engagée pour un développement équilibré des polarités commerciales, et de soutenir et développer le commerce de proximité. Des conventions-cadres ont été signées dans ce but avec les chambres consulaires.

Bordeaux Métropole a œuvré pour la promotion de l'économie de proximité. Elle a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'actions en faveur de l'artisanat et la coordination des ouvertures dominicales entre les différentes communes

souhaitant autoriser l'ouverture des commerces plus de cinq dimanches par an. Un soutien spécifique a été apporté aux commerçants et artisans impactés par le mouvement des Gilets Jaunes avec le vote d'un fonds d'aide exceptionnel de 500 000 € complété par la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat à hauteur de 100 000 € soit un fonds dédié de 600 000 € qui a permis le soutien de 175 commerçants et artisans sur le territoire métropolitain.

La Métropole a, enfin, poursuivi son Plan d'actions en faveur de l'économie sociale et solidaire. Elle a soutenu plusieurs projets d'investissement importants tels que la création de tiers-lieux et espaces de coworking (La Planche et Pola à Bordeaux; Startway au Haillan) ou des déménagements d'acteurs de l'insertion et de la solidarité (Atelier Remunérage, Entr'Autres, le Planning Familial, EIPF).

VERS PLUS DE COOPÉRATION ET D'ATTRACTIVITÉ

TOURISME ET RAYONNEMENT

Pour renforcer sa notoriété, la Métropole a participé à de nombreux salons professionnels (CES, MIPIM, Vivatech), événements, ainsi qu'à des opérations collectives internationales. L'ouverture du compte Twitter en amont du Consumer Electronics Show de Las Vegas a permis de positionner Magnetic Bordeaux comme la marque territoriale française la plus visible au sein du plus grand salon mondial de l'innovation.

La Métropole a continué par ailleurs de soigner l'important vecteur d'attractivité qu'est le tourisme d'agrément et

d'affaires. Elle a poursuivi la promotion de la « Destination Bordeaux Métropole » au niveau international, via son engagement, annoncé au G7 de Biarritz, dans une démarche de certification « Destination internationale responsable ». Dotant le tourisme d'affaires d'une nouvelle infrastructure, elle a inauguré le Palais 2 l'Atlantique sur une surface de 15 500 m², permettant d'accueillir jusqu'à 6 000 participants assis en salle plénière. Elle a enfin approuvé un plan de financement prévisionnel de 2,6 M€ (dont 659 358,75 € de la Région Nouvelle-Aquitaine) pour l'aménagement du réseau électrique destiné à alimenter les pontons de la Garonne et assurer les besoins énergétiques des bateaux fluviaux à quai.

LA MÉTROPOLE DES COOPÉRATIONS

La recherche de cofinancements et le travail en réseaux sont deux leviers que la Métropole a actionnés avec réussite en 2019. 15 dossiers de demande de financement ont été déposés et 15 cofinancements ont été conventionnés, pour un montant de 10,8 M€.

L'année a également vu le déploiement de nouvelles alliances territoriales, dans le cadre de la démarche « Bordeaux Métropole Coopérative », avec les villes de Limoges et Mont-de-Marsan. Elles se matérialisent par des protocoles pluriannuels de coopération dans les domaines aussi variés que le développement urbain, les mobilités, les relations internationales, la culture, le patrimoine ou la promotion touristique.

Liées par un protocole de coopération depuis 2017, Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération ont enfin candidaté ensemble à l'appel à projets « Territoires d'innovation » publié dans le cadre du programme d'investissement d'avenir pour la transition énergétique.







● CHIFFRES CLÉS

● **7 500**

nouveaux emplois salariés nets créés (+ 2,4%).

● **14 000**

créations d'entreprises.

● **201 000 m²**

de transactions bureaux et 234 000 m² de transactions locaux d'activités/entrepôts.

● **180**

congrès dont 54 internationaux pour 88 M€ de retombées économiques.

● **105 900**

étudiants.

● **6,9 M€**

de recettes de Taxe de séjour.

HABITAT ET URBANISME



Dans un contexte de forte croissance démographique, le développement urbain et l'habitat se sont confirmés comme des préoccupations majeures de Bordeaux Métropole. Développer l'offre de logement, réhabiliter le parc privé, intervenir sur les quartiers sensibles, veiller à la qualité des constructions ont constitué des priorités, sans oublier un encadrement attentif de l'urbanisme et la protection et valorisation d'un patrimoine remarquable. L'année 2019 a été l'occasion de réaffirmer une politique de solidarité métropolitaine et une volonté forte de renforcer le cadre de vie de l'agglomération.

FAITS MARQUANTS

MARS

- Création d'une « **Mission Squats** ».

AVRIL

- **Salon de printemps du logement neuf** à Bordeaux.
- Adoption de la **politique de mixité sociale** de la Métropole.

JUIN

- **Forum du logement** à Bordeaux.
- Prolongement des engagements du **Contrat de Ville Métropolitain** jusqu'en 2022 réaffirmant les priorités sur l'emploi, la mixité sociale et la rénovation urbaine, l'éducation et la jeunesse, l'inclusion numérique et la lutte contre la pauvreté.

JUILLET

- La Métropole réaffirme son **soutien au projet Bahia** après l'avis défavorable reçu sur la modification du Plan local d'urbanisme (PLU).

SEPTEMBRE

- **Salon d'automne du logement neuf** à Bordeaux.
- Lancement de la **concertation** sur le projet métropolitain **des barrières et des boulevards**.

OCTOBRE

- Lancement du Plan de sauvegarde en copropriété **Palmer à Cenon**.
- Ouverture de l'**exposition « Bordeaux, ville de pierre, un patrimoine à vivre ! »** à la Maison du Projet des Bassins à flot.
- Adoption du projet de **révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)** du Site patrimonial remarquable (SPR) de Bordeaux.

DÉCEMBRE

- Participation de Bordeaux Métropole au nouvel **Organisme foncier solidaire**.
- Validation des **Conventions d'utilité sociale (CUS) 2019-2024** des organismes de logement social.
- Signature de l'acte d'engagement avec l'**ANRU**.

HABITAT POUR TOUS

AMÉLIORER L'OFFRE EN LOGEMENTS SOCIAUX

La conjonction de divers facteurs (baisse des fonds propres des bailleurs sociaux, ralentissement de l'activité immobilière...) a conduit en 2019 à une diminution marquée de la programmation, avec 2429 nouveaux logements locatifs sociaux agréés par la Métropole. Compensé par la programmation importante des années passées, ce déficit n'affecte cependant pas la réalisation des objectifs du Plan local d'urbanisme (PLU) sur le moyen terme, qui prévoit 3000 logements par an.

La programmation 2019 se démarque par une part importante de logements étudiants (686) et de projets de structures d'hébergement (100 logements en foyer jeunes travailleurs, 40 logements en pension de famille, 25 logements en maison relais et 99 logements en résidence sociale). 65 logements sociaux familiaux financés ont été ciblés à destination de personnes en perte d'autonomie. Ces financements ont été à 77 % affectés à la programmation en communes déficitaires dans le souci de rééquilibrer le territoire en offre en logements sociaux. Côté réhabilitation, Bordeaux Métropole, qui gère les agréments aux prêts aidés de la Caisse des dépôts, a agréé 2 583 logements du parc social qui ont bénéficié de prêts à la rénovation.

PERMETTRE L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

En parallèle, Bordeaux Métropole s'est attachée à faciliter l'accession à la propriété du plus grand nombre. En matière d'accession sociale, elle a agréé 257 logements en Prêt social à la location accession (PSLA), ainsi que 244 logements intermédiaires. Elle a accordé 71 prêts à 0 % à des ménages primo-accédants et labellisé 507 nouveaux logements en accession sociale et abordable.

L'année a également été marquée par l'élaboration des Conventions d'utilité sociale (CUS) en partenariat avec les bailleurs sociaux, les communes et l'État. Celles-ci fixent pour 6 ans la politique d'investissement, les engagements en termes de qualité de service et d'occupation sociale du parc, et le plan de vente prévisionnel des opérateurs de logement social. Dans un contexte immobilier très tendu, Bordeaux Métropole a également souhaité favoriser la production de logements en accession abordable, en définissant de nouvelles règles d'urbanisme dans le PLU et en encadrant les prix d'achat des logements neufs en fonction des revenus des ménages.

Enfin, Bordeaux Métropole s'est engagée (pour 1 M€) dans la création d'un Organisme de foncier solidaire (OFS) permettant de réaliser des logements selon un nouveau modèle d'accession sociale : l'OFS conserve la propriété du terrain, tandis que l'acquéreur détient le logement.

Ce montage garantit le respect des obligations (prix d'achat et plafonds de ressources des acquéreurs) même à la revente du logement.

SOUTENIR LES PUBLICS FRAGILISÉS

Complétant son intervention sur le développement du parc social par un cadre favorisant l'accès au logement des ménages les plus fragiles et le rééquilibrage du territoire, Bordeaux Métropole a validé sa politique de mixité sociale. Celle-ci vise à coordonner les acteurs locaux de l'habitat social pour tenir des objectifs d'accueil des ménages en difficulté et de mixité sociale en dehors des quartiers prioritaires.

La Métropole a apporté son soutien aux ménages fragilisés (3,25 M€ versés au Fonds de solidarité pour le logement) et aux jeunes en difficulté (290 000 € au Fonds d'aides aux jeunes). Bordeaux Métropole a également mis en œuvre un « Plan pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme ». Elle a mis en place, en partenariat avec le Département de la Gironde, une plateforme de captation des logements du parc privé pour la mise en location en faveur de ménages en situation d'habitat précaire s'engageant dans un parcours d'insertion.

Elle a également signé avec l'État le « Contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés » en vue de mobiliser des moyens financiers supplémentaires. Elle a soutenu l'accueil et l'insertion des réfugiés via les initiatives d'acteurs locaux.

Une mission a été créée pour coordonner la résorption des squats. Un projet d'Espace temporaire d'insertion (ETI) a été lancé sur le territoire de Bègles.

Enfin, Bordeaux Métropole a poursuivi son action de développement de logements spécifiques, à destination des étudiants d'une part (élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens pour le logement étudiant), et des gens du voyage, de l'autre (études de faisabilité de nouvelles aires d'accueil et de grands passages).

AMÉLIORER, RÉHABILITER

Pour ce qui concerne le parc de logements privés, la Métropole a renforcé sa mobilisation en faveur de la réhabilitation de 729 logements pour les ménages modestes du territoire et elle a accompagné la rénovation énergétique de 1 435 logements en copropriété. Elle a lancé un nouveau Programme d'intérêt général (PIG) sur 5 ans pour accompagner et financer les travaux des ménages modestes (adaptation au vieillissement, économie d'énergie, sortie d'indignité). Elle a accordé une avance de trésorerie de 7 M€ à la Société d'économie mixte (SEM) InCité, pour réhabiliter des logements anciens dans le centre historique. 2019 a vu naître le premier Plan de sauvegarde en copropriété pour permettre à la résidence Palmer à Cenon (365 logements) de rattraper la dynamique du renouvellement urbain du quartier.

Un programme spécifique d'accompagnement des copropriétés a été lancé.

UN URBANISME ATTENTIF

VEILLER À LA QUALITÉ DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Veiller à la qualité du développement urbain et à l'équilibre des territoires a également monopolisé les attentions métropolitaines en 2019. Une 9^e modification du Plan local d'urbanisme (PLU) a été soumise à enquête publique du 11 juin au 11 juillet, tandis que les grandes opérations d'aménagement se sont poursuivies. La 1^{re} tranche des espaces publics de la ZAC Bastide-Niel à Bordeaux a été finalisée. Un hôtel a été livré et des permis délivrés pour la construction de 500 logements, espaces de bureaux, commerces, silo de stationnement, clinique et autres studios. Sur la ZAC Ginko, le Département a confirmé la construction d'un collège de 700 élèves. Il sera la touche finale d'une opération d'aménagement emblématique.

Sur le plan des quartiers sensibles, la Métropole a signé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et ses partenaires une nouvelle convention intéressant les quartiers Joliot Curie et Aubiers à Bordeaux, Palmer à Cenon et Dravemont à Floirac. Les projets pensés pour changer durablement la qualité de vie des habitants, incluent l'action sur l'habitat social (rénovations, démolitions) et l'introduction de nouveaux logements en accession sur les quartiers, mais également la requalification des équipements publics et commerciaux et la refonte des espaces publics. L'investissement est de plus de 500 M€ tous maîtres d'ouvrage confondus, dont environ 110 M€ de la Métropole et 75 M€ de l'ANRU.

Bordeaux Métropole a continué d'œuvrer pour la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine remarquable. Elle a lancé une campagne de ravalement obligatoire cours de la Marne à Bordeaux et accompagné les communes dans la pré-instruction de leurs permis de construire en examinant l'intégration urbaine et architecturale des opérations et la qualité résidentielle.

RÉPONDRE AUX ATTENTES NOUVELLES

Dans un contexte de forte sollicitation des opérateurs privés pour le financement des équipements publics, la Métropole a étudié la création de nouveaux projets urbains partenariaux (dont un sur la Ramade à Lormont).

Elle a dans le même temps initié des actions nouvelles visant à mieux intégrer les attentes de ses administrés dans sa politique d'urbanisme. Pour l'aménagement urbain des boulevards et barrières, elle a décidé l'ouverture d'une large concertation, espérant susciter le débat public sur l'urbanisme de demain, fédérer quartiers, communes et habitants de la métropole.

Par le biais notamment de la Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), elle a montré son attachement à la prise en compte des nouvelles aspirations citoyennes, s'ouvrant à l'expérimentation (démembrement foncier, habitat à la demande...) et explorant les voies d'un « logement augmenté » (construction, conception, connexion...), inscrit dans un écrien naturel, répondant au désir d'un urbanisme « à hauteur d'homme ».





● CHIFFRES CLÉS

● **1 M€** en investissement consacré à la construction ou la réhabilitation d'équipements de proximité dans les quartiers.

● **2 429** nouveaux logements sociaux agréés pour un montant d'aide de Bordeaux Métropole de plus de 14 M€.

● **686** logements étudiants programmés et agréés.

● **5,6 M€** à la charge de Bordeaux Métropole pour la requalification de la place Gambetta à Bordeaux.

● **264** structures d'hébergement programmées et agréés.

● **75,2 M€** de l'ANRU sur les projets d'intérêt national et régional de la métropole (quartiers Joliot Curie, Aubiers-Le Lac, Palmer-Sarailière-8 mai 1945-Dravemont).



DÉPLACEMENTS



À la croisée des enjeux écologiques, économiques et sociaux, impactant directement la qualité de vie, l'organisation des déplacements s'est maintenue au cœur des préoccupations de la Métropole en 2019. L'offre essentielle en transports urbains s'est encore élargie par la mise en service de nouvelles extensions et lignes du réseau de tramway, mais aussi par l'adaptation du service de bus et la mise à profit d'outils innovants. Objectifs : assurer une desserte efficace du territoire tout en favorisant des pratiques plus respectueuses de l'environnement, en fluidifiant la circulation et en réduisant la pression du stationnement. Conservant l'objectif d'atteindre 50% de déplacements actifs sur son territoire à l'horizon 2030, la Métropole a aussi œuvré à mieux penser les échanges avec les villes et pôles périphériques.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Déclaration d'utilité publique pour l'amélioration de la **desserte en transport en commun de la zone aéroportuaire**.

FÉVRIER

- Mise en service de l'**extension de la ligne C** du tramway jusqu'à Villenave-d'Ornon et du parc-relais « Villenave-Pyrénées ».

MAI

- Mise en service de près de 1 000 **V³ électriques**.
- Bordeaux Métropole encadre d'une « **Charte d'Engagements** » la mise en libre-service de vélos, trottinettes et scooters électriques, dans l'espace public par des opérateurs privés.

JUIN

- Mise en test des **bus électriques** sur la métropole.

AOÛT

- La Cour administrative d'appel confirme le jugement annulant la Déclaration d'utilité publique du **BHNS reliant Bordeaux à Saint-Aubin de Médoc**. La Métropole annonce son intention de relancer une procédure de demande de DUP auprès de la Préfecture.

SEPTEMBRE

- Lancement d'une vaste concertation sur le projet d'**aménagement métropolitain des barrières et boulevards**.
- Lancement de l'expérimentation du **Car Express Bordeaux-Créon**.

OCTOBRE

- Suppression du 100^e **carrefour à feu** sur le territoire de la métropole.

NOVEMBRE

- Mise en service de deux nouvelles lignes de bus structurantes : les **Corols 31 et 39**.
- Lauréate de l'appel à projet national « Continuités cyclables », Bordeaux Métropole remporte une subvention de 691 998 € pour la réalisation d'un **franchissement de la rocade**, avenue John Fitzgerald Kennedy à Mérignac.
- Inauguration de la **nouvelle voie Marie Curie** reliant l'avenue Marcel Dassault au parc d'activité de Vert Castel à Mérignac.

DÉCEMBRE

- Mise en service de la **nouvelle ligne D** entre Carle Vernet et Mairie du Bouscat.
- La Cour administrative d'appel homologue l'accord de médiation entre Bordeaux Métropole et le groupement d'entrepreneurs en charge des travaux du futur **pont Simone-Veil**.
- Lancement du renouvellement de la Délégation de service public (DSP) **des transports publics** (TBM).

UNE OFFRE COLLECTIVE ÉLARGIE

UN RÉSEAU QUI S'ÉTEND

Malgré une conjoncture bousculée par les manifestations du début d'année et l'incendie du parking des Salinières, les transports urbains ont vu leur périmètre évoluer en 2019, avec une augmentation de 2,4 % en offre kilométrique et de 2,5 % en fréquentation. 169,5 millions de voyages ont été réalisés par les usagers du bus (67,6 M), du tram (101,4 M), du Bat³ (415 000) et du service de transports à la demande des Personnes à mobilité réduite (111 000). Pour assurer la prise en charge de tous les voyageurs Bat³, un 3^e bateau a été mis en service pendant l'été. Après une baisse d'usage de 18 mois, les V³ ont connu une hausse sensible des abonnements à la rentrée et ont comptabilisé 1,8 M de locations à la fin de l'année.

Bordeaux Métropole n'a pas ralenti ses efforts pour continuer de développer le service de transport en commun. Fréquences rapprochées, extensions... la carte du réseau TBM a poursuivi son expansion pour couvrir au mieux les besoins des usagers. À côté des nombreux ajustements ponctuels opérés côté bus, deux nouvelles lignes structurantes ont vu le jour, qui facilitent les traversées de l'agglomération : la Corol 31 reliant Bassens au campus universitaire de Talence et la Corol 39, le Technoparc à la gare de Pessac-Alouette. L'année bus a par ailleurs été marquée par la mise en place d'une nouvelle ligne améliorant la desserte en soirée. La navette « TBNight » transporte les noctambules toutes les 30 minutes de 1h30 à 5h30. L'amplitude du service et les fréquences de passage ont également été renforcées sur de nombreux parcours aux heures de pointe et le soir. L'arrêt à la demande après 22h, testé sur deux lignes depuis 2017, est généralisé en 2019. Pour répondre à la hausse de fréquentation sur les réseaux de bus (+13,8 % en 2019), les Lianes 1, 5, 9, 10 et 15 ont, enfin, été renforcées de 13 bus supplémentaires. Le principe de la création d'un 3^e dépôt en rive droite au débouché du futur pont Simone-Veil a été acté. Côté tram, 2019 a commencé et fini avec l'entrée en service de deux extensions. En janvier, a été inaugurée l'extension de la ligne C jusqu'à Villenave-d'Ornon. Ce prolongement de 1,4 km en voie double, relie le sud de la métropole au centre-ville de Bordeaux, via la gare Saint-Jean et le quartier Euratlantique. C'est vers le nord, en décembre, que les voies du tram se sont étirées.

Atteignant la Mairie du Bouscat, la nouvelle ligne de Tram D a inauguré un tracé de près de 3,5 km (sur une dizaine à terme), destiné à irriguer le quadrant nord-ouest de l'agglomération. Les travaux se sont poursuivis pour relier Bruges et Eysines début 2020. En parallèle, des travaux ont été opérés pour permettre d'optimiser l'usage des lignes existantes en écho aux évolutions urbaines. Les rames du Tram B qui s'arrêtaient à « Cité du vin » ont été prolongées jusqu'à « Claveau » assurant ainsi une desserte à 5 minutes de fréquence. Des allongements de quais ont été réalisés sur cinq stations de la ligne C. L'année a également vu le démarrage des travaux d'extension du Tram A vers l'aéroport de Bordeaux-Mérignac déclarés d'utilité publique en avril (achèvement prévu fin 2021).

AVANCÉE DES PROJETS

De mars à décembre 2019, deux concertations se sont tenues concernant respectivement l'extension de la ligne B vers le centre-ville de Gradignan et la liaison en Bus à haut niveau de service (BHNS) électrique reliant le CHU Pellegrin à Talence Thouars. En parallèle, des études de conception ont été lancées pour l'extension de la ligne D vers Saint-Médard-en-Jalles. Les études préliminaires concernant la liaison pont à pont en rive droite ont, enfin, été lancées avec un tracé démarrant au débouché du futur pont Simone-Veil jusqu'à la ZAC Brazza.

TIRER PROFIT DES INNOVATIONS

Sur le plan des énergies vertes, Bordeaux Métropole a déployé en mai plus de 1 000 nouveaux vélos V³ à assistance électrique. Elle a initié en juin le test de bus électriques de sept constructeurs différents afin de mesurer leurs performances et leur compatibilité avec le réseau TBM. Côté technologie, elle a mis en place l'indication en temps-réel du nombre de places restantes dans les 25 parcs-relais du réseau. Juste après le déploiement des nouveaux distributeurs de titres en station permettant le rechargement des tickets, elle a lancé le m-ticket, un ticket numérique payable et présentable sur les valideurs via une application smartphone dédiée.



© C. Goussard

INTERMODALITÉ ET DÉPLACEMENTS DOUX

Favoriser l'intermodalité et les déplacements doux demeure un enjeu majeur de la politique des mobilités de la Métropole. Satisfaite de voir encore progresser la pratique du vélo (+ 11,9% entre les mois d'avril 2018 et 2019), elle a validé le bilan à mi-parcours de son 2^e Plan vélo et décidé d'approuver le projet d'autoroutes du vélo et de le présenter dans le cadre de l'appel à projets lancé par le gouvernement. Elle s'est également engagée à lancer en 2020 une réflexion pour la mise en œuvre d'un nouveau grand plan de développement des modes actifs (vélo et marche) en fixant un objectif de 50% de part modale à l'horizon 2030. En parallèle, la sécurisation des déplacements doux s'est poursuivie. Accompagnant notamment toutes les extensions du tram, de nouvelles voies vertes, bandes et pistes cyclables sont venues s'ajouter au réseau, portant la longueur des aménagements cyclables sur la métropole à 1 299 km (1 067 km fin 2016). Contribuant à l'amélioration des conditions de circulation en ville, une plateforme en ligne baptisée « Cyclo-fiche » a été mise en service en partenariat avec Vélo-Cité pour permettre aux usagers de signaler les problèmes rencontrés. Promouvant l'avantage de l'intermodalité sur l'usage de la voiture en ville, la Métropole et les communes ont poursuivi l'extension des zones règlementées de stationnement sur voirie. En même temps, de nouveaux équipements sont venus étayer l'offre de stationnement : parc-relais du Haillan (624 places en construction à proximité du futur terminus de la ligne D) et de Villenave-d'Ornon (750 places, en lien avec le tram C) ; et parkings en ouvrage : P4 Belcier (765 places) et Grand Parc (355 places). Une 33^e aire de covoiturage a par ailleurs été créée sur la métropole à Martignas-sur-Jalle.

Autre piste d'incitation, Bordeaux Métropole a signé une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la SNCF et Kéolis Bordeaux Métropole, pour permettre sous peu aux usagers de voyager avec un titre TBM sur le réseau régional

TER à l'intérieur du périmètre métropolitain. La mesure est en expérimentation sur la ligne TER du Médoc. La Métropole a continué d'appuyer le développement des Plans de mobilité (PDM) sur son territoire en soutenant la signature d'un Pacte de mobilité avec CDiscount visant à faciliter l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les 1 400 collaborateurs de l'entreprise.

DES LIENS AVEC LES TERRITOIRES PÉRIPHÉRIQUES

Déterminante notamment dans la congestion automobile à l'approche de la métropole, la gestion des flux avec les villes périphériques a continué à concentrer les réflexions. Bordeaux Métropole a réaffirmé sa demande d'inscrire au Schéma régional de Nouvelle-Aquitaine (STRADDET) la réalisation du RER métropolitain, la réouverture des maillages routiers de contournement, la programmation de pôles d'échanges multimodaux et la mise en œuvre de règles plus ambitieuses sur la régulation du trafic poids lourd de transit. Elle a souligné l'importance de développer des partenariats avec les agglomérations voisines de Libourne, Marmande, Arcachon et les pôles de Mont-de-Marsan, Angoulême, Limoges ou Saintes pour contribuer au maillage du futur territoire néo-aquitain. Trois axes orientent sa stratégie : incitation à l'évolution des comportements (covoiturage, régulation du stationnement...), optimisation des infrastructures existantes et des aménagements de capacité, en particulier sur la rocade, telle qu'elle s'est poursuivie en 2018 avec la mise à 2x4 voies du pont Mitterrand ou la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 4 et 5.

Bordeaux Métropole a par ailleurs cofinancé avec la Région, l'expérimentation de la 1^{re} ligne de Car Express Bordeaux-Créon via Tresses, Fargues-Saint-Hilaire et Salleboeuf.

Elle a enfin acté le principe de cofinancement des études préliminaires pour la création de la halte de la Médoquine, l'automatisation de la gare d'Arcachon et le renforcement de la ligne du Médoc.

• CHIFFRES CLÉS

• **+13,8 %**

de fréquentation sur le réseau de bus.

• **90,1 M€**

engagés dans le projet d'aménagement pour la desserte de l'aéroport.

• **1 750** arceaux vélo posés.

• **68 M€**

pour l'extension du tram C,
250 M€ pour la nouvelle ligne D.

• **8 %** pour le trafic vélo sur la métropole.

• **70 %** de la flotte de bus au Gaz naturel Véhicules





ENVIRONNEMENT ET QUALITÉ DE VIE



Garantir la gestion durable des ressources des milieux, tout en accompagnant le développement de l'agglomération; assurer quotidiennement le meilleur service à ses administrés, traiter les déchets en tendant vers leur réduction; construire ou préserver un environnement favorable à la qualité de vie et à la santé de tous; reconquérir l'espace public et la nature en milieu urbain; expérimenter les solutions éco-responsables, mais aussi soutenir les projets artistiques et culturels en lien avec le territoire... résumant les grands engagements portés par Bordeaux Métropole en 2019, avec un objectif inchangé : viser l'exemplarité en matière d'environnement et de qualité de vie.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Bordeaux Métropole et l'agence de l'eau Adour-Garonne signent un contrat de 30 M€ pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

FÉVRIER

- La Carte Jeune est adoptée par 11 communes de la Métropole.
- Inauguration de la 1^{re} zone refuge-inondation de la Métropole à Saint-Vincent-de-Paul.

MARS

- Le Conseil de Bordeaux Métropole approuve le projet de reconversion de l'emprise ferroviaire dite Brazzaligne en promenade paysagère.
- Parution de l'ouvrage *Les Refuges périurbains Suburban Shelters*, co-édité par Bordeaux Métropole et les éditions WildProject.

AVRIL

- Lancement d'un nouveau cycle de conférences « Les jeudis de la Transition » à la Maison Écocitoyenne.
- Adoption du Contrat Local de Santé de Bordeaux Métropole.

MAI

- 1^{re} édition de Mai Durable.
- Signature d'un protocole avec la société SIAP Sas pour la gestion des déchets diffus spécifiques.

JUIN

- Inauguration de l'œuvre de Bettina Samson *La Vase et Le Sel (Hoodoo Calliope)* à Bègles.
- Inauguration du Refuge périurbain *La Station Orbitale*, dessiné par Les frères Chapuisat, à Saint-Médard-en-Jalles.

- Lancement de la campagne de sensibilisation au devenir des eaux pluviales « La Garonne commence ici ».

- De juin à août 2019, édition de la nouvelle saison culturelle « Liberté ! ».

- La Boucle verte devient le premier GR® métropolitain de France.

JUILLET

- Adhésion de Bordeaux Métropole à la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

SEPTEMBRE

- Bordeaux Métropole et Lacanau présentent leur candidature commune à l'accueil des compétitions de surf des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.
- Inauguration de l'œuvre de Stéphane Carricondo *Traits-d'union* à Villenave d'Ornon.

OCTOBRE

- Annulation du 5^e Marathon de Bordeaux Métropole en raison des mouvements sociaux.

NOVEMBRE

- Label Cit'ergie : avec un score de 69,7 % Bordeaux Métropole s'inscrit aux côtés des collectivités les plus engagées en France.

DÉCEMBRE

- Parution des kits-maquettes des 11 Refuges périurbains modélisés par Guillaume Dupont, en téléchargement gratuit sur le site des Refuges périurbains.

VEILLER SUR ET SURVEILLER L'EAU

Le souci d'assurer une gestion raisonnée des ressources tout en garantissant le meilleur service à ses administrés s'est de nouveau incarné de multiples façons en 2019.

Le Service public de l'eau potable, qui a compté 285 675 points de service (+2,2%), a desservi 754 511 habitants. 45,14 Mm³ d'eau potable ont été délivrés (+3,2%).

Le volume d'eau prélevé dans les nappes souterraines a légèrement augmenté, passant de 53,37 Mm³ en 2018 à 54,17 Mm³. Dans le même temps, les taux de conformité des prélèvements ont atteint 100% pour la microbiologie et la physico-chimie.

La Métropole a validé dans l'année sa stratégie dédiée au futur service de l'eau. Le programme Eau'Rizon 2022 prévoit que la Métropole conduira les opérations de maîtrise d'ouvrage en eau potable au terme du contrat en cours avec Suez. 2019 a également vu la signature du contrat de financement du projet « Champ captant des Landes du Médoc » prévoyant 14 forages dans la nappe de l'oligocène pour produire 10 Mm³/an d'eau à destination de la Métropole et de 9 services limitrophes.

Compétente en matière de prévention des inondations, enfin, Bordeaux Métropole a poursuivi en 2019 la restauration des digues sur la rive droite. Elle a inauguré un nouvel aménagement paysager pour prévenir les inondations à Artigues-près-Bordeaux.

RÉDUIRE ET TRAITER LES DÉCHETS

Troisième année du Plan d'actions « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage », 2019 a vu se poursuivre les expérimentations. La Métropole a collecté 190 613 tonnes (t) d'ordures ménagères et 57 565 t de collecte sélective.

Elle a choisi une société du groupe Veolia (SOVAL) pour la Délégation de service public de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés du territoire métropolitain à compter de 2020. Celle-ci devra réaliser les investissements nécessaires à l'extension des consignes de tri à l'horizon 2022.

L'externalisation de la propreté sur le cœur historique de Bordeaux a fait l'objet de contrôles réguliers. Le niveau de service a été élevé avec une fréquence de collecte de 6+1. Trois nouveaux locaux de pré-collecte mutualisés ont été mis en service. La mise en place de la semaine de travail de 5 jours à la collecte a été étendue à la zone centre (Bordeaux hors hyper centre), sans modification de fréquence.

Une nouvelle organisation d'exploitation des centres de recyclage a été mise en place à Bordeaux Paludate avec une déchetterie à plat disposant d'alvéoles par flux afin de faciliter le dépôt par les usagers.

UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ

L'engagement de la Métropole pour un environnement favorable à la qualité de vie et à la santé s'est renforcé de plusieurs mesures en 2019. Outil partenarial visant à mettre en cohérence la politique régionale et les besoins du territoire, un Contrat Local de Santé de 5 ans a été adopté, dont les premières actions ont été mises en œuvre. La Métropole a adhéré à la charte d'engagement « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » portée par le Réseau environnement santé (RES). Elle a encore établi un Plan de prévention du bruit dans l'environnement comprenant un diagnostic des 28 communes avec 3 M€ de dépenses prévisionnelles pour son déploiement sur 5 ans. Les élus ont enfin validé le plan d'actions « Longue vie à Bordeaux Métropole » visant à améliorer et adapter l'environnement urbain en faveur des publics plus âgés.

UN SUPPLÉMENT DE NATURE

Dans le cadre de son projet de reconquête de l'espace public et de la nature en milieu urbain, la Métropole a vu l'installation de deux bergers sur son territoire (à Pessac et au Taillan-Médoc), a préparé l'installation d'un maraîcher au Haillan et validé l'achat de terres agricoles à Ambès, dont elle a soutenu la conversion en bio. 11 communes ont été accompagnées dans la mise en place du « Zéro pesticide » dans leurs cimetières.

Une charte de la forêt métropolitaine et du règlement relatif aux arbres a été mise en place. L'analyse de la canopée a pu débuter, qui permettra de cibler des actions et de les évaluer, ainsi que de mesurer l'impact du développement de la métropole sur ses infrastructures vertes.

Côté trame verte sociale, 21 jardins collectifs ont été accompagnés (dont 9 créations). L'évolution des pratiques de gestion des espaces verts s'est poursuivie (végétal local, matériel électrique, mobilier en plastique recyclé, éco-pâturage, etc). La direction des Espaces verts a mis à disposition des communes son expertise ainsi que son service de production et d'achat de plantes. L'équipe des arboristes est également intervenue lors des événements climatiques de l'année.

Une centaine d'arbres a été plantée et les études préliminaires de maîtrise d'œuvre ont été lancées dans le cadre de la Brazzaligne.

La Métropole a, par ailleurs, soutenu la conversion de 15 parcelles classées en zones d'extrême danger à Saint-Louis-de-Montferrand en nouveaux espaces ouverts au public (« Les Parenthèses de Saint-Louis »). Elle a lancé une concertation publique sur le projet de création du Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles. Enfin, la Boucle verte devient en juin 2019 le premier GR® métropolitain de France, traversant 17 communes sur 161 km.

LE DÉVELOPPEMENT FAÇON DURABLE

2019 a vu se poursuivre l'extension des réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables à Ginko, Bacalan-Bassins à flot et Saint-Jean Belcier. 32 bâtiments publics ont profité de ces bénéfices. On estime à 250 tonnes les économies en CO₂ qui seront réalisées chaque année par le seul Conservatoire de Bordeaux.

La rive droite a vu progresser la construction du futur réseau Plaine de Garonne (livraison de la chaufferie et de 8 km de réseaux). Il a été décidé d'alimenter le réseau, d'une part, par une nappe moins profonde (800 m) et moins chaude, mais plus productive que celle initialement visée, et, d'autre part, par une chaufferie bois.

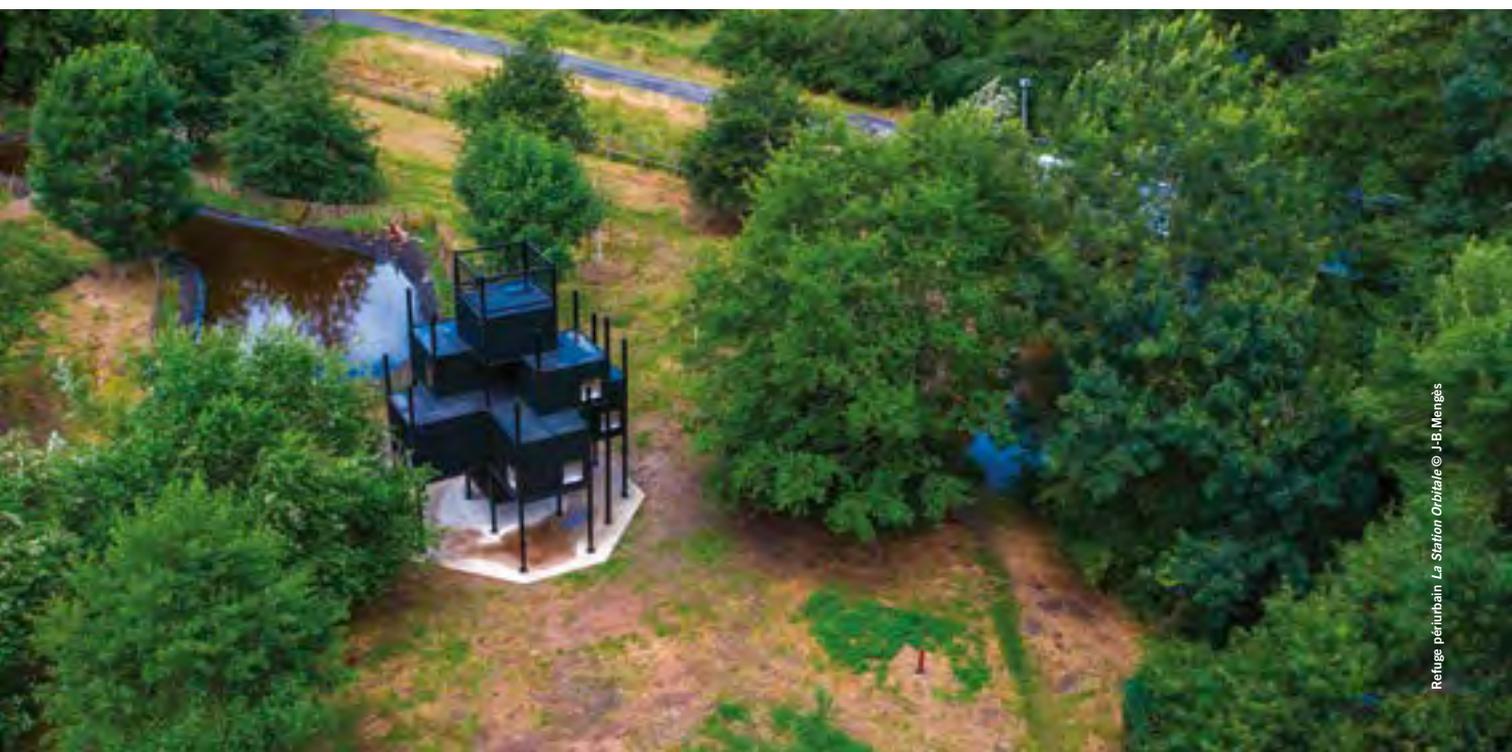
Explorant les alternatives écologiques et économiques à l'éclairage, la Métropole a inauguré une voie verte phosphorescente au Haillan dont l'expérimentation permettra d'évaluer l'efficacité de la photoluminescence.

La qualité de la politique métropolitaine de transition énergétique et écologique a été saluée par l'attribution du Label Cit'ergie qui a souligné ses efforts sur le plan

de la rénovation énergétique, de la production d'énergies renouvelables, et de la réduction de l'utilisation de la voiture. Un audit a débouché sur la programmation de multiples nouvelles actions. Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux obtiennent 345,9 points sur 406 possibles, soit 69,7 %, contre 61 % en 2012. L'objectif est d'atteindre 75 % à l'horizon 2023, et de décrocher le label Cit'ergie « Gold », niveau ultime de performance.

VALORISATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le soutien de projets artistiques et culturels en lien avec le territoire a continué d'engager la Métropole en 2019 (35 manifestations soutenues via les contrats de co-développement) avec les communes). L'Arboretum, à l'entrée du parc des Jalles à Saint-Médard-en-Jalles, a vu inaugurer *La Station Orbitale*, 11^e et dernier des Refuges périurbains, dessiné par les artistes suisses Les Frères Chapuisat. Nouvelle commande artistique publique, *La Vase et Le Sel (Hoodoo Calliope)* de Bettina Samson a été dévoilée sur la pelouse reliant le Centre de traitement et valorisation des déchets ASTRIA à Bègles au chemin de halage longeant les rives de la Garonne. La Métropole a renouvelé son soutien au projet DEMOS, dispositif national d'enseignement collectif de la musique, destiné à 115 enfants des quartiers de Bordeaux, Floirac et Gradignan relevant de la « politique de la ville » et des territoires girondins ruraux éloignés des lieux de pratique culturelle. La 8^e édition de l'Été métropolitain 2019 a vu la programmation de 200 rendez-vous artistiques (95 % gratuits) sur 90 sites du territoire métropolitain habituellement non-dédiés à la diffusion artistique.





● CHIFFRES CLÉS

● **2 300** réservations
dans les Refuges périurbains sur la saison 2019.

● **24,4 M€** pour la construction d'un tunnel sous la Garonne pour transférer et traiter les eaux usées de la plaine rive droite, 32 M€ pour la création d'une liaison entre les stations d'épuration de Cantinolle à Eysines et de Lille à Blanquefort.

● Avec **4 200 km** de réseaux d'assainissement, Bordeaux Métropole a l'un des plus grands réseaux de France.

● Près de **2 800** écoliers ont participé aux Journées de valorisation des Juniors du développement durable.



GOUVERNANCE



Bordeaux Métropole a de nouveau affiché en 2019, une bonne santé financière. Conciliant la maîtrise des dépenses de fonctionnement contractualisée avec l'État et les attentes fortes en termes d'emploi, de logement et de déplacements, les orientations se sont clairement définies dans le respect des principes du développement durable. Malgré la baisse des dotations, l'Établissement public a poursuivi un haut niveau d'investissement tout en préservant la solidarité avec ses communes membres. En même temps qu'elle s'efforçait d'alléger les charges ou de diversifier les recettes, la Métropole a également tenté de faire de sa gouvernance un usage vertueux, usant de la commande publique comme d'un outil de politique au service du territoire, de la diversité, de l'innovation et du développement durable; renforçant la participation citoyenne et multipliant les actions en faveur de l'égalité.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Présentation du rapport sur les **orientations budgétaires 2019**.
- Généralisation sur l'année 2019 du **dépôt dématérialisé des factures** sur Chorus Pro.

FÉVRIER

- Le Conseil de Bordeaux Métropole décide de reconduire les taux en vigueur en matière de **fiscalité directe locale** : les taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE), de Taxe d'habitation et de Taxe foncière sur les propriétés non bâties restent stables respectivement depuis 2015 et 2011.
- Vote du **Budget Primitif** : 1 752 M€ en dépenses réelles, dont 888,56 M€ de fonctionnement et 863,15 M€ d'investissement.

MARS

- **Patrick Bobet**, maire du Bouscat, est élu **Président de Bordeaux Métropole** suite à la démission d'Alain Juppé.
- La « Grande Journée » clôture les dix-huit mois de réflexion de **#BM2050**, au H14.

MAI

- Du 21 mai au 23 juin, le C2D organise avec Jérôme Clément, les **entretiens Liberté!** dans le cadre de la saison culturelle et d'idées Liberté 2019!

SEPTEMBRE

- Mise en œuvre de l'obligation de **publier les données relatives aux subventions** sur l'Open Data de Bordeaux Métropole.

OCTOBRE

- Fin de la **campagne de subventions en guichet unique** : 471 demandes acceptées (sur 581 réceptionnées).

NOVEMBRE

- De la fabrication maison de cosmétiques au cryptage des datas, le C2D dévoile les pratiques innovantes dans la 3^e édition de **#Tester Demain**.
- 6^e **Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté**.

DÉCEMBRE

- Adoption d'un plan d'actions métropolitain 2020/2022 sur **l'égalité femmes/hommes**.
- Les **orientations budgétaires pour 2020** annoncent une Dotation de solidarité avec les communes en progression (34,8M€) et un ambitieux programme d'équipement (754 M€).

UNE BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS IMPORTANTS

Premier marqueur important du fonctionnement de la Métropole : les finances. 2019 a confirmé la saine gestion de l'Établissement dans un contexte toujours contraint, notamment, par la maîtrise des dépenses imposée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (et limitant la progression annuelle des dépenses à 1,35 % en valeur 2017 sur les trois exercices 2018, 2019 et 2020). Voté en février, le Budget Primitif 2019 s'est montré en augmentation de 3,94 % par rapport à 2018, atteignant 1 752 M€ en dépenses réelles, dont 888,56 M€ en dépenses de fonctionnement et 863,15 M€ en dépenses d'investissement. L'exécution sur l'exercice 2019 a confirmé un volume des dépenses d'équipement soutenu (à 530,33 M€ de réalisations). Si on a observé, par ailleurs, un décrochage de plus de 4 points du taux de réalisation des investissements directs, le volume des investissements est demeuré très supérieur à celui des années 2014-2017. L'épargne nette a augmenté de 1,31 % (245,81 M€) entre 2018 et 2019. Elle a bénéficié du dynamisme des recettes de fonctionnement (recettes fiscales directes +4,78 %, indirectes +5,19 % et cessions d'actifs +70,29 %), de la stabilité des dépenses de fonctionnement courantes (-0,16 %) et de l'annuité de dette (74,97 M€ contre 74,99 M€ en 2018).

La Métropole a maintenu, dans le même temps, le niveau de subventionnement des organismes publics et associations. L'activité de guichet unique a reçu 581 demandes et accepté 471 dossiers. 25,70 M€, soit 95 % du montant prévu au Budget Primitif, ont été versés. Une convention de contrôle allégé en partenariat a été signée. Les contrôles opérés ont confirmé la fiabilité de la procédure de suivi des subventions allouées.

DES RESSOURCES DIVERSIFIÉES

Côté fiscalité directe locale, la Métropole a décidé de reconduire les taux en vigueur : les taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE), de Taxe d'habitation et de Taxe foncière sur les propriétés non bâties restent stables respectivement depuis 2015 et 2011. À taux constants, la fiscalité directe a enregistré une hausse des produits de 4,78 % (+15,49 M€) et une baisse des dotations de -1,57 % (-2,44 M€, après -5,17 M€ à fin 2018). Le Versement transport est resté la première ressource fiscale avec près de 197 M€ (compensation comprise). En augmentation de +17,9 % par rapport à 2018, la Taxe de séjour a rapporté plus de 6,35 M€ en 2019.

Bordeaux Métropole a continué, en parallèle à diversifier ses ressources en développant notamment le financement participatif. 2019 a vu d'une part le déploiement de la plateforme de dons KissKissBankBank et d'autre part le chantier de refonte et d'ouverture du Comité de pilotage (COPIL) mécénat de la Métropole. Objectif : une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité de l'offre de la Métropole et des communes associées à la démarche en matière de mécénat. Six collectes ont ainsi pu être lancées au bénéfice de quatre communes pour un total de 55 000 € collectés. On citera notamment la naturalisation du rhinocéros Kata Kata pour le Museum Sciences et nature ou la restauration des atlas Mercator-Hondius de la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

LA COMMANDE PUBLIQUE EN LEVIER

Les actions engagées depuis plusieurs années pour faire de la commande publique un outil de politique publique se sont poursuivies en 2019 au service du territoire, de la diversité, de l'innovation et du développement durable. Bordeaux Métropole a intégré des clauses diversité ou environnementales dans nombre de ses marchés, renforcé ses clauses d'insertion (+ 5 %) ; elle a élaboré le premier guide sur le sourcing et mis en place des formations dans le cadre de l'école interne ; elle a participé à une démarche sur les achats publics innovants avec le Ministère de l'Économie et des Finances. Pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique, elle a poursuivi ses rencontres en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Bordeaux Gironde.

LA DÉMOCRATIE AUGMENTÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

En parallèle à sa mission de bonne gestionnaire, Bordeaux Métropole s'est attachée à développer l'implication citoyenne. 27 participations ont été ouvertes en 2019 sur le site métropolitain participation.bordeaux-metropole.fr, certaines remportant des records d'intérêt : amélioration de la desserte des quartiers Thouars à Talence et Malartic à Gradignan avec 600 contributions ; 500 contributions pour le projet des boulevards ; plus de 1000 pour l'extension de la ligne B vers Gradignan...

Décidés, par ailleurs, à engager le territoire dans le Grand débat national, le Président et les maires concernés ont choisi de confier au Conseil de développement durable (C2D) donc à des bénévoles, l'animation des réunions, livrant un signal fort sur la complémentarité des rôles dans le champ démocratique. Dans le même ordre d'idée, c'est le C2D qui a choisi les garants de la concertation boulevards ; un C2D qui s'est encore attaché à refléter la diversité des vies métropolitaines dans le cadre du renouvellement partiel de ses membres et qui accueille désormais 17 % de moins de 30 ans.

Sur le plan de l'implication de la société civile dans la réflexion politique, 2019 a également été marquée par la clôture de l'ambitieuse démarche prospective #BM2050. Après 18 mois de radiographie de la métropole et de recensement des idées, aspirations ou projets de citoyens lambda ou experts, « La Grande Journée » a posé plusieurs scénarios dessinant les chemins possibles vers un avenir métropolitain co-construit.



ÉGALITE, DIVERSITÉ

Bordeaux Métropole, enfin, a réaffirmé en 2019 son engagement pour l'égalité et l'innovation sociale. Candidate auprès de l'AFNOR pour la double labellisation Égalité professionnelle femmes/hommes et Diversité, elle a présenté un point d'étape sur les dispositifs solidaires engagés : travail d'intérêt général et mesures de réparation pénale, service civique, congé de solidarité internationale ou conciergerie solidaire. La 6^e édition de la Quinzaine de l'égalité, de la diversité et de la citoyenneté a vu la programmation d'une centaine d'événements gratuits dans 16 communes. Bordeaux Métropole a enfin adopté un plan d'actions métropolitain 2020/2022 sur l'égalité femmes/hommes portant sur le développement d'une culture de l'égalité via notamment l'organisation d'actions de communication et l'affinage des données statistiques ; la garantie des conditions de recrutement et une gestion de carrière égalitaire.

DES RESSOURCES HUMAINES SOIGNÉES

Côté coulisses, la Métropole a poursuivi ses efforts pour la meilleure gestion de l'administration générale et de ses ressources humaines. 2019 a été marquée par la mise en place du prélèvement à la source, la mise œuvre d'un plan de communication RH à l'attention des 10 000 agents de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux et du CCAS, et le renforcement des démarches qualité. Un projet d'harmonisation et d'identification des emplois-types à intégrer à la base Pléiades a été lancé. Un plan EDN (Encadrants d'une dynamique nouvelle) a été conçu et enclenché pour mieux recenser les besoins individuels et collectifs de formation. La phase 1 a abouti à 732 jours de formation pour les 3 entités confondues. L'école interne et son offre de formation ont continué de se renforcer avec une augmentation globale de 33 % de l'activité.

En parallèle encore, des partenariats ont été relancés avec les acteurs du handicap, des expérimentations ont été menées pour le développement du télétravail, une refonte de la prise en charge individuelle et collective des risques psychosociaux a été entreprise. Sur le plan quotidien, le service de restauration a encore élargi son adhésion avec quelque 246 551 repas servis (+5,36 %). La part du bio dans les denrées alimentaires est supérieure à 20 % pour les restaurants de l'Hôtel (24,19 %) et de Latule/Daney (24,04 %). Côté parc automobile à disposition des agents, la part de véhicules électriques est passée de 13,1 % à 19,4 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte administratif illustre en chiffres le bilan de l'activité de Bordeaux Métropole en 2019.

À retenir :

En 2019, **le volume des dépenses** s'élève à **1,515 milliard d'€** en mouvements réels, se caractérisant par une stabilité des dépenses courantes de fonctionnement (-0,16 %) et des dépenses d'équipement propres (-0,06 %). **Les recettes**, quant à elles, s'élèvent au total à **1,806 milliard d'€** en mouvements réels, portées par une progression des recettes fiscales directes (+4,78 %), indirectes (+5,19 %), mais aussi d'une augmentation significative des cessions d'actifs (+70,29 %), des recettes d'investissements hors emprunts (+10,31 %), et de la mobilisation d'emprunts en recettes d'investissements à hauteur de 260 M€.

*Source : Baromètre intercommunal juin 2019

● CHIFFRES CLÉS

● **82 %** des habitants se déclarent satisfaits de l'action de Bordeaux Métropole*.

● **+17,9 %** pour la Taxe de séjour en 2019 : plus de 6,35 M€ perçus par Bordeaux Métropole.

● **66 %** des fournisseurs de la Métropole sont des TPE/PME ou artisans (80 % en incluant autoentrepreneurs et professions libérales).

● **25,7 M€** de subventions accordées.

● **7 M€** collectés en mécénat depuis 2017.

● **0,883 milliard d'€ de dépenses de fonctionnement**, en légère diminution (-0,16 %), qui comprennent notamment 253,40 M€ de charges de personnel et 434,48 M€ de charges à caractère général.

● **1,222 milliard d'€ de recettes de fonctionnement**, dont 99,36 M€ de produit de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et 196,81 M€ de Versement transport. Elles bénéficient notamment d'une dynamique des recettes fiscales avec environ 30 M€ supplémentaires sans augmentation des taux d'imposition.

● **530,33 M€ de dépenses réelles d'équipement** dont 283,37 M€ pour la Mobilité, transports et déplacements, 147,60 M€ pour la Valorisation du territoire, 44,56 M€ pour le domaine Haute qualité de vie et 54,80 M€ pour le Pilotage numérique et performance de la collectivité.

Des indicateurs qui confirment une **situation financière toujours saine** fin 2019, avec une épargne nette en progression de 1,31 % et une capacité de désendettement inférieure à 3 ans.

L'intégralité du **Compte administratif de l'année 2019** peut être consulté sur : rapportactivite.bordeaux-metropole.fr

TERRITOIRES ET MUTUALISATION



Engagée depuis 2016 dans un processus de mise en commun et de partage des moyens avec ses communes membres, Bordeaux Métropole a continué de développer et d'affiner cette année son projet de mutualisation. Séduisant de nouvelles communes ou s'étendant à de nouvelles activités, la mutualisation a abordé son 5^e cycle avec une expérience aiguisée et une confiance accrue des communes. En charge des actions déconcentrées, de compétences métropolitaine ou municipale, les pôles territoriaux se sont vus dotés de nouveaux moyens.

FAITS MARQUANTS

JANVIER

- Au 1^{er} janvier, **2 nouvelles communes** (Artigues-près-Bordeaux et Talence) s'engagent dans le **cycle 4 de la mutualisation** et 3 communes (Blanquefort, Le Bouscat et Ambarès-et-Lagrave) étendent le périmètre des compétences mutualisées.
- Mise en œuvre du **Plan Propreté** avec 2,1 M€ mandatés.
- 3 communes dont une nouvelle (Bègles, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles) s'engagent pour le **cycle 5 de la mutualisation** qui sera effectif en 2020.

FÉVRIER

- Expérimentation d'une **bande lumineuse cyclable phosphorescente** à Pessac.
- Poursuite du programme d'aménagement d'ensemble des **Bassins à flot** à Bordeaux.
- Aboutissement du **projet GECCO** (gestion comptable des communes) mené avec la DGNSI pour toutes les communes ayant mutualisé leurs services Finances (Floirac, Ambarès-et-Lagrave, Pessac, Bègles, Mérignac, Bruges, le Bouscat, Blanquefort, le Taillan-Médoc).

MARS

- Poursuite de l'aménagement de la **place Gambetta** à Bordeaux. Fin des travaux prévue en 2020.
- Achèvement de la phase 1 du projet d'aménagement du **quartier Lucien Faure**. Poursuite de la phase 2 (travaux des promoteurs et aménagements des espaces verts).

SEPTEMBRE

- Prise en gestion d'un **nouveau parc urbain à Bruges**, le parc Ausone.

OCTOBRE

- Inauguration du **Pôle Territorial Sud** à Pessac.
- Inauguration du **Pôle Territorial Rive Droite** à Lormont.

DÉCEMBRE

- Poursuite des travaux de la **place de la République à Saint-Médard-en-Jalles** en vue de sa livraison partielle en janvier 2020.

LA MUTUALISATION SE POURSUIT

Conformément aux prévisions du schéma de mutualisation, un nouveau cycle a été conduit en 2019. Au 1^{er} janvier, deux nouvelles communes ont créé des services communs, Artigues-près-Bordeaux pour le domaine « commande publique » et Talence pour le domaine « numérique et système d'information ». De plus, les communes de Blanquefort, Le Bouscat et Ambarès-et-Lagrange ont étendu leur périmètre de mutualisation en intégrant le service commun des archives.

En 2019, trois communes se sont engagées dans le cycle 5 de mutualisation, opérationnel dès 2020. La commune de Bègles étend largement le périmètre de ses services communs en transférant notamment à la Métropole tous ses services techniques. Le Haillan étend également le périmètre de ses services communs aux archives. Saint-Médard-en-Jalles rejoint pour la première fois la mutualisation en intégrant le service commun des affaires juridiques.

CONDUITES DE PROJETS ET MÉTHODES D'OPTIMISATION

Sur le plan de l'investissement, l'année 2019 a été marquée par un nouveau record de mandatement du Fonds de proximité d'intérêt communal (FIC) avec plus de 42,1 M€. L'enveloppe allouée aux grosses réparations de voirie et à l'enveloppe exceptionnelle de travaux de voirie s'élève respectivement à 8,5 M€ et 0,6 M€ (0,4 M€ en investissement et 0,2 M€ en fonctionnement).

La Direction générale des territoires poursuit son engagement dans deux projets ambitieux de mutation informatique : un logiciel unique de gestion et maintenance du patrimoine (MAXIMO/GMAO) et la convergence des systèmes d'information d'urbanisme opérationnel. La convergence des systèmes d'information RH et Finances pour le compte des communes s'est poursuivie.

LES COMMUNES PAR DOMAINE

FINANCES

Pessac
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Floirac
Bègles
Bordeaux
Blanquefort

AFFAIRES JURIDIQUES

Pessac
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Saint-Aubin de Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Floirac
Bordeaux
Bègles
Blanquefort
Carbon-Blanc

NUMÉRIQUE, SYSTÈMES D'INFORMATION

Bègles
Pessac
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Saint-Aubin de Médoc
Floirac
Bordeaux
Blanquefort
Le Haillan
Ambarès-et-Lagrange
Carbon-Blanc
Talence

RESSOURCES HUMAINES

Pessac
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Saint-Aubin de Médoc
Floirac
Bordeaux
Blanquefort
Ambarès-et-Lagrange
Lormont

COMMANDE PUBLIQUE

Pessac
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Saint-Aubin de Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Artigues-près-Bordeaux
Floirac
Bordeaux
Bègles
Blanquefort
Carbon-Blanc

BÂTIMENTS

Pessac
Bruges
Le Taillan-Médoc
Bordeaux
Ambarès-et-Lagrange

STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Pessac
Bruges
Le Taillan-Médoc
Bordeaux

LOGISTIQUE ET MAGASINS

Pessac
Bruges
Le Taillan-Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Mérignac
Bordeaux

PARC MATÉRIEL

Bordeaux
Bruges
Le Bouscat
Le Taillan-Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Floirac

FONCTIONS TRANSVERSALES - PRÉVENTION

Ambarès-et-Lagrange
Bordeaux
Bruges
Le Taillan-Médoc
Pessac
Bègles

ARCHIVES

Ambarès-et-Lagrange
Pessac
Bruges
Blanquefort
Le Bouscat
Bordeaux

ANIMATION ÉCONOMIQUE, EMPLOI

Pessac
Ambarès-et-Lagrange
Saint-Aubin de Médoc
Bordeaux
Le Haillan
Floirac

CADRE DE VIE, URBANISME, AUTORISATION D'OCCUPATION DES SOLS ET FONCIER

Pessac
Blanquefort
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Floirac
Bordeaux

LOGEMENT, HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE

Bordeaux
Floirac

VOIRIE

Pessac
Blanquefort
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Bordeaux
Ambarès-et-Lagrange
Saint-Louis-de-Montferrand
Bègles
Bassens

ESPACES VERTS

Pessac
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Floirac
Lormont
Saint-Louis-de-Montferrand
Bordeaux
Bègles
Blanquefort
Bassens

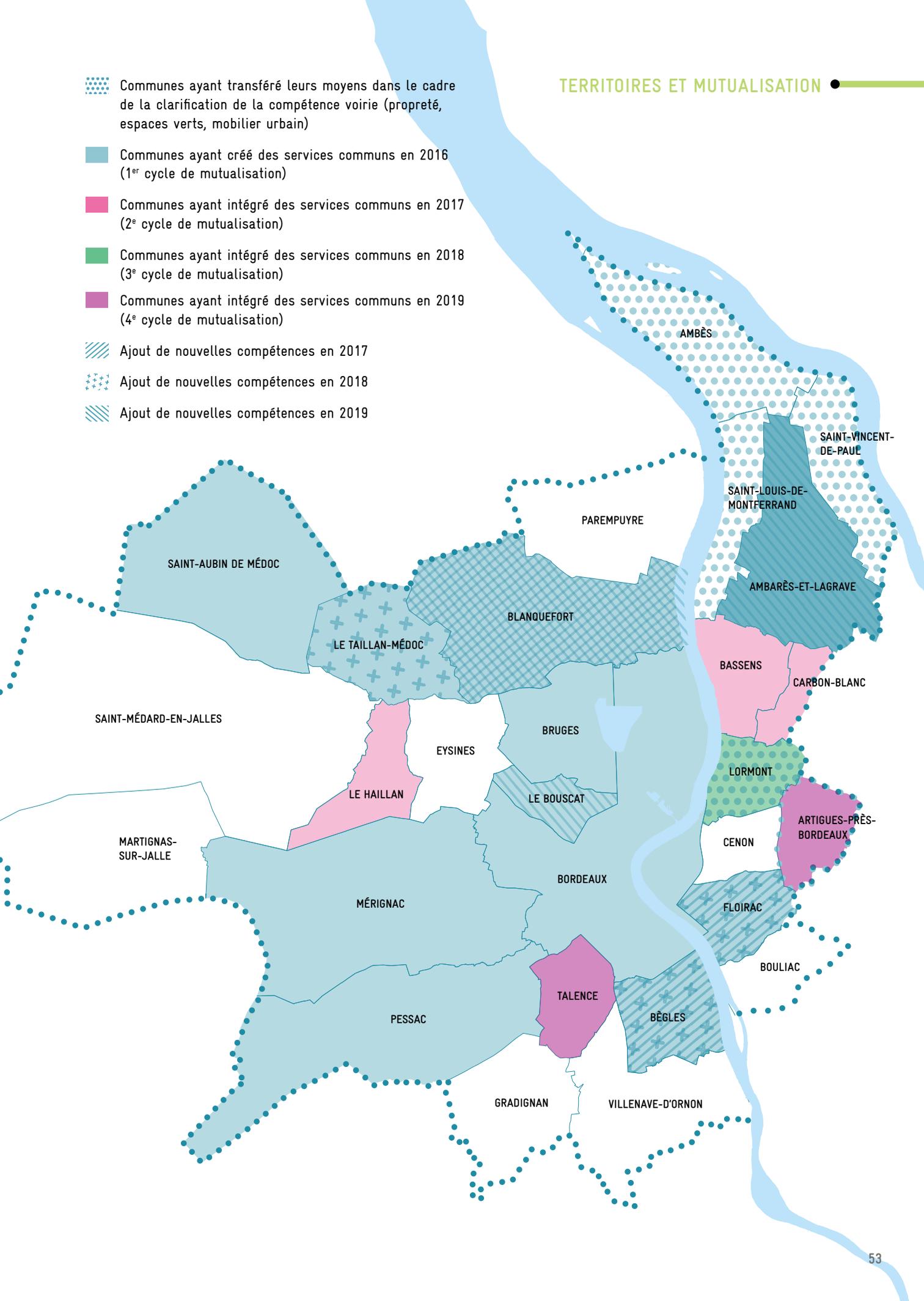
PROPRETÉ

Pessac
Blanquefort
Le Bouscat
Bruges
Mérignac
Le Taillan-Médoc
Saint-Aubin de Médoc
Ambarès-et-Lagrange
Ambès
Floirac
Lormont
Saint-Louis-de-Montferrand
Saint-Vincent-de-Paul
Bordeaux
Bègles
Bassens

TRANSPORTS, STATIONNEMENT, MOBILITÉ

Pessac
Bordeaux
Ambarès-et-Lagrange

-  Communes ayant transféré leurs moyens dans le cadre de la clarification de la compétence voirie (propreté, espaces verts, mobilier urbain)
-  Communes ayant créé des services communs en 2016 (1^{er} cycle de mutualisation)
-  Communes ayant intégré des services communs en 2017 (2^e cycle de mutualisation)
-  Communes ayant intégré des services communs en 2018 (3^e cycle de mutualisation)
-  Communes ayant intégré des services communs en 2019 (4^e cycle de mutualisation)
-  Ajout de nouvelles compétences en 2017
-  Ajout de nouvelles compétences en 2018
-  Ajout de nouvelles compétences en 2019



DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRITOIRES

LES PÔLES TERRITORIAUX : UN RÔLE CLÉ

Depuis 2016, le rôle des pôles territoriaux a été renforcé en tant qu'interlocuteur principal des communes. Les pôles se sont organisés en véritables services communs, exerçant à la fois des compétences métropolitaines et des activités communales mutualisées, notamment pour tout ce qui concerne la proximité et les fonctions support.

LES CHIFFRES CLÉS PAR PÔLE :

PÔLE TERRITORIAL OUEST :

Blanquefort - Bruges - Eysines - Le Bouscat - Le Haillan - Le Taillan-Médoc - Martignas-sur-Jalle - Mérignac - Parempuyre - Saint-Aubin de Médoc - Saint-Médard-en-Jalles

569 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 51 963 027 €

Mission droit des sols : 7 090 dossiers instruits*

Mission de maîtrise d'œuvre :

- Réalisation de 96 étapes d'études*
- 47 opérations d'aménagement d'espace public

Voirie : 4 046 chantiers et intervention en régie
81 circuits de transports scolaires

Propreté des espaces publics : 3 591 tonnes de déchets verts collectés, 3 037 m² de graffitis nettoyés (régie et externe)

Finances : 66 maquettes budgétaires pour les communes

Commande publique : 444 marchés notifiés et 91 avenants

Ressources humaines :

convergence des outils informatiques effectuée au 1^{er} janvier pour les communes de Bruges et Mérignac, soit environ 1 900 agents

*dossiers instruits : permis d'aménager, de construire, de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration préalable

*étapes d'étude : avant-projet et études préliminaires

PÔLE TERRITORIAL BORDEAUX :

Bordeaux

496 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 44 675 000 €

Mission droit des sols : 12 329 dossiers déposés, 1 487 rendez-vous de pré-instruction et 7 053 arrêtés d'alignement

Mission de maîtrise d'œuvre :

- réalisation de 125 étapes d'étude*
- 78 opérations d'aménagement d'espace public
- 3 plans de circuits de transports scolaires

Voirie : 694 km de voirie entretenus, 160 dépressions charretières réalisées

Propreté des espaces publics :

- 2 034 tonnes de dépôts sauvages ramassés
- 51 158 m² de graffitis nettoyés

Commande publique : 176 marchés notifiés, 41 marchés rédigés et 17 avenants

Ressources humaines : gestion déconcentrée de 496 agents

PÔLE TERRITORIAL RIVE DROITE :

Ambarès-et-Lagrave - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Bouliaç - Carbon-Blanc - Cenon - Floirac - Lormont - Saint-Louis-de-Montferrand - Saint-Vincent-de-Paul

300 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 19 324 025 €

Mission droit des sols : 2 418 dossiers instruits*

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 43 chantiers
- réalisation de 88 étapes d'étude*
- 55 plans de circuits de transports scolaires

Voirie : 3 043 demandes d'autorisations d'occupation temporaire et d'exécution de travaux et 1 325 réalisations de chantiers, 95 dépressions charretières réalisées

Finances : 15 budgets traités (Ambarès-et-Lagrave / Floirac) et le PT Rive droite

Commande publique : 94 marchés rédigés, 39 avenants et 72 marchés notifiés

Ressources humaines : gestion de 300 agents

PÔLE TERRITORIAL SUD :

Bègles - Gradignan - Pessac - Talence - Villenave-d'Ornon

320 AGENTS

DÉPENSES TOTALES : 22 133 174 €

Mission droit des sols :

1 055 rendez-vous instructeur et 3 947 arrêtés d'alignement

Mission de maîtrise d'œuvre :

- suivi d'exécution des travaux de 37 chantiers
- réalisation de 106 étapes d'étude*
- 40 plans de circuits de transports scolaires

Propreté des espaces publics :

932 tonnes de déchets verts ramassées, 248 dépôts sauvages traités et 307 m² de graffitis nettoyés

Voirie : 694 km de voirie entretenus et 3 700 chantiers réalisés en régie

Commande publique :

190 marchés notifiés, 190 marchés rédigés et 4 avenants

Ressources humaines :

gestion de 320 agents

Conception**LEBIG**

Bureau d'Intervention
Graphique de la direction
de la Communication
de Bordeaux Métropole

Conception graphique

Mathilde Hoarau
Pauline Mirac

Rédaction

Carine Arribeux et la direction de la
Communication de Bordeaux Métropole

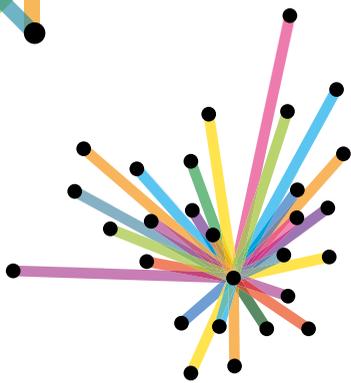
Cartographie

Bordeaux Métropole

Impression

Imprimerie Lestrade sur papier PEFC

Tiré à 2800 exemplaires
août 2020



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T 05 56 99 84 84
F 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr





**COMPTE
ADMINISTRATIF
2019**

Bordeaux Métropole

Réalisation

LAPAO

Impression

L'ATELIER

Une situation financière saine toujours attestée qui permet à la Métropole de Bordeaux de déployer les moyens nécessaires aux soutiens des acteurs face à la crise.

> En résumé

Comme en 2018, l'action de la Métropole s'est déroulée dans le cadre de la maîtrise des dépenses posée par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 limitant la progression annuelle des dépenses à 1,35 % en valeur 2017 sur les trois exercices 2018, 2019 et 2020. Cet engagement de Bordeaux Métropole va dans le sens de la stratégie mise en œuvre de notre établissement de dégager un maximum d'épargne, par l'optimisation des charges, pour les projets d'investissement, dont l'exécution a cette année encore dépassée 530 M€.

Grâce à cette gestion maîtrisée et malgré les besoins inhérents à un territoire bénéficiant d'un apport conséquent de population (+15 243 habitants entre 2018 et 2020), notre établissement dispose des ressources pour relever à moyen terme les défis majeurs d'un développement « vertueux » et collaboratif et à très court terme pour limiter les effets de la crise sanitaire en apportant un soutien aux entreprises et aux associations, tout en assurant une sécurité maximale à l'ensemble des habitants de la métropole et le maintien au quotidien ses missions de service public, que ce soit dans le domaine des transports ou encore de la collecte de déchets.

Ce compte 2019 conforte également la réussite du modèle de mutualisation et de la recherche d'une organisation des services plus efficiente avec une dépense par habitant qui recule de 1,2 % entre 2019 et 2018. Cette nouvelle baisse démontre la robustesse du modèle de financement de la mutualisation et de la capacité effective de la Métropole à absorber la dynamique des charges transférées dans le cadre de la création des services communs.

Les principaux enseignements de l'exercice 2019 sont les suivants :

- Au global, tous budgets confondus, en mouvements réels consolidés :

- **Les recettes totales** atteignent **1 805,75 M€**, elles bénéficient d'une dynamique des recettes fiscales directes (+4,78%), indirectes (+5,19%), mais aussi d'une augmentation significative des cessions d'actifs (+70,29%) et des recettes d'investissements hors emprunts (+10,31%).

- Les **dépenses totales** s'élèvent à **1 515,02 M€**, et se caractérisent par une stabilité des dépenses courantes de fonctionnement (-0,16 %) et des dépenses d'équipement propres (-0,06 %).

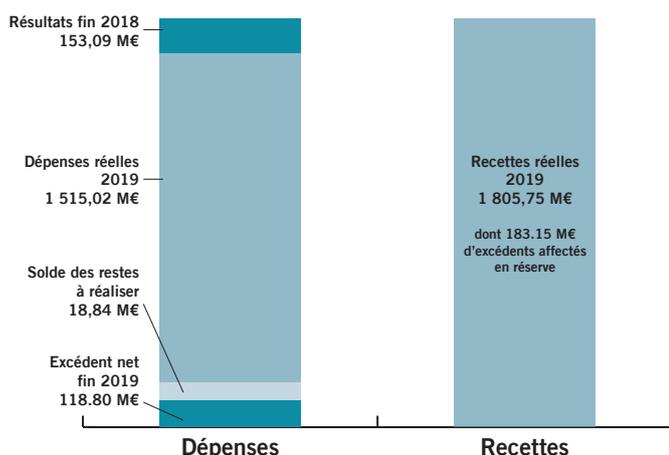
- Le **résultat net de clôture**, quant à lui, s'établit à **118,80 M€, en hausse de 86 %** par rapport à 2018 (63,72 M€).

- Le niveau **d'épargne nette** est en légère **progression de 1,31 %** (245,81 M€) et la **capacité de désendettement** qui reste encore inférieure à 3 ans, place la Métropole dans une situation très favorable.

- S'agissant du Budget principal, le plafond de dépenses contractualisé avec l'État a été respecté, ainsi que la tenue de la masse salariale et l'encadrement des subventions d'équilibre vers les budgets annexes. Le respect de cette condition garantit notre collectivité contre l'application en 2020 d'une sanction sous forme de « reprise financière » égale à 75 % du dépassement.

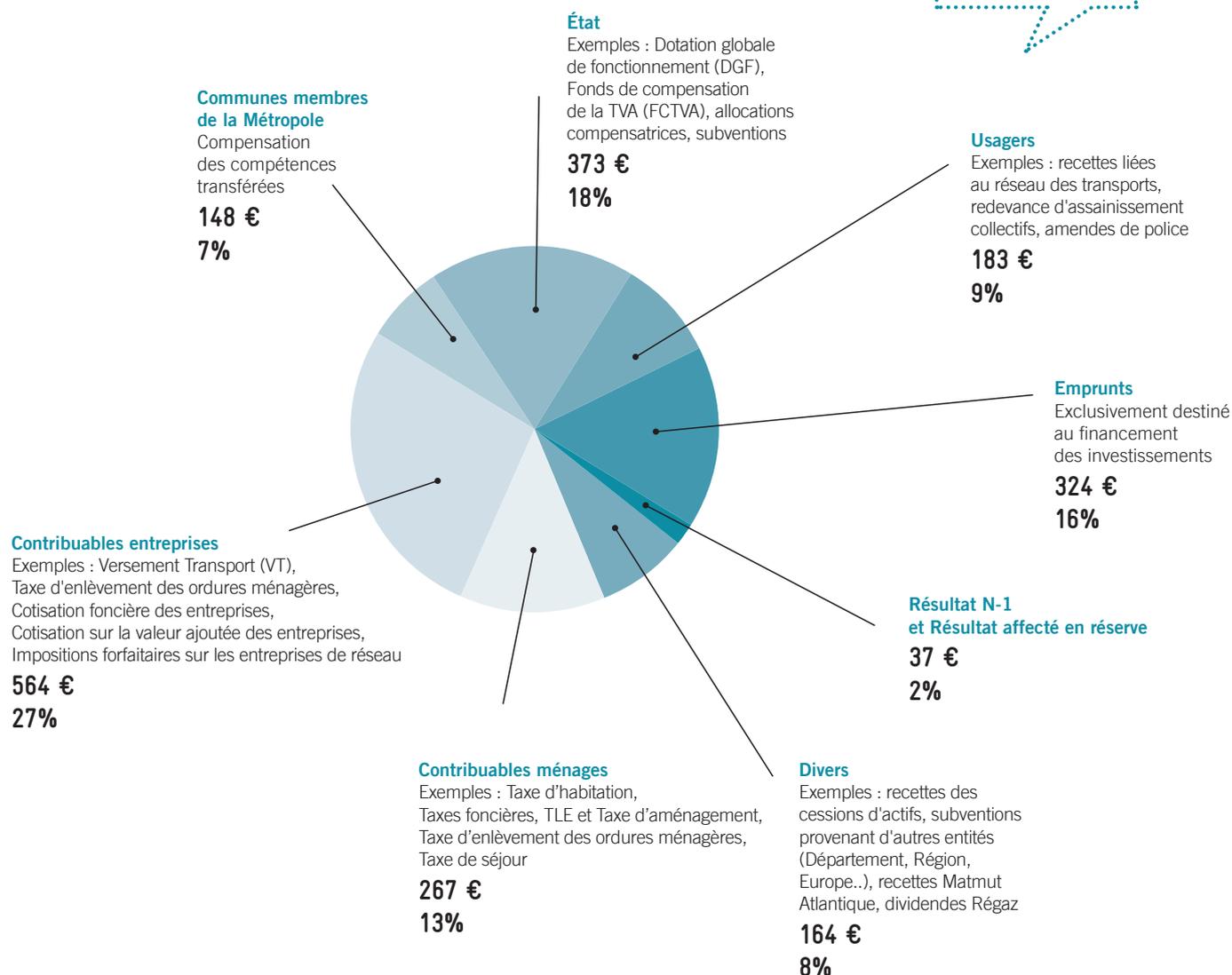
- S'agissant des budgets annexes, si la situation du Budget annexe des Transports reste stable en 2019 au regard des ratios financiers, elle appelle aussi à une vigilance accrue pour contenir l'encours de dette (461 M€) qui a augmenté de 40 % en 2019.

Masses budgétaires en flux réels consolidés du CA 2019 tous budgets confondus :



D'où viennent les recettes 2019?

Répartition des recettes 2019 (en % et en €/hab) Mouvements réels



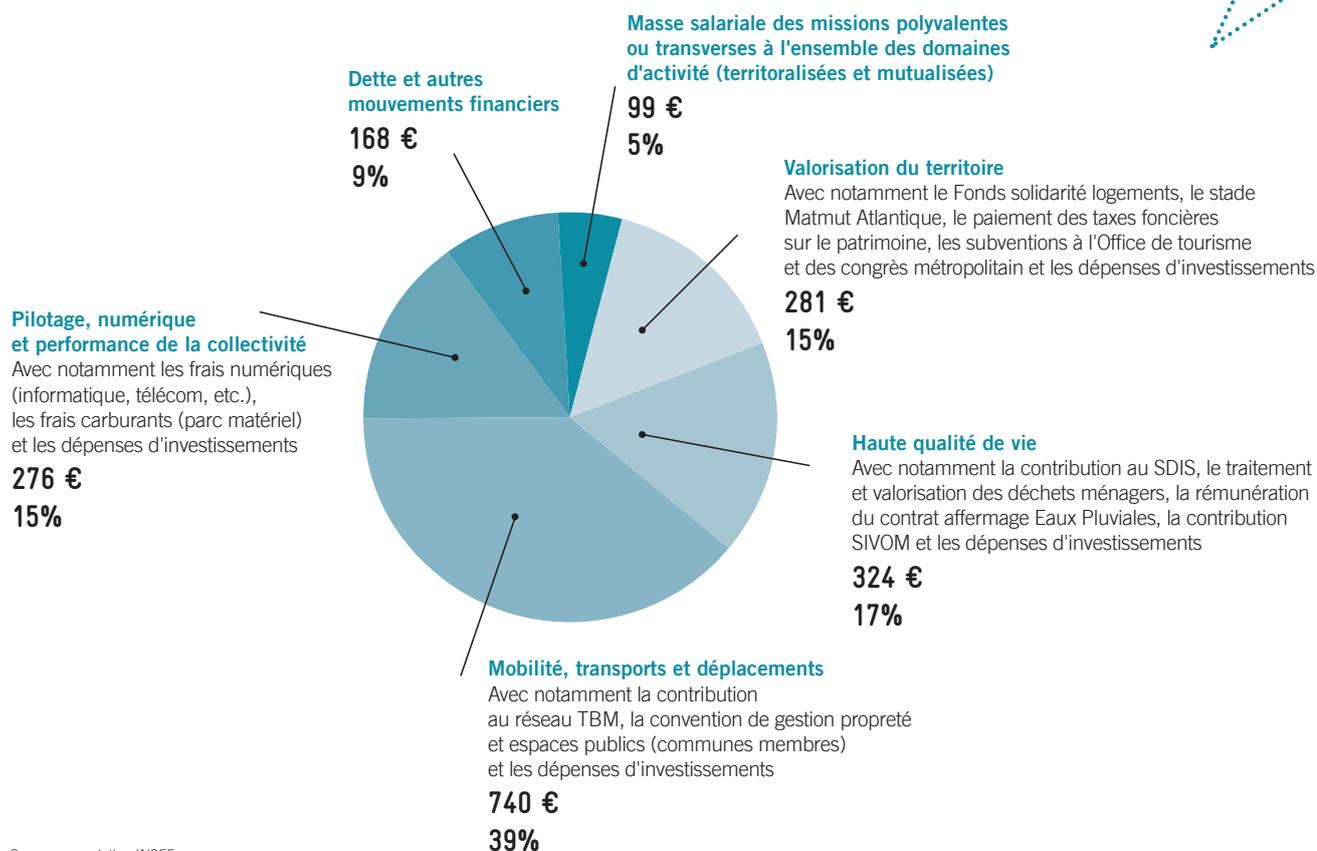
Source : population INSEE

À quoi ont servi les dépenses 2019?

Répartition des dépenses 2019 (en % et en €/hab)

En millions d'euros

Soit
1 888,23 M€/hab

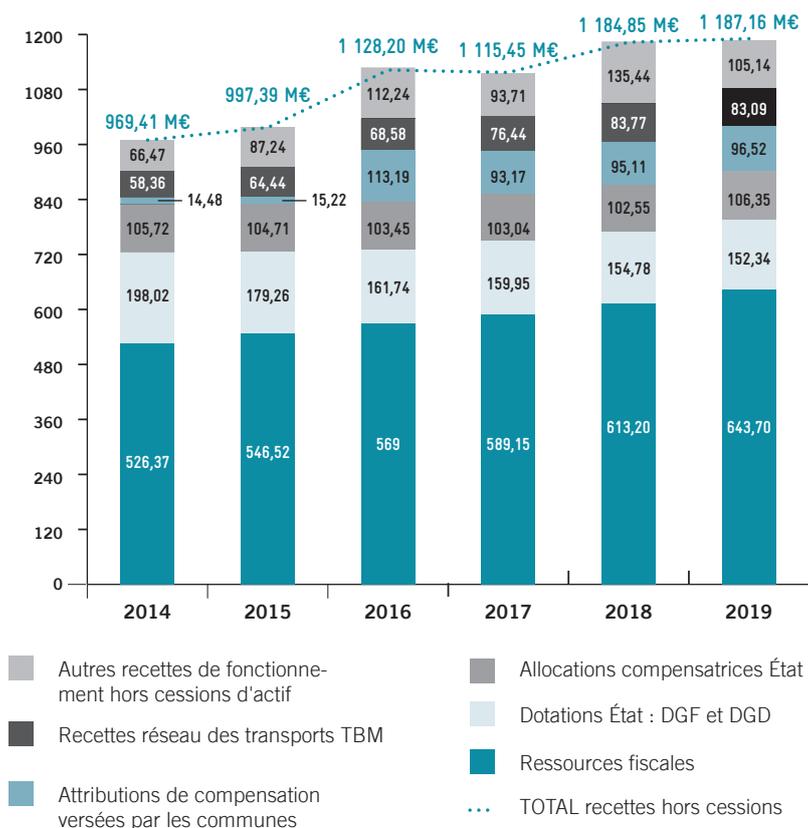


Source : population INSEE

> Des ratios de gestion d'un bon niveau sur les 6 dernières années, qui confirment une situation financière saine fin 2019

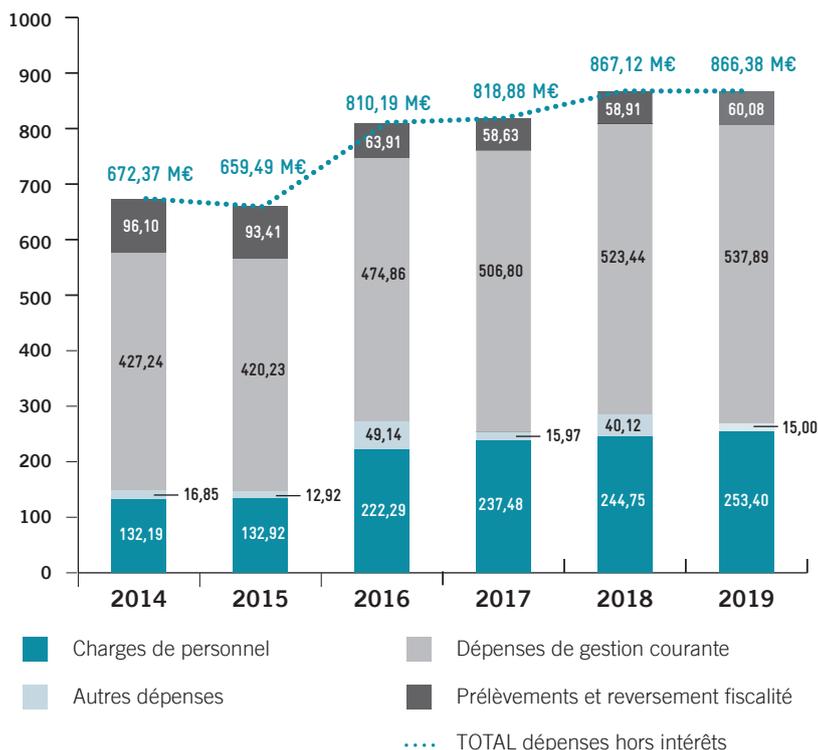
Principaux ratios de gestion en M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018/2019 en %
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actif)	969,41	997,39	1 128,20	1 115,45	1 184,85	1 187,16	0,19 %
Dépenses réelles de fonctionnement hors Interêts de la dette	672,37	659,49	810,19	818,88	867,22	866,38	-0,10 %
Épargne de Gestion	297,04	337,90	318,00	296,57	317,63	320,78	0,99 %
Frais financiers	18,31	20,10	15,45	19,12	17,58	17,00	-3,30 %
Capacité d'autofinancement (Épargne brute)	278,74	317,80	302,55	277,46	300,04	303,77	1,24 %
Remboursement en capital de la dette	64,27	97,89	58,24	73,76	57,41	57,96	0,97 %
Épargne nette (disponible)	214,47	219,92	244,32	203,70	242,64	245,81	1,31 %
Épargne nette / dépenses d'investissement hors dette	45,72 %	46,92 %	56,89 %	37,32 %	41,82 %	42,85 %	2,47 %
Encours de dette au 31 décembre	605,39	609,76	557,44	615,10	687,73	889,76	29,38 %
Capacité de désendettement (en années)	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93	27,79 %

Des recettes réelles de fonctionnement qui se maintiennent malgré la baisse continue des dotations de l'État



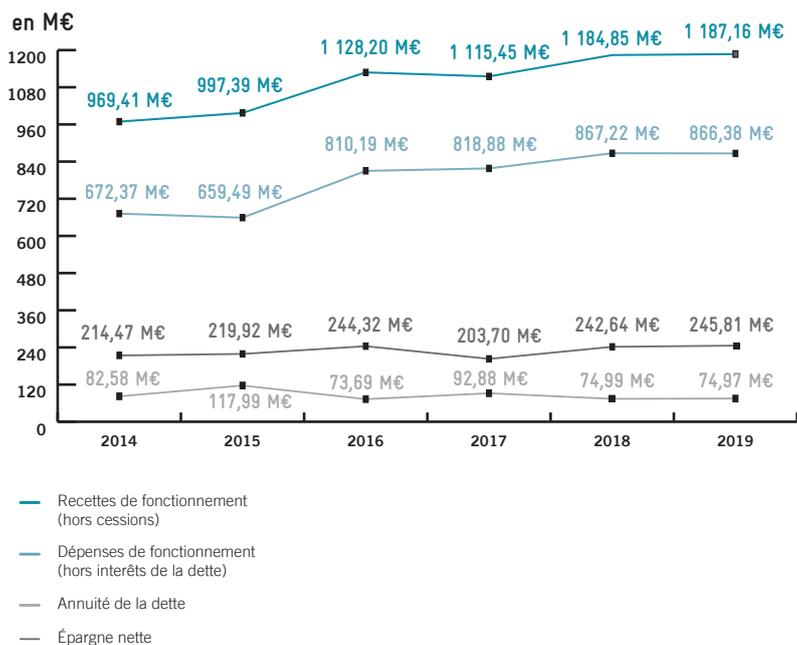
Les recettes de fonctionnement, impactées en 2016 par la mise en place des mécanismes de financement des opérations de mutualisation et de métropolisation par le biais de l'Attribution de Compensation (AC), continuent de progresser grâce au dynamisme des recettes fiscales qui ont augmenté de 22 % depuis 2014 (+117 M€) alors que les dotations de l'État se sont réduites de -23 % sur la même période (-46 M€).

Des dépenses réelles de fonctionnement globalement maîtrisées, impactées par la métropolisation



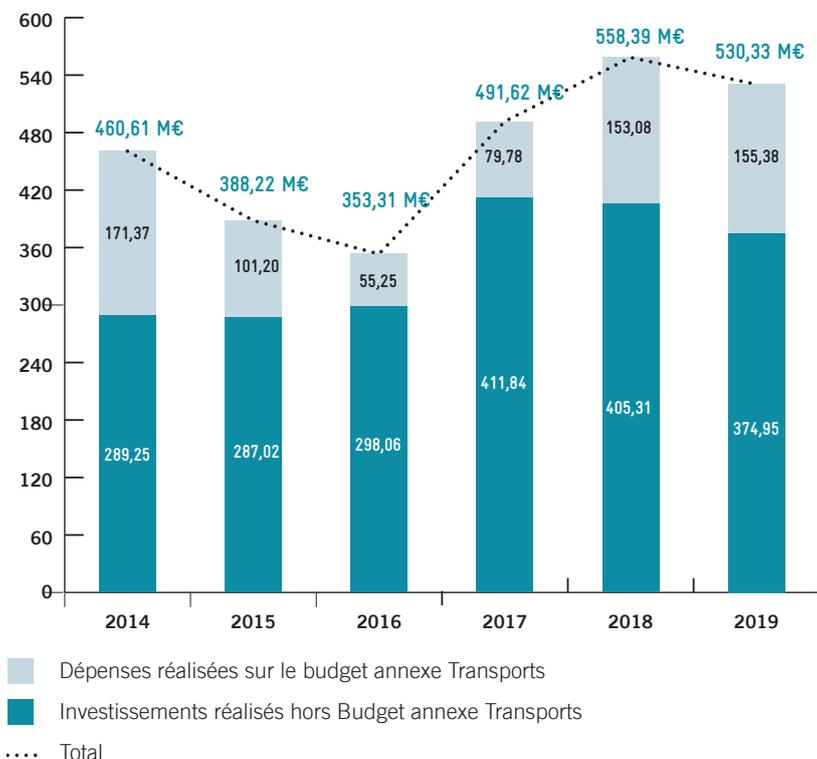
Après avoir fortement augmenté en 2016 sous l'effet de la 1^{re} vague de mutualisation, les dépenses réelles de fonctionnement de ces 4 dernières années, bien qu'encore impactées par les phases 2 et 3 de la mutualisation, ont tendance à se stabiliser, leur évolution maîtrisée se situant depuis 2017 en dessous du seuil contractualisé avec l'État.

Une épargne nette confortable sur la durée



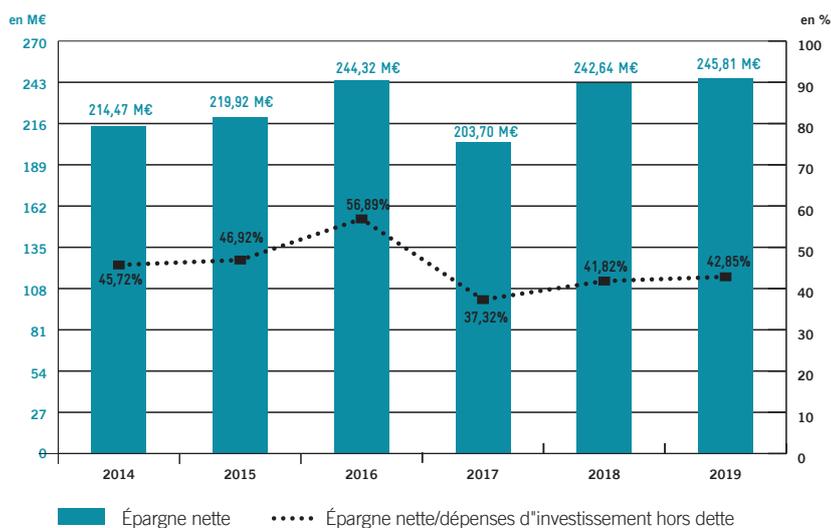
Avec un volume de recettes de fonctionnement dynamiques et un niveau de dépenses de fonctionnement globalement maîtrisé sur la mandature, **l'épargne nette se maintient à un bon niveau** sur la mandature, confirmant ainsi une santé financière qui reste saine dans un contexte économique tendu.

Un programme d'équipement en fléchissement en 2019 mais boosté par les extensions du tramway et les grands projets de la mandature



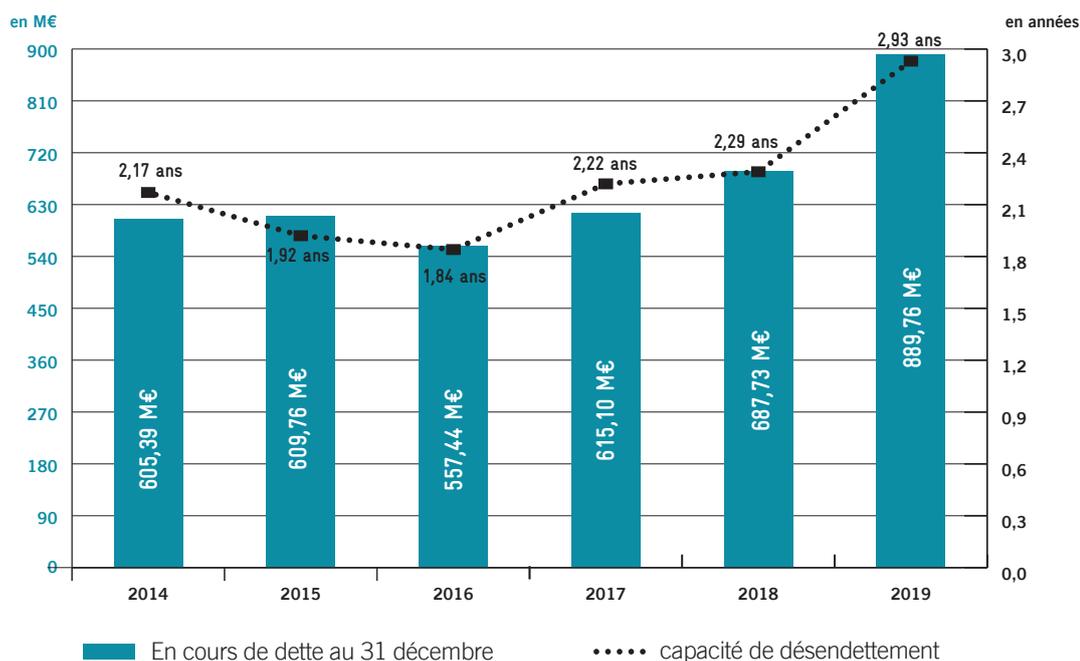
Sous l'impact des travaux d'extension du réseau du tramway et de la réalisation des grands équipements de la mandature (salle de spectacle Arkea Arena, opérations d'aménagement dont celles portées par Euratlantique et Bordeaux Aéroport...), le programme d'équipement est reparti à la hausse en 2017, porté par des taux de réalisation record en 2017 (78,4 %) et 2018 (76,4 %) malgré un léger fléchissement en 2019 (71,5 %).

Un autofinancement des investissements impacté par un programme d'équipement dynamique depuis 3 ans



Conséquence d'un programme d'équipement soutenu depuis 3 ans et d'une épargne nette stabilisée, la part autofinancée des investissements s'est dégradée en 2017, nécessitant un recours plus important à l'emprunt.

Un endettement qui repart à la hausse



Le remboursement de la majeure partie de l'endettement provenant de l'intégration des actifs dans le cadre des prises de compétences (aires des gens du voyage, réseaux de chaleur, stade Matmut Atlantique, équipements fluviaux...) en 2015 ayant été opéré par prélèvement sur

le fonds de roulement, le financement des 500 M€ annuels exécutés en investissement exécutés depuis 2017 mobilise une dette plus importante et notamment en 2019 avec 260 M€ d'encours mobilisés.

> Un résultat net en forte augmentation avec un volume de recettes qui dépasse le 1,8 Md€ et de dépenses réelles stable, avoisinant 1,5 Md€

Tous budgets confondus, hors résultats antérieurs reportés et hors mouvements d'ordre et mouvements inter budgets, les **recettes réelles totales augmentent de +7,24%** en 2019 avec un montant annuel qui s'élève à **1,806 Md€**. **Les dépenses réelles baissent un peu de leur côté de -0,49%** pour atteindre **1,515 Md€**.

1 805 751 969 €
de recettes et **1 515 022 506 €**
de dépenses en 2019

Avec un excédent annuel de fonctionnement de 338,51 M€, un déficit en section d'investissement de -47,78 M€, et après prise en compte du déficit global à fin 2018 de -153,09 M€ qui s'explique par un recours à l'emprunt différé, **le résultat brut de clôture s'élève à 137,64 M€, en forte augmentation par rapport à celui de fin 2018 (30,06 M€)**, s'expliquant notamment par la mobilisation de 260 M€ d'emprunts en 2019 (dont 160 M€ pour le financement du budget annexe Transports) mais également par les excédents qui se capitalisent chaque année au sein de quelques budgets.

Après prise en compte des restes à réaliser (c'est-à-dire des restes engagés fin 2019 dont les crédits seront reportés en 2020), **le résultat net de clôture de l'exercice 2019 ressort, tous budgets confondus, à 118,80 M€**, il est supérieur de 86% au résultat net fin 2018 (63,72 M€). À noter que le solde négatif des restes à réaliser fin 2019 s'élève à **-18,84 M€** (118,43 M€ en dépenses et 99,58 M€ en recettes) dont un montant minime d'emprunt de 3 M€ (en recettes) pour les besoins de financement du budget annexe Transports, là où 80 M€ avaient été reportés en 2018.

En M€	2018	2019	Évolution en %
Recettes réelles globales (y compris l'excédent affecté en réserve)	1 683,84	1 805,75	7,24 %
Dépenses réelles globales	1 522,44	1 515,02	-0,49 %
Résultat de l'exercice	161,41	290,73	80,12 %
Résultat antérieur reporté	-131,35	-153,09	
Excédent brut fin d'exercice	30,06	137,64	357,85 %
Solde des restes à réaliser (reports)	33,66	-18,84	-155,98 %
Excédent net fin d'exercice	63,72	118,80	86,44 %

Ce résultat net intègre par ailleurs des situations très diverses selon les entités financières et se décompose de la manière suivante sur les principaux budgets de Bordeaux Métropole :

En millions d'euros	Résultat brut fin 2019	Restes à réaliser dépenses	Restes à réaliser recettes	Résultat net 2019	Rappel résultat net 2018
Budget principal	67,62 M€	95,60 M€	73,38 M€	45,40 M€	7,60 M€
Budget Transport	-7,76 M€	9,04 M€	20,28 M€	3,48 M€	3,98 M€
Budget Assainissement	38,06 M€	2,34 M€	-	35,72 M€	29,74 M€
Budget Déchets ménagers	24,97 M€	4,66 M€	0,17 M€	20,48 M€	14,53 M€
Budget Réseau de chaleur	2,89 M€	0,07 M€	-	2,82 M€	2,65 M€
Autres budgets	11,86 M€	6,71 M€	5,76 M€	10,91 M€	5,22 M€
Total	137,64 M€	118,43 M€	99,59 M€	118,80 M€	63,72 M€

Le **résultat net du budget principal** est passé de 7,6 M€ fin 2018 à **45,4 M€ fin 2019**, le volume d'emprunt mobilisés en 2019 (100 M€) ayant doublé par rapport à celui de l'année précédente (50 M€).

> Le plafond de dépenses de fonctionnement contractué avec l'État a été respecté

L'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an sur la base des dépenses exécutées constatées fin 2017.

Dans ce cadre, afin de contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, **notre établissement a signé le 29 mai 2018 un contrat avec l'État par lequel il s'engage à limiter l'évolution des dépenses de fonctionnement de son budget principal à 1,35 % par an sur la période 2018 à 2020.**

Finalement, **le montant exécuté en 2019 des dépenses réelles de fonctionnement, correspondant au périmètre 2017 contractué avec l'État, ressort à 540,19 M€**, pour une valeur cible 2019 fixée à 546,66 M€, soit un différentiel de 6,47 M€.

Budget principal Dépenses réelles de fonctionnement Périmètre contrat avec l'État	2017	2018	2019	2020
Montant contractué	532,20 M€	539,38 M€	546,66 M€	554,04 M€
Montant réalisé	532,20 M€	521,38 M€	540,19 M€	
Différentiel	-	18,00 M€	6,47 M€	

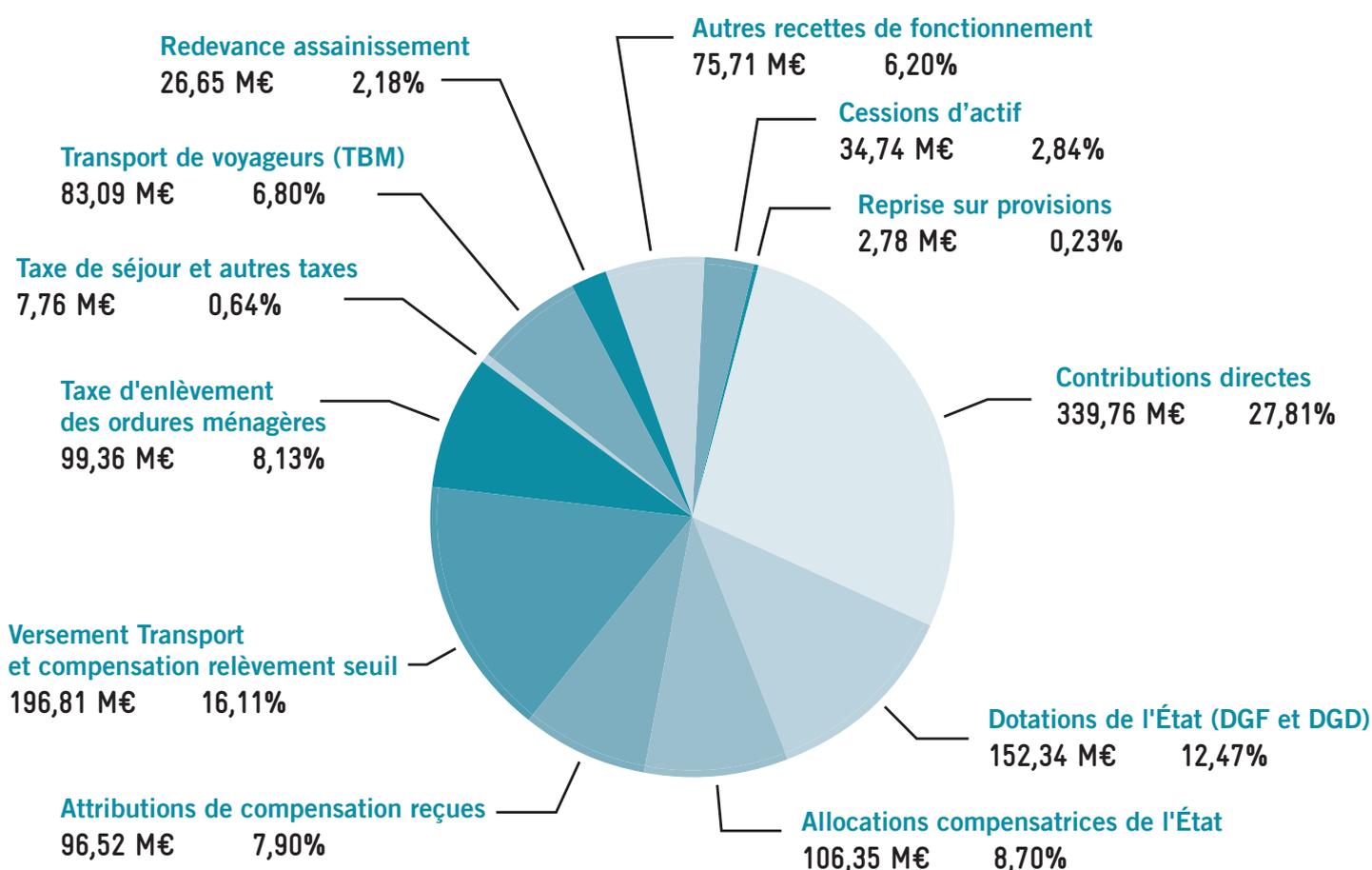
Ainsi pour la deuxième année, notre établissement respecte son engagement lui permettant de ne pas subir de prélèvement sur ressource et lui ouvrant la possibilité de bénéficier d'un abondement de la Dotation de soutien à l'investissement local.

> Des recettes de fonctionnement toujours en hausse malgré des dotations qui continuent de diminuer

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent antérieur reporté, s'élèvent au total à **1 221,90 M€**, contre 1 205,25 M€ en 2018, soit une augmentation de 1,38%.

Hors cessions d'actif, elles ne sont en hausse que de 0,19%.

Ventilation des recettes de fonctionnement (1 221,90 M€) en 2019



Des ressources fiscales en progression

Hors attributions de compensations reçues, les recettes fiscales de la Métropole comprennent les contributions directes, la fiscalité indirecte et autres fiscalités, les allocations compensatrices versées par l'État ainsi que la fiscalité affectée.

Les **contributions directes** proviennent de la **fiscalité dite « économique »**, perçue sur les entreprises, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (**CFE**), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (**CVAE**), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseau (**IFER**), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (**TASCOM**), et la **fiscalité dite « ménages »** perçue essentiellement sur les particuliers avec la Taxe d'Habitation (**TH**), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (**TFPNB**) et la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (**TA-TFPNB**).

La **fiscalité indirecte et les autres fiscalités** regroupent la taxe de séjour, le reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques ainsi que l'affectation

à la Métropole du prélèvement opéré sur les communes pour insuffisance de logements sociaux (article 55 de la loi Solidarité renouvellement urbain - SRU).

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (**TEOM**) ainsi que le Versement Transport (**VT**) constituent la **fiscalité affectée** perçue par la Métropole.

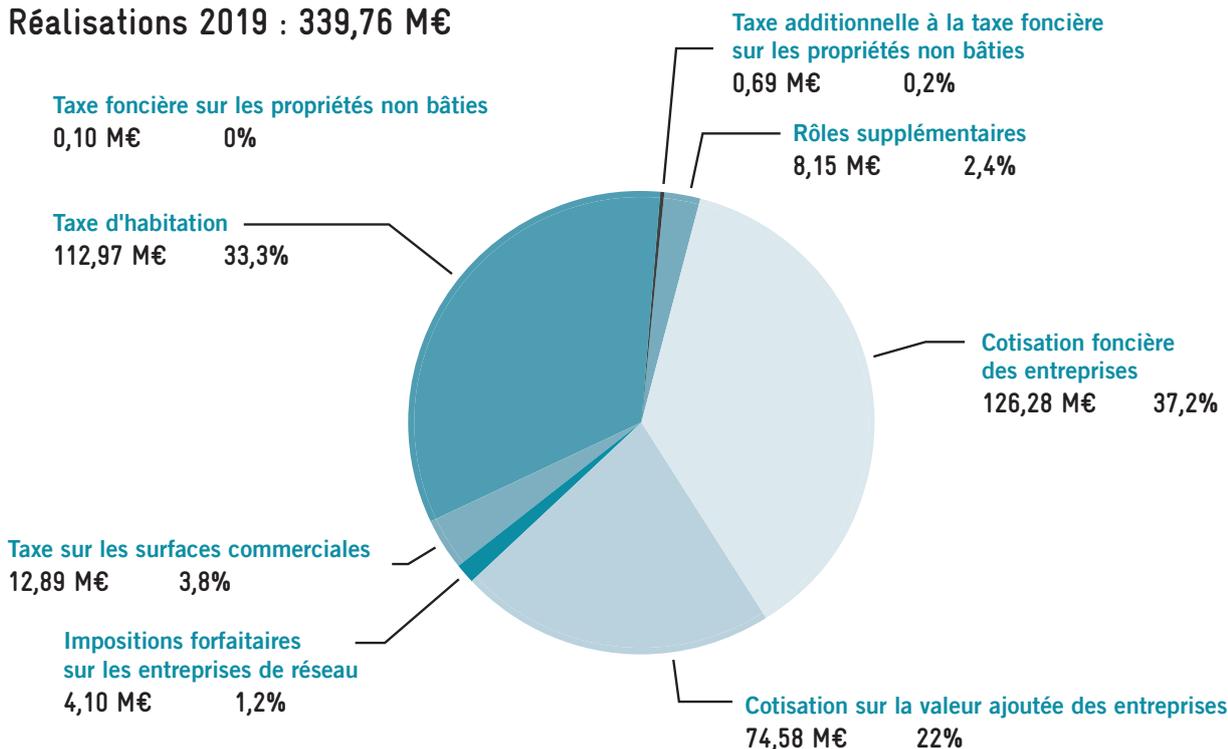
Au titre des **dotations versées par l'État**, Bordeaux Métropole perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (**DGF**) et les Dotations Générales de Décentralisation (**DGD**) « transports scolaires » et « bibliothèques ».

Enfin, les **allocations compensatrices versées par l'État** comprennent les compensations relatives à la Contribution Économique Territoriale (CET), à la Taxe d'Habitation, aux taxes foncières sur les propriétés non bâties, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Recettes fiscales et dotations (en M€)	2017	2018	Évolution de 2017 à 2018 (réalisé)	
	Réalisé	Réalisé	en valeur	en %
Contributions directes (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, TFPNB, TA-TFPNB et rôles supplémentaires)	324,27	339,76	15,49	4,78 %
Fiscalité indirecte et autres fiscalités (Taxe de séjour, jeux et paris hippiques et prélèvement SRU)	8,40	7,76	-0,64	-7,59 %
Allocations compensatrices versées par l'État	102,55	106,36	3,81	3,71 %
Fiscalité affectée (TEOM, rôles supplémentaires de TEOM, VT et compensation VT)	280,53	296,18	15,65	5,58 %
Dotations (DGF et DGD)	154,78	152,34	-2,44	-1,57 %
Total des recettes fiscales et dotations	870,53	902,40	31,87	3,66 %

En 2019, les **contributions directes s'élèvent à 339,76 M€**. Elles ont progressé de +4,78%, soit une **augmentation de 15,49 M€** qui s'explique essentiellement par la **revalorisation des bases de +2,2%** qui a généré un produit supplémentaire de +5,10 M€, par la **variation positive physique des bases** qui a entraîné un produit supplémentaire de +2,06 M€, par le **produit de CVAE** en progression de +6,54 M€ et par une augmentation des **rôles supplémentaires** de +1,16 M€.

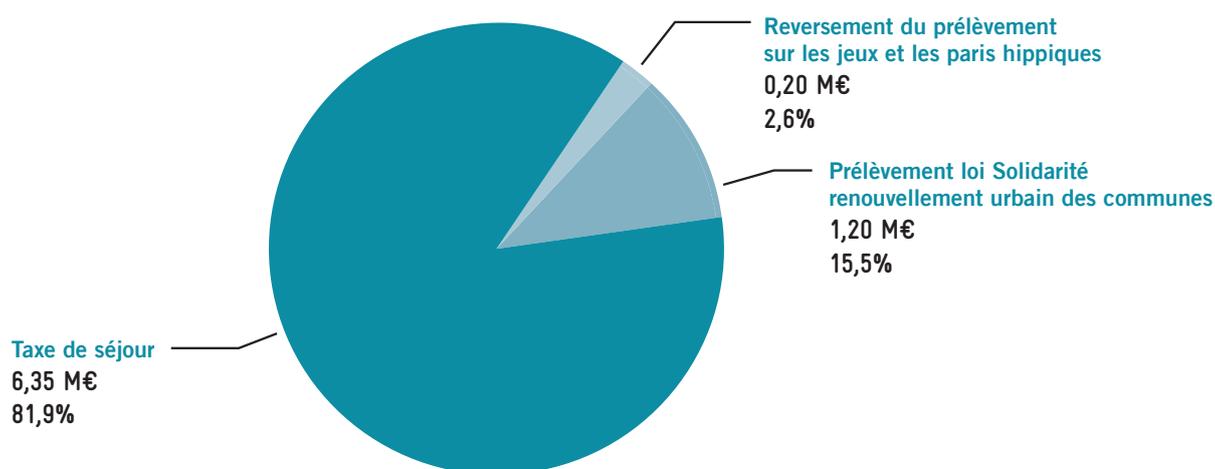
Contributions directes Réalizations 2019 : 339,76 M€



Les produits de la **fiscalité indirecte** représentent **7,76 M€ en 2019** et ont baissé de **-0,64 M€ (-7,60%)** dont **0,94 M€ de taxe de séjour en moins**. Cette diminution de taxe de séjour s'explique par un produit reversé 2017 de rattrapage et un produit attendu des plateformes internet comptabilisé au cours de l'exercice

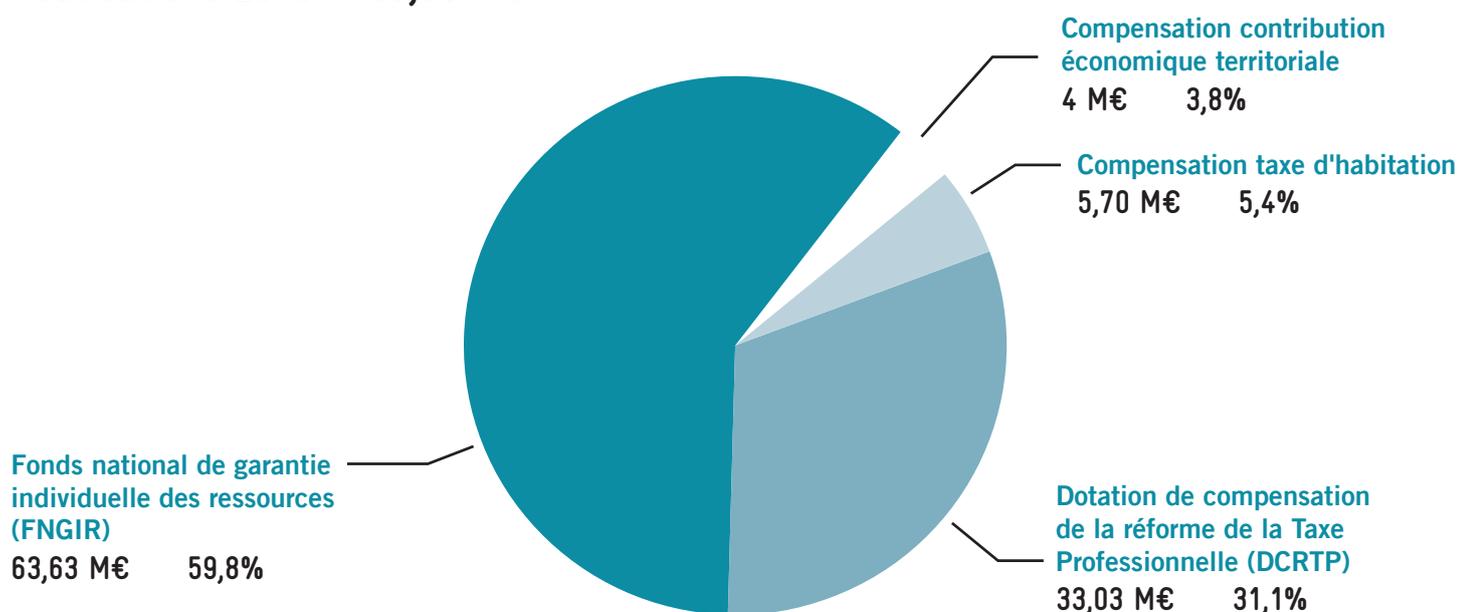
2018, alors que le produit comptable 2019 de la taxe de séjour n'intègre plus ces régularisations (soit -0,62 M€). Par ailleurs, les recettes de la taxe de séjour 2019 ont fait l'objet de modifications tarifaires pour les hébergements non classés ou sans classement (soit -0,32 M€).

Fiscalité indirecte et autres fiscalités Réalizations 2019 : 7,76 M€



Les **allocations compensatrices** versés par l'État s'élèvent, au total, à 106,36 M€, elles sont en hausse de 3,71 %. À souligner qu'en 2019, **pour la première fois, Bordeaux Métropole a touché, sans minoration, la compensation d'exonération de base minimum de CFE pour les redevables réalisant un montant de chiffre d'affaires ou de recettes inférieur à 5 000 €** (instituée par l'article 97 de la loi de finances pour 2018) **pour un montant de +3,75 M€.**

Allocations compensatrices versés par l'État Réalizations 2019 : 106,36 M€



Le Versement Transport (VT)

Sur la base du taux de 2 % qui s'applique depuis 2011 sur le territoire de la métropole, le produit du VT s'élève en 2019 à 194,83 M€ et la compensation versée par l'État pour relèvement du seuil d'assujettissement de 9 à 11 salariés à 1,99 M€, **soit un produit total de 196,82 M€.** La progression de +6,82 % par rapport à 2018 confirme une dynamique retrouvée de la masse salariale sur le territoire.

Il convient cependant de noter que dans le produit total de 196,82 M€ (194,83 M€ + 1,99 M€) enregistré en 2019, figure un **surplus de +2,69 M€ de produit 2018**, ramenant ainsi le produit effectif de 2018 à 186,70 M€. En effet, le produit à recevoir estimé et rattaché sur l'exercice 2018 était de 8,45 M€, alors qu'au final 11,04 M€ ont été réellement encaissés en 2019 au titre de l'exercice précédent. De la même façon, il peut d'ores et déjà être indiqué que **sur 2020, un surplus de 0,73 M€ a été encaissé par rapport au produit à recevoir sur 2019**, portant le montant du Versement Transport et assimilé définitif de **l'exercice 2019 à 194,86 M€.**

Le produit du VT (produit fiscal + compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au VT) **ainsi consolidé par exercice d'origine (194,86 M€) progresse de +4,37 % en 2019 par rapport à 2018** (186,70 M€).

Versement Transport consolidé
194 862 262 €,
en hausse de **+4,37 %**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2019, le produit de la TEOM s'est élevé à **99,36 M€**, contre 96,29 M€ en 2018, soit **une progression de +3,20%**, contre +3,04 % en 2018.

Cette **progression de +3,07 M€** découle essentiellement de l'effet cumulé de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 2,11 M€ et de la variation physique des bases servant d'assiette à cette taxe pour +1,1 M€.

Recette TEOM: 99 362 557 €, en hausse de +3,20%

Des dotations de l'État en baisse continue

Le produit des dotations versées par l'État en 2019 représente au total **152,34 M€**, dont 148,57 M€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et 3,77 M€ de dotations générales de décentralisation (DGD) « transports scolaires » et « bibliothèques », **il diminue de -1,58%** par rapport au total versé en 2018 (154,78 M€).

Hors attributions de compensations de fonctionnement reçues, dans l'ensemble contributions directes/Dotation globale de fonctionnement, la part de la dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue, passant de 40,35 % en 2014 à 30,96 % en 2019, ce qui traduit une moindre dépendance de la Métropole vis-à-vis des dotations de l'État et la baisse du soutien de l'État malgré le dynamisme de sa population.

La **baisse de la DGF s'élève à -1,42 M€**, elle se décompose en :

- **Une progression nette de la dotation d'intercommunalité de +0,36 M€** du fait essentiellement de la dynamique de population (+10 323 habitant DGF).
- **Une minoration de la dotation de compensation de -2,77 M€** (contre -2,57 M€ en 2018, -3,5 M€ en 2017, -2,5 M€ en 2016, -2,88 M€ en 2015, -0,96 M€ en 2014, -2,49 M€ en 2013 et - 1,99 M€ en 2012). Comme les années précédentes, cette minoration finance la péréquation horizontale, en abondant principalement les dotations de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale.

Des recettes du réseau TBM qui confortent le succès du réseau de transport en commun métropolitain

Au budget annexe Transports, les recettes de transport de voyageurs (réseau TBM) s'élèvent en première consolidation, à **83,09 M€**, en baisse de -0,81 % par rapport au montant qui avait été exécuté au compte administratif 2018 (83,77 €). Néanmoins dans le cadre de l'arrêté des comptes 2019, les **recettes 2019 s'établissent à 83,97 M€**, représentant un surplus de recettes de 0,88 M€ par rapport à l'exécution 2019 et une progression de 1,31 % par rapport aux recettes finales constatées en 2018 (82,89 M€). Le ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les recettes du réseau s'établit donc à 34,28%¹ pour 2019 (35,76 % en 2018).

Recette du réseau TBM: 83 974 818 €, en hausse de +1,31%

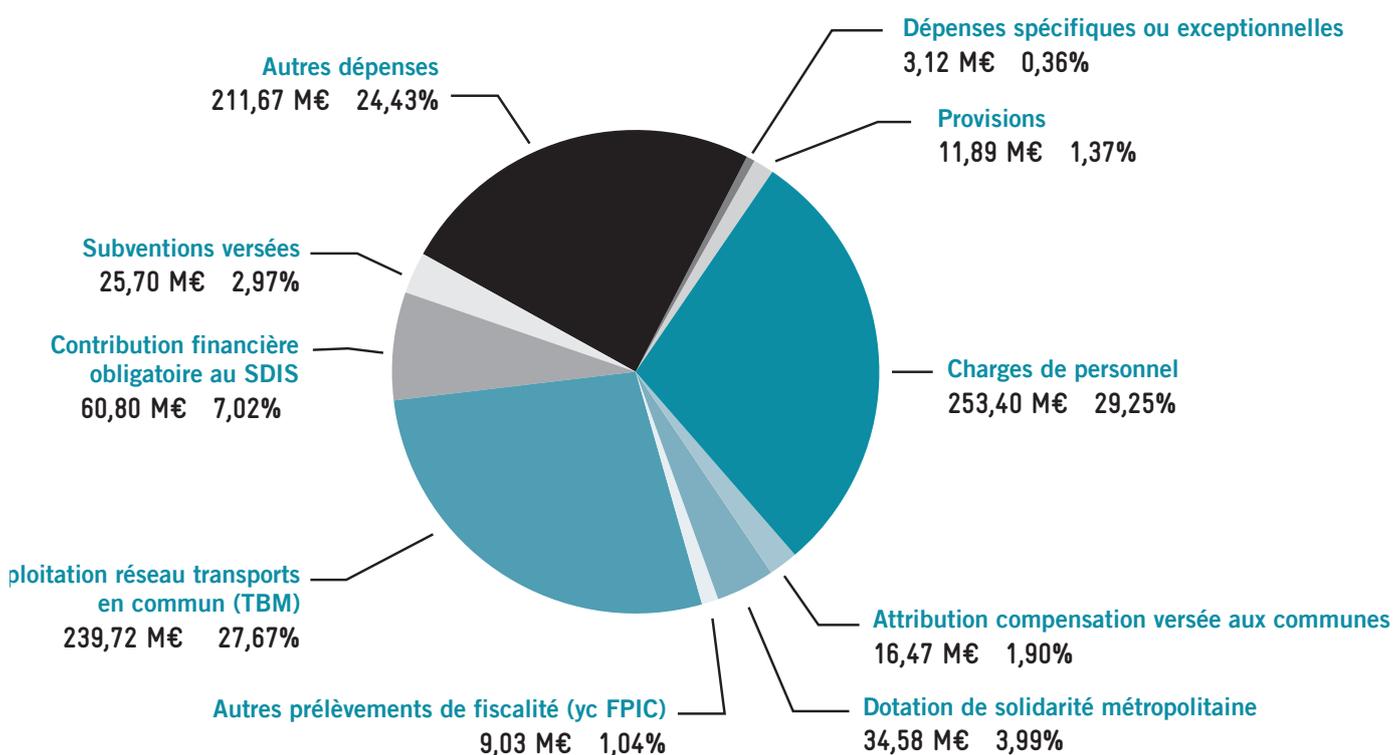
¹ Ce ratio sera confirmé lors de la fixation définitive de la contribution d'exploitation à l'issue de la commission de conciliation

> Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, toujours impactées par les transferts liés à la métropolisation

Hors frais financiers, le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève, tous budgets confondus à **866,38 M€** (contre 867,22 M€ en 2018), et baissent facialement de -0,10 %, en raison de l'écriture exceptionnelle en 2018 de 28,8 M€ d'annulation du titre de recette émis en 2016 à l'encontre de l'État dans le cadre du contentieux sur le retraitement de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM).

Cette dépense exceptionnelle retraitée, les dépenses 2019 progressent de 3,3 % ; progression constatée tant sur les charges de personnel que les autres moyens des services (avec des écarts très significatifs entre budgets puisque le budget principal ne voit ses charges progresser que d'1 %).

Ventilation des dépenses de fonctionnement hors frais financiers (866,38 M€)



Des charges de personnel en progression de +3,53 %

L'évolution des effectifs est à mettre en perspective avec **l'intégration continue depuis 2016 de nouvelles communes dans le dispositif de mutualisation**, conformément au schéma de mutualisation, adopté par le Conseil de Métropole le 29 mai 2015 et le déploiement des nouvelles compétences imparties à notre établissement depuis 2014. L'année 2019 marque une étape supplémentaire dans la mutualisation des moyens avec la mise en œuvre du **cycle 4**, mais avec un périmètre réduit de transfert de personnel (5 équivalents temps plein) concernant des compétences numériques et systèmes d'information.

Globalement, les charges de personnel qui représentent le 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement, **se sont élevées à 253,40 M€ en 2019**, soit une **progression de +3,53 %** par rapport à 2018 (244,75 M€).

En dehors de l'évolution du périmètre de compétences, la masse salariale a été impactée notamment par les mesures suivantes :

- L'accroissement du **Glissement Vieillesse Technicité (GVT)** à hauteur de +1,08 %, qui s'est élevé à 2,75 M€,
- **Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**, concernant la refonte des régimes indemnitaires mis en place en septembre 2018 a eu un impact de 1,5 M€,
- **La réforme « modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations »** (dite PPCR) a eu un impact estimé à 1,45 M€,
- **La réintroduction du jour de carence** visant entre autres à limiter le nombre d'arrêts de courte durée a eu un impact de 0,36 M€, soit 4 711 jours,

- L'effet de la réforme portant sur le **recours aux emplois aidés** continue de se faire ressentir. En effet, la masse salariale consacrée aux emplois aidés (service civique, contrat d'accompagnement dans l'emploi, emploi d'avenir) a baissé de 0,15 M€ entre 2018 et 2019,
- L'établissement reste fortement engagé en matière de **politique d'apprentissage** en consacrant près de 1 M€ à ce dispositif (Progression de 6,3%),

- La poursuite de la mise en application d'une nouvelle convention triennale conclue en 2018 avec le **Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique cette année. (FIPHP)** permettant ainsi le déploiement d'une politique handicap commune aux trois entités,
- **L'évolution des effectifs** sur 2019 a concerné plusieurs domaines. Il est constaté un effet report du plan propreté (recrutement d'ampleur mis en œuvre au 1^{er} septembre 2018). En outre, le domaine du digital a vu croître ses effectifs de manière significative malgré les tensions existantes pour ces compétences sur le marché du recrutement.

Bordeaux Métropole assure son rôle de redistribution, malgré la baisse de ses ressources fiscales élargies

Les **dépenses dites de « redistribution » brutes** de fonctionnement, composées des reversements au titre de l'Attribution de Compensation (**AC**), de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (**DSM**), s'élèvent à **51,05 M€** (contre 50,25 M€ en 2018), dont **16,47 M€** au titre des AC en fonctionnement et **34,58 M€ de DSM** versées aux communes par Bordeaux Métropole.

En y intégrant également la part métropolitaine du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (**FPIC**) de **8,72 M€**, **les dépenses brutes totales de redistribution s'élèvent à 59,77 M€** (pour 58,65 M€ en 2018). Elles représentent **6,90% des dépenses hors frais financiers** (contre 6,76% en 2018).

Concernant les AC, **les mécanismes financiers mis en place dans le cadre de métropolisation ont conduit la majorité des communes à verser une AC à la Métropole à compter de 2016, alors qu'elles en recevaient une jusqu'en 2015.** En 2019, Bordeaux Métropole a reçu de 19 communes une AC en fonctionnement de 96,52 M€, et inversement, a payé 16,47 M€ d'AC aux 9 autres communes, soit une recette nette d'AC en fonctionnement de 80,06 M€ reçue par notre établissement.

En déduisant des dépenses brutes de redistributions totales versées (59,77 M€) les AC de fonctionnement reçues des communes (96,52 M€), **Bordeaux Métropole a reçu en 2019 un montant net qui s'élève en définitive à +36,75 M€.**

S'agissant de la **DSM (34,58 M€)**, avec **43,43 €/hab** versés en 2019, Bordeaux Métropole reste une des entités les plus redistributrices au sein des métropoles de plus de 200 000 habitants (Source Cabinet FCL).

Une métropole solidaire de ses communes : **43,43€ / hab** reversés par Bordeaux Métropole en 2019 aux communes membres au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM)

Concernant le **FPIC**, le prélèvement opéré sur l'ensemble intercommunal (28 communes + Bordeaux Métropole) s'est élevé à **-14,52 M€** (-14,67 M€ en 2018), dont **-8,72 M€ mis à la charge de Bordeaux Métropole** (-8,40 M€ en 2018) et **-5,79 M€** à celle des communes membres (-6,27 M€ en 2018).

Par ailleurs, le droit commun exonère de contribution les communes les plus fragiles. En 2019, cette exonération est totale pour toutes les communes en Dotation de Solidarité Urbaine cible (DSU cible) et les 2 500 premières communes à la Dotation de Solidarité Rurale cible (DSR cible). **Bordeaux Métropole a ainsi pris en charge intégralement les contributions au FPIC des communes de Cenon (-0,18 M€), Floirac (-0,12 M€) et Lormont (-0,18 M€)** du fait de leur éligibilité à la DSU cible, soit un montant total de **-0,48 M€ intégré dans ce prélèvement de -8,72 M€.**

Une métropole solidaire contribuant à la péréquation nationale en faveur des territoires disposant de moins de ressources : **8,72 M€** reversés

Des dépenses du réseau TBM en évolution et un taux de couverture qui se dégrade

Au titre de la gestion du **réseau de transports en commun**, la **contribution forfaitaire d'exploitation (CFE et CET)** versée au délégataire TBM, enregistrée dans les comptes de l'exercice 2019 à hauteur de **239,72 M€**, est le 2^e poste de dépenses de fonctionnement après les dépenses de personnel. En première lecture, la contribution augmente de 3,87 % par rapport au montant exécuté en 2018 de 230,78 M€.

Un **arrêté des comptes provisoire 2019 en date de juillet**, dans l'attente de la commission de conciliation entre le délégant et le délégataire, laisse apparaître un forfait de charges provisoire de 244,95 M€ pour 231,76 M€ en 2018. **Un arrêté des comptes modificatif 2019 devrait être établi dans le courant du second semestre 2020.**

Avec un total de recettes perçues de 83,97 M€, Le **déficit global provisoire s'établit ainsi à 160,98 M€** pour 148,87 M€ en 2018, soit une hausse estimée de +8,13 %.

Le taux de **couverture des dépenses**, qui était de 31,5 % en 2015, 32,4 % en 2016, 34,14 % en 2017, 35,76 % en 2018, **connaît un léger recul, puisqu'il atteint 34,29 % en 2019, au regard des données provisoires en date de juillet 2020.**

Une contribution obligatoire au budget du SDIS encadrée par la loi

Concernant la défense contre l'incendie, la **contribution obligatoire au SDIS** (service départemental d'incendie et de secours de la Gironde) s'est élevée à **60,80 M€**. Elle augmente de +1,27 % par rapport à 2018 (60 M€) notamment du fait du financement complémentaire au titre de l'activité de contrôle des points eau incendie (600 K€ par an auxquels s'ajoutent une subvention d'investissement de 2,9 M€).

Un volume de subventions versées stabilisé qui contribue à un effort constant de la Métropole envers le milieu associatif

Le montant des **subventions versées aux organismes publics et aux associations** se stabilise à hauteur de **25,70 M€** par rapport aux versements de 2018 (25,67 M€).

En 2019, Bordeaux Métropole a réceptionné **581 demandes de subventions** (612 en 2018) pour une aide au fonctionnement ou à l'organisation de manifestations et actions spécifiques, ce qui représente une baisse de 5 % par rapport à l'année précédente. Le taux de refus diminue à 19 % contre 24 % en 2018, **et le nombre de demandes pour lesquelles une suite positive a pu être donnée (471 demandes) est en légère progression aussi par rapport à 2018** (464 demandes acceptées).

En 2019, les subventions aux organismes de droit privé (17,12 M€) représentent 66 % des subventions de fonctionnement mandatées sur l'exercice (72 % en 2018).

Ainsi, **les subventions aux personnes de droit privé**, que ce soit au titre d'acomptes de subventions attribuées en 2019 ou de soldes de subventions versées antérieurement, sont en baisse de 7,46 % par rapport à 2018, après avoir progressé de 14,7 % l'année précédente (avec 18,5 M€).

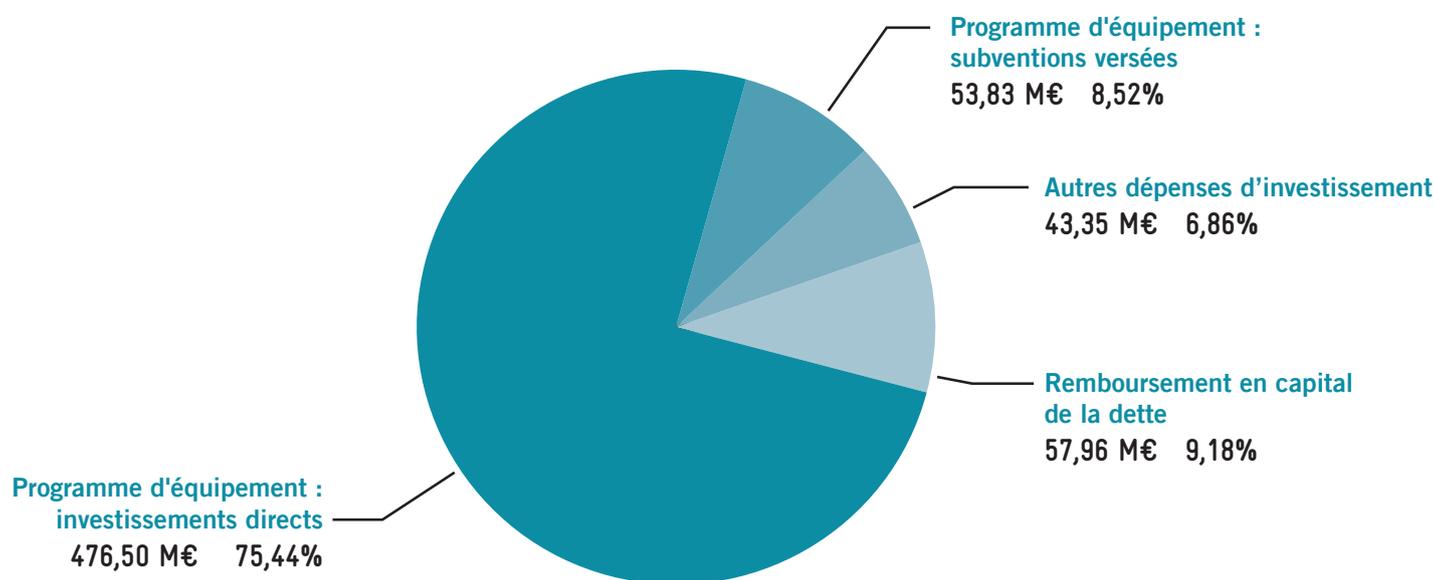
Des dépenses courantes de fonctionnement maîtrisées

Tous budgets confondus, **les dépenses courantes de fonctionnement** (énergie, fournitures, prestations de services, locations, entretien, maintenance, honoraires, gardiennage...), s'élèvent à **137,30 M€**. Elles sont en hausse de **1,07 %** par rapport à 2018 (136,34 M€), avec cependant une progression nettement ralentie. Parmi ces dépenses, figurent, **20,80 M€ de dépenses d'énergie, de fluide et de fournitures, 36,61 M€ de prestations d'entretien et de réparation, 10,41 M€ de remboursement de frais** dont 8,4 M€ remboursés aux communes dans le cadre des conventions de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobilier urbain, **9,79 M€ de locations et charges locatives.**

> Des dépenses réelles d'investissement en légère baisse, soutenues tout de même par les grands projets d'équipement

En baisse de 0,94% par rapport à 2018, le montant global des dépenses d'investissement atteint **631,64 M€** sur l'année 2019.

Ventilation des dépenses d'investissement (631,64 M€) :



Hors remboursement de la part en capital de la dette (57,96 M€ en 2019 contre 57,41 M€ en 2018), les dépenses d'investissement représentent **573,68 M€**, en diminution de 1,13 %, conséquence d'une réduction **du programme d'équipement en 2019** et tout particulièrement de la part des subventions d'équipement versées dont le volume se réduit de plus d'un tiers (-34,05 %), mais compensé en grande partie par une forte évolution à la hausse des autres dépenses d'investissement et des immobilisations financières.

Le **programme d'équipement** (y compris les subventions d'équipement et fonds de concours), **s'élève à 530,33 M€** (558,39 M€ en 2018), ce qui représente **une baisse de 28,06 M€**. Il constitue plus de 8/10 des investissements globaux sur l'exercice, avec 83,96 % du total des dépenses.

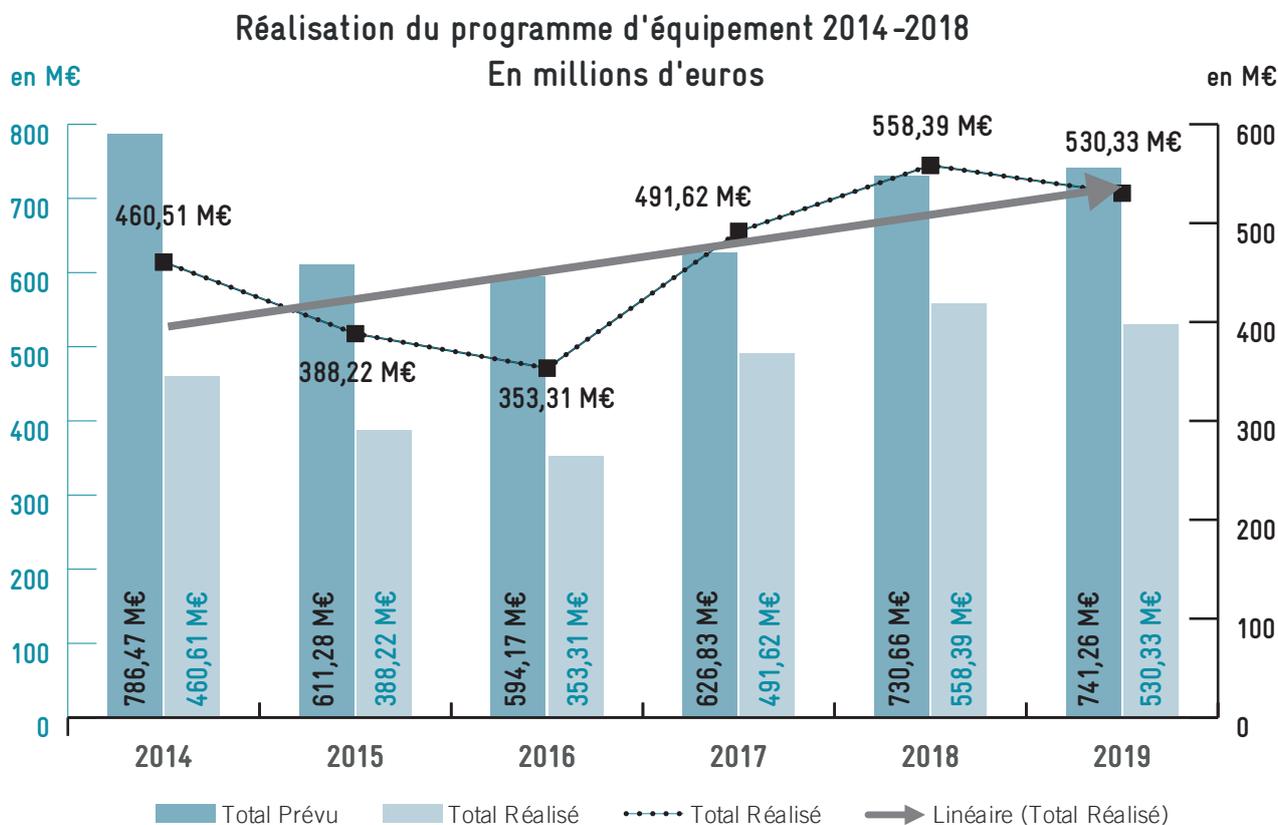
Après une évolution à la baisse entre 2014 et 2016, le programme d'équipement a connu un regain d'accroissement durant deux ans, en 2017 et 2018, pour de nouveau subir **un fléchissement de -5,03 % au cours de l'exercice 2019**.

Ainsi, **les investissements directs** du programme d'équipement évoluent, tous budgets confondus, de **-0,06 %** sur l'exercice 2019 pour atteindre 476,50 M€ (contre 476,77 M€ en 2018).

En revanche, **les investissements indirects** (fonds de concours et subventions d'équipements versées), **voient leur part fortement se réduire de -20,21 % en 2018 puis -34,05 % en 2019 atteignant ainsi le seuil le plus bas de ces 6 dernières années, avec 53,83 M€**.

Pour autant, le programme d'équipement connaît un certain dynamisme avec la poursuite des travaux sur les débouchés du pont Simone-Veil et le règlement des sommes dues au titre de la transaction, la mise à 2x3 voies de la rocade, mais aussi dans le cadre des projets

d'aménagement urbain et économique (les opérations d'intérêt métropolitain dont les Bassins à flot ou Saint-Jean Belcier, le programme 50 000 logements) mais également les participations aux opérations en faveur du logement portées par les opérateurs de l'habitat.



Le **pourcentage des crédits mandatés** ressort à **71,54%** en 2019, en baisse de près de 7 points du taux record atteint en 2017 (78,43%). Cette baisse s'explique par le **net fléchissement des investissements indirects** (58,38% en 2019 contre 69,95% en 2018), sur lesquels notre établissement a peu de maîtrise, notamment au regard des calendriers prévisionnels pluriannuels.

Ce taux de consommation élevé se vérifie particulièrement dans le domaine de **la mobilité et des transports qui atteint un taux supérieur à 80%** en 2019, suivi du Pilotage, Numérique et performance de la collectivité (76%), de la Valorisation du territoire (63%).

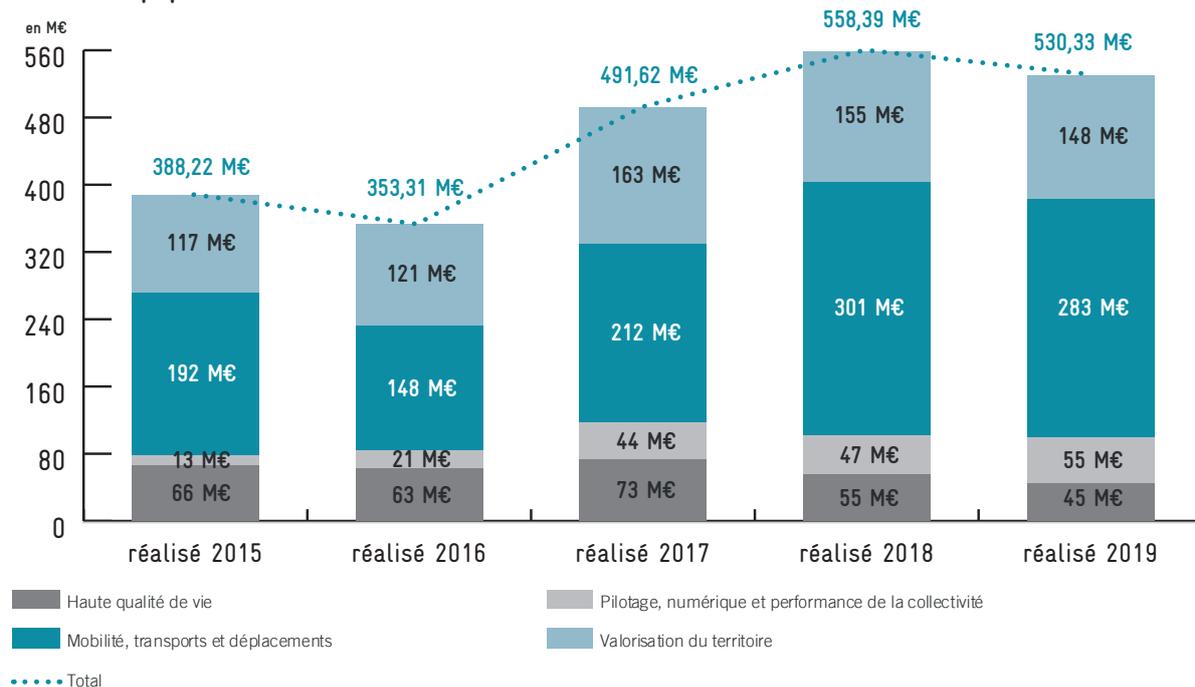
Dépenses d'équipement en 2019 :

530 328 641 €

2,78 Md€ de dépenses
d'équipement mandatées depuis 2014

> L'évolution du programme d'équipement par grande politique :

Programme d'équipement - Réalisations 2015 - 2019 en M€



Sur l'exercice 2019, près de 81 % des dépenses se sont concentrées sur les 2 domaines d'activité suivants :

- la politique **Mobilité, transports et déplacements (53% des dépenses d'équipement)**
- la politique **Valorisation du territoire (28% des dépenses d'équipement)**

Mobilité, transports et déplacements (283,37 M€)

Les **transports en commun** concentrent près de 60 % des investissements 2019 du domaine, soit 165,80 M€, avec principalement :

- **68,96 M€** d'acquisitions de fonciers et de travaux nécessaires à la **création de la ligne D** qui comprendra à terme un tracé de 9,8 km avec 15 stations et 2 parcs-relais sur les communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges et Eysines,
- **49,16 M€** d'acquisition de **matériel roulant tramway** (30 rames supplémentaires),
- **14,39 M€** de renouvellement du **parc de bus**,
- **7,80 M€** pour la fin de l'**extension de la ligne C** jusqu'à Villenave-d'Ornon,
- **3,65 M€** de dépenses concernant des études sur la création d'un **3^e dépôt** et les travaux de **restructuration du dépôt de bus Lescure**,
- **2,36 M€** consommés en études préalables pour le projet de la **desserte de la zone aéroportuaire**.

Le domaine **itinéraires et voies** globalise 116,17 M€ des investissements parmi lesquels :

- **11,83 M€** pour la **construction du pont Simone-Veil** afin de financer les travaux préparatoires et des travaux préparatoires et des aménagements des débouchés sur les deux rives,
- **6 M€** de contribution aux travaux d'**amélioration de la rocade** (poursuite de la mise à 2x3 voies entre les échangeurs 10 et 4),
- **7,31 M€** de dépenses affectées aux **grosses réparations des infrastructures de voiries**, situées sur le territoire métropolitain,
- **3,3 M€** de travaux d'**aménagement de la place Tourny**,
- **2,96 M€** de travaux de réaménagement de **la Place Gambetta** à Bordeaux,
- Les dépenses de **voirie de proximité** ont représenté **51,58 M€** en 2019, en augmentation de 1,91 M€ par rapport à l'année précédente (49,67 M€).

Les **déplacements et stationnement** ont donné lieu à 1,40 M€ de dépenses, dont principalement :

- **0,95 M€** de dépenses consacrées à la politique **Vélo** comme un moyen alternatif de déplacement.

Valorisation du territoire (147,60 M€)

Les dépenses d'équipement effectuées au sein de la politique **Valorisation du territoire** ont été principalement destinées à **l'aménagement urbain et patrimonial** (46,32 %), à **l'habitat, le logement et le renouvellement urbain** (18,65 %), à la **politique foncière** (15,52 %), et aussi la **croissance des entreprises et du territoire** (12,10 %).

L'**aménagement urbain et patrimonial** comptabilise 68,37 M€ de dépenses réalisées en 2019, avec notamment :

- **10,37 M€** de participation à l'équilibre et à la remise d'ouvrage (équipements publics), selon le traité de concession (et l'avenant 1) avec la SPL La Fab, destinés à la ZAC Route de Toulouse à **Bègles/Villenave-d'Ornon**,
- **8,80 M€** de participation selon le traité de concession (et l'avenant 1) signé avec la SPL La Fab, destinés à un réaménagement des équipements publics du **secteur Marne à Mérignac** dans le cadre du programme 50 000 logements,
- **8,57 M€** de travaux concernant le **PAE Bassins à flot et 4,90 M€** pour le **groupe scolaire**,
- **6,13 M€** d'avances réglées selon l'avenant 1 du protocole d'accord concernant **l'aménagement de la ZAC Saint-Jean Belcier**,
- **4 M€** versés selon le protocole cadre portant sur la réalisation de la **ZAC Garonne-Eiffel**,
- **3,30 M€** de participations dans le cadre du traité de concessions d'aménagement pour la réalisation du projet **ZAC Eysines Carès Cantinolle**,
- **3,18 M€** de participation selon le traité de concession (et l'avenant n°1) avec la SPL La Fab, destinés à un aménagement et la réalisation d'équipements publics du secteur **Mérignac Soleil**, dans le cadre du programme 50 000 logements,
- **2,46 M€** de participations au **projet Euratlantique**,
- **2,34 M€** de participations versées dans le cadre du **dispositif de soutien aux groupes scolaires communaux**,
- **2,10 M€** concernant les travaux de la **ZAC Bastide-Niel**.

L'habitat, le logement et le renouvellement urbain concentrent 27,52 M€ de dépenses, dont :

- **12,97 M€** d'aides pour assurer l'équilibre de diverses opérations (dont Les Naturelles sur Artigues-près-Bordeaux - rue du Moura à Bassens - avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc - Les acacias, rue de Tivoli, boulevard Alfred Daney, résidence Florestine Counord, résidence Concerto, rue Lucien Faure, résidence Horizons, résidence Médoc sur Bordeaux - rue Naudet, résidence Crédentiale à Gradignan - Le Dorat 2 à Bègles - résidence Jean Moulin sur Le Bouscat - résidence l'Orée du Médoc à Saint-Médard-en-Jalles - résidence Orizon Plein Ciel, secteur Pichet, avenue

de la Libération à Mérignac - résidence Briquetterie, Les Granges, rue du Procurayre à Parempuyre - résidence Le Clos du Thil, La Houm de Castet au Taillan-Médoc - résidence Santillane, secteur Campus Universitaire sur Talence - résidence Les Lierres sur Bruges - résidence Novaé à Pessac - Villepreux à Saint-Aubin de Médoc - place Aristide Briand à Villenave-d'Ornon, etc.),

- **6,08 M€** de crédits délégués de l'État pour des interventions sur les logements du parc public (parmi lesquels Les Vergers du Tasta (Zac) à Bruges - avenue Victor Hugo à Carbon-Blanc - place de la Ferme Richemont, rue Lucien Faure, rue des genêts à Bordeaux - rue du Procurayre à Parempuyre - résidence La Cité des Métiers à Pessac - avenue Georges Lasserre à Talence - résidence l'Orée du Médoc à Saint-Médard-en-Jalles, etc.),
- **8,47 M€** de dépenses réalisées dans le cadre de la politique de la ville (7,04 M€ en 2018), dont 0,5 M€ versé aux partenaires des contrats de ville et 5,02 M€ pour favoriser le renouvellement urbain avec notamment 1,15 M€ d'actions d'accompagnement, ou encore 0,51 M€ de travaux effectués dans le cadre du PNRQAD.

La **croissance des entreprises et du territoire** concentre 22,91 M€ de dépenses, dont :

- **9,64 M€** d'acquisitions pour des **réserves foncières** (achat par exemple d'un immeuble bâti rue de la Poudrière à Pessac pour 4,83 M€, d'un immeuble bâti situé rue du Maréchal Lyautey à Blanquefort pour 0,9 M€, etc.),
- **12,37 M€ d'acquisitions immobilières pré-opérationnelles** avec notamment l'acquisition, avenue de la Libération au Bouscat, des parcelles de la concession automobile Peugeot pour 8,87 M€.

La **Politique Foncière** concentre 17,86 M€ de dépenses, dont :

- **8,94 M€** pour les études, le foncier et les travaux dédiés à l'aménagement de la zone économique de l'**OIM Bordeaux Aéroport**,
- **2,74 M€** de dépenses d'acquisitions, d'études et de travaux d'aménagement dans le cadre de l'**OIM Inno Campus**,
- **2,09 M€** de dépenses d'acquisitions et de travaux d'aménagement dans le cadre de l'**OIM Voie nouvelle Marcel Dassault**.

Au sein des autres secteurs, il convient de souligner les engagements au titre de **l'enseignement supérieur** (avec **2,25 M€** de participations apportées à l'**opération Agglo-campus**) mais aussi au titre des **Grandes infrastructures** (**1,44 M€** de participation à la ligne **LGV Bordeaux-Tours**).

Pilotage, numérique et performance de la collectivité (54,8 M€)

Ce sont **46,11 M€** consacrés au développement du **numérique et de l'e-administration**, contre 34,71 M€ en 2018, avec un taux de réalisation atteignant 94,69 %.

Les dépenses ont notamment bénéficié à l'infrastructure métropolitaine à hauteur de 20,50 M€ (dont 6,88 M€ pour les infrastructures, services centraux et hébergés, 12,95 M€ pour les services numériques et la maintenance applicative, 10,59 M€ pour des postes de travail, 2,08 M€ pour les réseaux et télécommunications).

Près de **8,69 M€** de dépenses liées à la **Performance de la collectivité** (dont 2,55 M€ en aménagements, réparations et réhabilitation des groupes scolaires, 2,22 M€ en renouvellement de véhicules).

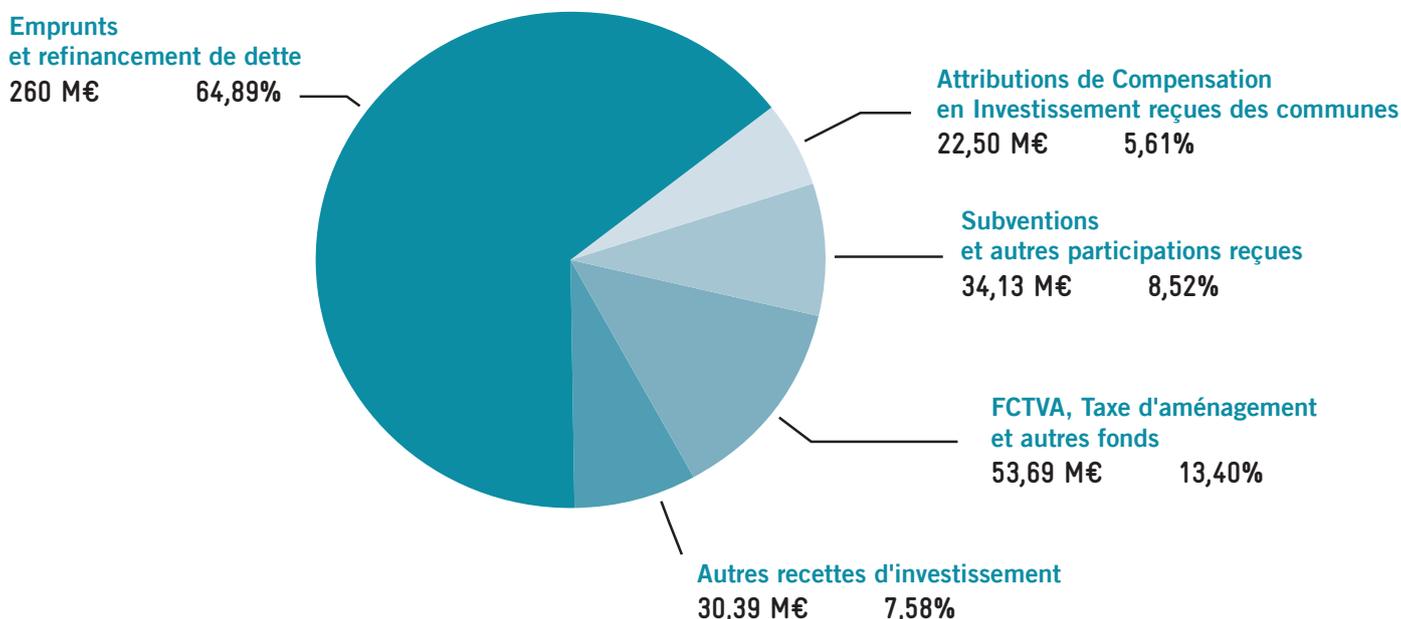
Forte progression des autres dépenses d'investissements

- Elles ont quasiment doublé, passant de 21,84 M€ en 2018 à **43,35 M€** au cours de l'année 2019, dont **17,23 M€ d'immobilisations financières** (+152,14 %). Parmi celles-ci :
 - Une avance de **7 M€** versée à la SEM Incité (concession d'aménagement du centre historique de Bordeaux),
 - Un premier acompte de **5,5 M€** versé à la SPL La Fab (acquisitions et portage foncier à des opérations d'aménagement du programme 50 000 logements),
 - Un acompte de **1,55 M€** versé à la commune de Villenave-d'Ornon (travaux de construction d'un nouveau groupe scolaire),
 - Les reversements de taxe d'aménagement et de taxe locale d'équipement aux communes pour **11,82 M€**,
 - Des dépenses effectuées pour le compte de tiers à hauteur de **12,13 M€** (ces dépenses, enregistrées sur des comptes 458x, sont amenées à être remboursées à Bordeaux Métropole pour la part non subventionnée, conformément aux modalités prévues dans les conventions de mandats signées à cet effet).

> Des recettes réelles d'investissement en progression, avec la mobilisation de 260 M€ d'emprunt

Y compris le résultat d'exploitation affecté en réserves fin 2018 (183,15 M€), **les recettes d'investissement** s'élèvent au total à **583,85 M€**, en hausse de **+21,99 %**. Elles comprennent la mobilisation de 260 M€ d'emprunts.

Ventilation des recettes d'investissement (hors résultat d'exploitation affecté en réserve) :



- Hors résultat d'exploitation affecté en réserves (183,15 M€) et hors emprunts mobilisés (260 M€), les recettes réelles de l'année 2019 atteignent **140,70 M€** (+10,31 % par rapport à 2018) comprenant :

- **31,21 M€ de FCTVA** versés par l'État au titre des investissements 2017, en augmentation par rapport au montant reçu en 2018 (19,70 M€),

- **22,50 M€ d'Attributions de Compensation en Investissement (ACI)** reçues des communes,

- **22,48 M€ au total taxes locales d'équipement et d'aménagement**, soit une baisse de 4,38 % (-1,03M€) par rapport à 2018, dont 3,35 M€ de taxe d'aménagement en secteur à taux majoré,

- **17,80 M€ de créances remboursées** à Bordeaux Métropole (notamment par la SPL La Fab),

- **10,98 M€** concernant les **Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE)**,

- **8,94 M€ de recettes d'amendes de police** en baisse de 18,8 % par rapport au produit 2018 (11,01 M€), conséquence d'une dépenalisation du stationnement payant avec l'instauration des forfaits de post-stationnement. Pour mémoire, ce produit doit être affecté au financement des opérations d'amélioration des transports en commun et de la circulation routière,

- **3,10 M€** reçus dans le cadre de l'aménagement de l'**OIM Bordeaux Aéroport**,

- **2,50 M€** de participations du Département pour la réhabilitation du **parc des expositions**.

> Une gestion active et maîtrisée de la dette

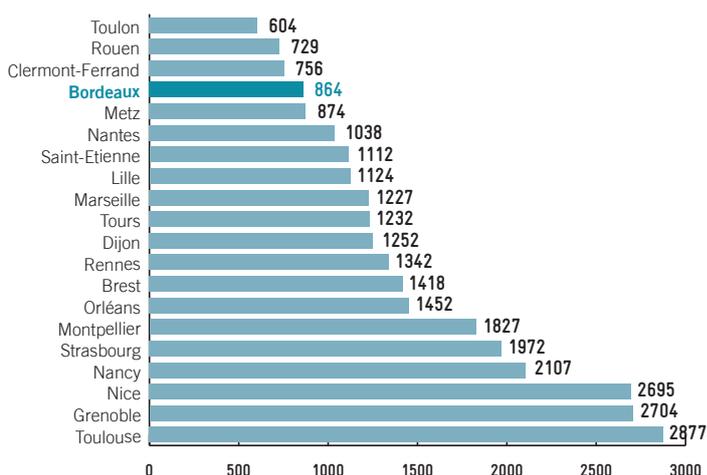
L'encours de dette s'élève au total à **889,76 M€ au 31 décembre 2019**, contre 687,13 M€ au 1^{er} janvier 2019, soit une augmentation de 29,38 % qui s'explique par la mobilisation de 260 M€ d'emprunts nouveaux en 2019, dont 160 M€ mobilisés pour financer le développement des transports en commun.

La **dette métropolitaine** présente **un profil très sécurisé** avec 95,76 % de son encours classé sans risque en catégorie 1-A (contre 94,15 % en 2018) et 4,10 % classés 2-B, **elle ne comporte par conséquent aucun risque selon la typologie « Gissler »**. S'agissant des financements bancaires classiques, la Banque Postale est de plus en plus présente sur le marché des collectivités locales avec des conditions financières attractives que Bordeaux Métropole a saisies. Par ailleurs, des conditions financières plus favorables ont conduit la Métropole à privilégier le financement de ses projets par les institutions financières nationales et européennes (CDC, BEI). Pour les mêmes raisons, l'AFL, la banque des collectivités à laquelle adhère la Métropole, prend une part de plus en plus importante dans l'encours de la dette.

L'**annuité consolidée** de la dette s'élève à **74,97 M€** contre 74,99 M€ en 2018. Elle est constituée de 57,96 M€ d'amortissement de capital (57,41 M€ en 2018) et 17,01 M€ de charges financières (17,58 M€ en 2018).

La **dette par habitant** passe de 864 € à **1 109 € en 2019**. Sur la base des **comptes administratifs 2018** et, en ne prenant en compte que la dette du budget principal et du budget annexe des transports de chaque métropole, **notre établissement affichait une dette par habitant parmi les plus faibles** (864 €), la moyenne pour l'ensemble des métropoles étant de 1 454 € à la même période.

La dette des métropoles par habitant (en €) périmètre budget principal + transports



Périmètre : CA 2018, budget principal + budget annexe transports

Enfin, l'indicateur de **capacité de désendettement augmente**, atteignant **2,93 années** à la fin de l'exercice contre 2,29 en 2018, il bénéficie d'une épargne brute en 2019 supérieure à celle de l'an passé.

La capacité de désendettement s'établit à **2,93 années** au 31 décembre 2019 pour **2,29 années** en 2018.

ANNEXES

- Comptes administratifs agrégés de Bordeaux Métropole
- Dépenses d'équipement mandatées de 2014 à 2019
- Données synthétiques de la situation financière

COMPTES ADMINISTRATIFS AGRÉGÉS DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Synthèse de 2014 à 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	982 521 660,13	1 027 654 032,38	1 141 611 514,74	1 169 773 100,57	1 205 249 212,51	1 221 898 066,09
Recettes réelles de fonctionnement (hors produits de cessions)	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59
Dont : produits fiscaux (y compris compensations fiscales)	295 767 228,00	303 388 516,00	303 074 863,00	315 855 486,00	329 773 571,00	349 456 978,00
Fonds National de Péréquation pertes produit TP Ets France Télécom	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
DCRTP + FNGIR	97 114 007,00	97 114 007,00	99 552 192,00	97 872 838,00	97 045 666,00	96 658 642,00
Versement transports	157 489 616,91	166 648 158,25	173 136 206,38	175 668 007,95	182 389 935,33	194 827 152,01
TEOM	81 499 147,00	83 687 300,00	91 355 794,00	93 446 032,00	96 285 259,00	99 362 557,00
Attribution de compensation versée par communes	14 478 965,00	15 222 975,00	113 187 707,00	93 169 428,00	95 108 247,00	96 524 775,00
Pénalité versée par communes art. 55 Loi SRU (logts. Sociaux)	217 014,79	196 950,19	272 858,06	690 274,85	908 665,36	1 203 091,36
Produits de cessions	13 108 519,05	30 264 748,46	13 415 862,94	54 323 785,16	20 402 683,95	34 741 903,50
Remboursement par l'État de TVA versée à tort par Bordeaux Métropole	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Soulte versée par le CG33 pour transfert à Bordeaux Métropole voirie départ*	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Dépenses courantes de fonctionnement (hors frais financiers)	672 372 080,91	659 485 235,70	810 190 758,90	818 876 611,87	867 219 481,09	866 379 004,98
Dont : personnel	132 192 744,04	132 918 414,71	222 288 665,39	237 477 035,45	244 752 122,73	253 403 453,79
Prix forfaitaire d'exploit. y.c T.P. Réseau transports	208 351 436,28	206 772 143,86	209 078 673,83	224 600 000,00	230 783 510,05	239 719 953,00
Contribution financière au SDIS	57 968 142,05	58 315 950,90	58 899 110,41	59 370 303,29	60 035 250,69	60 797 698,37
Attribution de compensation versée aux communes	55 793 041,27	54 546 312,00	24 214 035,00	17 255 702,00	16 616 830,00	16 468 855,00
Prélèvement sur T.P. au profit du F.D.P.T.P.	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Fonds de Péréquation Recettes Fiscales Interco* & Communales (FPIC)	3 220 433,00	4 127 242,00	5 930 819,00	7 540 356,00	8 395 985,00	8 722 983,00
Autres restitutions de fiscalité au titre dégrèvements (Tascom,,)	1 559 390,72	104 435,64	7 754,90	187 189,37	258 934,48	303 256,30
Dotation de Solidarité Métropolitaine	35 523 957,10	34 633 470,35	33 756 391,37	33 643 085,12	33 637 779,65	34 582 317,21
Subvention d'équipement & fonds de concours						
Résultat brut	310 149 579,22	368 168 796,68	331 420 755,84	350 896 488,70	338 029 731,42	355 519 061,11
Résultat brut hors produit de cessions	297 041 060,17	337 904 048,22	318 004 892,90	296 572 703,54	317 627 047,47	320 777 157,61
Intérêts (avec paiement ICNE en N+1 compris) et frais financiers divers	18 305 420,82	20 101 417,96	15 450 969,91	19 115 296,24	17 584 966,25	17 004 077,19
Épargne brute	291 844 158,40	348 067 378,72	315 969 785,93	331 781 192,46	320 444 765,17	338 514 983,92
Épargne brute hors produits de cession	278 735 639,35	317 802 630,26	302 553 922,99	277 457 407,30	300 042 081,22	303 773 080,42
Remboursement dette en capital	58 069 376,49	63 193 960,56	109 211 962,43	59 162 063,59	57 406 254,26	57 962 323,79
Indemnités et remboursements sur autof.	6 200 641,50	34 619 043,35	0,00	14 597 792,32	0,00	0,00
Annuités d'emprunt (Capital + frais financiers)	82 655 445,95	79 956 096,06	73 686 132,34	92 875 152,15	74 991 220,51	74 966 400,98
Autres remboursement de dettes		37 958 325,81	50 976 800,00			
Autofinancement courant	227 574 140,41	250 254 374,81	206 757 823,50	258 021 336,55	263 038 510,91	280 552 660,13
Autofinancement courant hors produit des cessions	214 465 621,36	219 989 626,35	193 341 960,56	203 697 551,39	242 635 826,96	245 810 756,63
Ressources d'investissement	217 455 051,40	183 708 971,62	77 680 183,63	155 584 499,41	257 550 223,21	400 703 378,40
Dont : emprunts & avances	120 000 000,00	100 000 000,00	5 000 000,00	0,00	130 000 000,04	260 000 000,00
Dont : emprunts refinançant indemnités	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Dépenses réelles investissement (- cpté 16)	469 036 708,17	468 787 330,74	378 474 320,39	545 771 426,38	580 225 308,80	573 677 099,58
Dont : dépense d'équipement (20, 21, 23 & 204 à compter de 2006)	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	530 328 641,23
Pour mémoire : dépense d'équipement avec subvention d'équipement en section de fonctionnement	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	530 328 641,23
Intégration ONB résultats Syndicats (3 Aires Gens du voyage / SIJALAG & SPIRD)		132 684,78	397 769,33			
Variation du fonds de roulement	-24 007 516,36	-34 823 984,31	-94 036 313,26	-132 165 590,42	-59 636 574,68	107 578 938,95
Fonds de roulement initial (corrigé* le cas échéant)	374 202 079,66	350 194 563,30	315 503 263,77	221 864 719,84	89 699 129,42	30 062 554,74
Fonds de roulement final	350 194 563,30	315 503 263,77	221 864 719,84	89 699 129,42	30 062 554,74	137 641 493,69

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratios						
Épargne brute / prod. de fonctionnement (hors produit des cessions)	28,75 %	31,86 %	26,82 %	24,87 %	25,32 %	25,59 %
Autofinancement courant / prod. Fonct. (Hors produit des cessions)	22,12 %	22,06 %	17,14 %	18,26 %	20,48 %	20,71 %
Annuité emprunt/ produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	8,53 %	8,02 %	6,53 %	8,33 %	6,33 %	6,31 %
Emprunts exercice / dépenses équipement	26,05 %	25,76 %	1,42 %	0,00 %	36,79 %	49,03 %
FDR / (charges courantes fct. + Annuité dette) en jours	167	154	90	38	11	53
Autofinancement brut/ recettes de fonctionnement agrégées (hors produit des cessions)	28,75 %	31,86 %	26,82 %	24,87 %	25,32 %	25,59 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Recettes de fonctionnement agrégées hors produit des cessions	62,45 %	61,14 %	49,41 %	55,14 %	58,04 %	74,95 %
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années)	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute hors produit de cessions (années) en ne tenant pas compte subv. Equip. & Fds de concours	2,17	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93
Encours dette au 31/12 de l'ex./ Epargne brute (années) (hors produit des cessions et produits exceptionnels (remb° par l'État TVA versée à tort par Bordeaux Métropole et soulte versée par le CG33 pour transfert voirie départementale)						
Charges de fonctionnement	690 677 501,73	679 586 653,66	825 641 728,81	837 991 908,11	884 804 447,34	883 383 082,17
Produits de fonctionnement (hors produit des cessions)	969 413 141,08	997 389 283,92	1 128 195 651,80	1 115 449 315,41	1 184 846 528,56	1 187 156 162,59
Encours dette	605 390 579,59	609 756 970,41	557 443 037,61	615 103 914,37	687 725 260,14	889 762 936,27

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT MANDATÉES

> de 2014 à 2019

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019
Budget Principal TTC							
Cimetières	473 242,38	646 401,92	666 177,31	723 098,80	711 627,98	887 961,14	4 108 509,53
Développement économique	14 465 209,23	12 484 680,53	7 169 691,49	8 309 534,94	11 402 743,36	17 758 077,60	71 589 937,15
Enseignement	5 371 966,28	4 809 772,24	3 394 877,05	1 284 828,62	5 064 091,01	2 762 948,28	22 688 483,48
Administration générale - Moyens	14 142 184,14	11 862 462,22	20 581 487,92	41 787 610,21	44 236 695,50	49 313 248,76	181 923 688,75
Urbanisme et Habitat	34 794 875,37	40 330 721,07	35 256 319,25	67 695 542,08	75 230 261,81	82 885 173,66	336 192 893,24
Incendie et secours	1 039 790,37	923 578,94	1 284 557,52	1 269 834,76	1 408 444,52	968 872,05	6 895 078,16
Halles et marchés	51 024,86	1 123 979,18	542 837,92	781 063,44	107 490,84	152 266,95	2 758 663,19
Ordures ménagères (bâtiments compris)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	14 891 152,00	9 876 482,71	9 041 940,40	5 131 463,41	5 185 938,60	5 394 010,06	49 520 987,18
Autres transports (transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire, routiers, nationaux)	3 222 759,66	2 373 017,46	901 666,95	3 646 706,78	2 788 817,48	2 969 347,30	15 902 315,63
Transports (Aménagements de voirie)	3 397 093,61	6 079 821,49	7 920 689,19	13 286 831,94	4 042 206,80	6 400 015,46	41 126 658,49
Voirie	79 128 855,10	69 970 546,58	73 658 676,73	92 940 079,22	117 410 523,08	104 893 471,13	538 002 151,84
Voirie (bâtiments)	352 287,22	59 475,88	269 205,05	2 496 867,59	448 780,65	33 397,49	3 660 013,88
Interventions sociales - sports, jeunesse et cultures	10 756,80	737 830,70	465 716,81	1 329 504,85	3 469 577,93	2 604 717,11	8 618 104,20
Autres réseaux	1 094 010,05	1 182 441,63	1 555 906,57	4 850 047,53	3 966 993,21	6 618 550,66	19 267 949,65
Eau et Préservation milieu naturel	2 103 830,78	3 727 623,98	3 171 910,43	16 688 464,02	11 449 580,68	8 248 625,98	45 390 035,87
Eau industrielle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	174 539 037,85	166 188 836,53	165 881 660,59	262 221 478,19	286 923 773,45	291 890 683,63	1 347 645 470,24
Budgets Annexes							
Déchets ménagers et assimilés (TTC)	13 831 293,75	14 134 077,51	12 793 116,55	7 396 844,98	6 567 871,40	7 756 895,64	62 480 099,83
Restaurants Administratifs (HT) et Régie	16 959,70	148 576,14	9 979,77	37 277,83	0,00	13 285,70	226 079,14
Abattoir (TTC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Parcs de Stationnement (HT & TTC à partir du 01/04/05)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (HT) Réseau hors tramway	9 361 337,79	36 767 311,89	26 615 869,95	24 933 932,58	47 363 074,67	33 002 520,55	178 044 047,43
Transports (HT) T.C.S.P. puis tramway	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	105 718 405,50	122 379 238,36	538 021 561,09
Assainissement (TTC à partir de 1997)	14 908 743,77	31 437 509,80	28 215 846,42	39 020 942,01	29 844 025,32	21 102 290,25	164 529 357,57
Service d'assainissement non collectif (SPANC) (HT)	0,00	0,00	0,00	2 488,00	0,00	0,00	2 488,00
Crématorium (TTC)	2 893 010,97	1 074 365,29	1 355 583,11	185 385,26	38 312,38	124 710,96	5 671 367,97
Service extérieur Pompes Funèbres (HT)	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Réseau de chaleur Hauts de Garonne (TTC)	6 139 161,21	3 185 700,37	5 904 811,46	595 996,83	160 739,23	37 895,61	16 024 304,71
Eau Industrielle et sa régie	1 200,00	10 913,00	45 099,18	0,00	89 400,00	0,00	146 612,18
Équipements fluviaux				80 102,00	66 596,52	192 007,73	338 706,25
BUDGETS ANNEXES - TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	209 156 864,39	151 192 257,80	103 576 777,82	127 101 454,34	189 848 425,02	184 608 844,80	965 484 624,17
TOTAL INVESTISSEMENTS DIRECTS	383 695 902,24	317 381 094,33	269 458 438,41	389 322 932,53	476 772 198,47	476 499 528,43	2 313 130 094,41

DEPENSES DOMAINES D'ACTION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014 à 2019
Développement économique Fonds de concours	4 137 430,20	4 997 402,27	1 692 691,75	5 481 503,06	23 587 946,69	873 198,74	40 770 172,71
Enseignement (fonds de concours lycées, collèges, enseignement supérieur)	2 817 160,46	2 124 959,67	48 000,00	5 174 000,00	6 577 000,00	2 463 677,40	19 204 797,53
Administration générale - Moyens	2 965,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 965,40
Incendie et secours	0,00	194 340,64	33 562,16	43 660,18	128 771,15	299 216,73	699 550,86
Halles et marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 546,00	66 546,00
Cimetières	0,00	239 910,00	143 510,00	122 356,74	94 887,87		600 664,61
Urbanisme et Habitat - Fonds de concours	29 526 685,40	31 359 712,58	32 120 754,42	45 991 214,50	23 616 687,90	27 284 199,67	189 899 254,47
Ordures ménagères et environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement pluvial	507 838,56	2 474,50	0,00	0,00	0,00	0,00	510 313,06
Autres réseaux (réseau métropolitain télécommunications)	0,00	228 503,97	49 602,80	98 409,78	12 500,00	12 500,00	401 516,55
Transports fluviaux, maritimes, aériens, ferroviaire et routier (nationaux)	30 439 566,19	19 606 135,28	11 424 468,73	6 849 862,32	636 968,61	3 018 123,06	71 975 124,19
Voirie (fonds de concours)	3 023 013,26	6 383 473,67	5 040 344,73	8 632 887,88	14 885 119,71	18 385 761,64	56 350 600,89
Voirie (bâtiments)	0,00	0,00	0,00	6 583 391,85	4 288 674,14	68 902,21	10 940 968,20
Eau & Asst, préservation milieu naturel	1 854 507,05	1 572 791,47	683 429,93	4 273 188,41	2 141 119,63	463 312,61	10 988 349,10
Interventions sociales - Sports, jeunesse et cultures	4 608 540,44	4 128 783,77	32 618 565,34	19 045 750,48	5 647 612,58	893 674,74	66 942 927,35
Parcs de Stationnement (HT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe) (Tramway)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transports (Budget annexe)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL INTERVENTIONS INDIRECTES	76 917 706,96	70 838 487,82	83 854 929,86	102 296 225,20	81 617 288,28	53 829 112,80	469 353 750,92
TOTAL GÉNÉRAL	460 613 609,20	388 219 582,15	353 313 368,27	491 619 157,73	558 389 486,75	530 328 641,23	2 782 483 845,33
TOTAL B.A. Tramway	162 005 157,20	64 433 803,80	28 636 471,38	54 848 484,85	105 718 405,50	122 379 238,36	538 021 561,09
TOTAL GÉNÉRAL (Hors B.A. Tramway)	298 608 452,00	323 785 778,35	324 676 896,89	436 770 672,88	452 671 081,25	407 949 402,87	2 244 462 284,24
BUDGET PRINCIPAL Total investissements directs et indirects	251 456 744,81	237 027 324,35	249 736 590,45	364 517 703,39	368 541 061,73	345 719 796,43	1 816 999 221,16

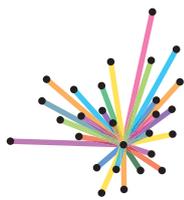
DONNÉES SYNTHÉTIQUES DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

> Tous budgets confondus - Budget principal & Budgets annexes

Article R.2313-1 du CGCT

	Population	751 415	774 929	787 107	796 723	802350	Mouvements réels					
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	Observations	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019
1	Dépenses réelles de Fonctionnement Population	904,41	1065,44	1064,65	1111,18	1100,99		679 586 653,66 751 415	825 641 728,81 774 929	837 991 908,11 787 107	884 804 447,34 796 723	883 383 082,17 802 350
2	Produit des impositions directes Population	393,65	386,07	394,73	407,23	423,46	Pleine application du nouveau régime de fiscalité depuis 2011 (CET) avec rôles supplémentaires de TP	295 796 759,00 751 415	299 179 334,00 299 179 334	310 691 704,00 787 107	324 267 928,00 796 723	339 761 237,00 802 350
3	Recettes réelles de Fonctionnement Population	1327,35	1455,87	1417,15	1487,99	1479,60	Hors produits de cession (compte 775)	997 389 283,92 751 415	1 128 195 651,80 774 929	1 115 449 315,41 787 107	1 184 846 528,56 796 723	1 187 156 162,59 802 350
4	Dépenses d'équipement brut Population	398,76	326,59	448,78	544,82	533,20	Taux d'équipement Comptes 21 et 23	299 633 965,86 751 415	253 085 351,83 774 929	353 235 488,50 787 107	433 827 429,42 796 723	427 814 638,61 802 350
5	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Population	811,48	719,35	781,47	863,68	1108,95		609 756 970,41 751 415	557 443 037,61 774 929	615 103 914,37 787 107	687 725 260,14 796 723	889 762 936,27 802 350
6	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population	236,36	208,71	193,63	189,60	184,65		177 603 096,00 751 415	161 738 416,00 774 929	152 403 657,00 787 107	150 976 450,00 796 723	148 152 119,00 802 350
6 bis	Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) Population D.G.F. (Avec résidences secondaires)	234,30	209,96	194,77	189,82	183,88		177 603 096,00 758 021	161 738 416,00 770 330	152 403 657,00 782 465	150 976 450,00 782 465	148 152 119,00 805 708
7	Dépenses de Personnel Dépenses réelles de Fonctionnement	19,56 %	26,92 %	28,34 %	27,66 %	28,69 %		132 918 414,71 679 586 653,66	222 288 665,39 825 641 728,81	237 477 035,45 837 991 908,11	244 752 122,73 884 804 447,34	253 403 453,79 883 383 082,17
8	Contributions Directes Potentiel Fiscal	52,23 %	50,31 %	62,35 %	63,35 %	65,36 %	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (*) Sur la base du Potentiel Fiscal et population figurant sur fiche D.G.F. année 2015	(*) 295 796 759,00 566 319 008,00	(*) 299 179 334,00 594 679 630,00	(*) 310 691 704,00 498 269 185,00	(*) 324 267 928,00 511 893 427,00	(*) 339 761 237,00 519 791 498,00

	Population	751 415	774 929	787 107	796 723	802350	Mouvements réels					
N° Ratio	RATIOS	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019	Observations	C.A. 2015	C.A. 2016	C.A. 2017	C.A. 2018	C.A. 2019
9	Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel dette en Capital Recettes réelles de Fonctionnement	77,94 %	78,34 %	81,74 %	79,52 %	79,29 %	Hors renégociation de dette en capital Hors produits de cession (compte 775)	777 399 657,57 997 389 283,92	883 876 891,24 1 128 195 651,80	911 751 764,02 1 115 449 315,41	942 210 701,60 1 184 846 528,56	941 345 405,96 1 187 156 162,59
10	Dépenses d'équipement brut Recettes réelles de Fonctionnement	30,04 %	22,43 %	31,67 %	36,61 %	36,04 %	Taux d'équipement Hors produits de cession (compte 775)	299 633 965,86 997 389 283,92	253 085 351,83 1 128 195 651,80	353 235 488,50 1 115 449 315,41	433 827 429,42 1 184 846 528,56	427 814 638,61 1 187 156 162,59
11	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Recettes réelles de Fonctionnement	61,14 %	49,41 %	55,14 %	58,04 %	74,95 %	Hors produits de cession (compte 775)	609 756 970,41 997 389 283,92	557 443 037,61 1 128 195 651,80	615 103 914,37 1 115 449 315,41	687 725 260,14 1 184 846 528,56	889 762 936,27 1 187 156 162,59
11 bis	Encours de la Dette au 31 décembre de l'exercice Autofinancement brut	1,92	1,84	2,22	2,29	2,93	Hors produits de cession (compte 775)	609 756 970,41 317 802 630,26	557 443 037,61 302 553 922,99	615 103 914,37 277 457 407,30	687 725 260,14 300 042 081,22	889 762 936,27 303 773 080,42



BORDEAUX MÉTROPOLE

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40

www.bordeaux-metropole.fr